

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

Département de la Seine-Saint-Denis

VILLE DE VILLEMOMBLE

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt et un, le onze février, à dix-sept heures, le Conseil municipal, légalement convoqué le quatre février deux mille vingt et un, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances en mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. BLUTEAU Jean-Michel Maire de Villemomble.

En application de la Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 et du Décret n° 2020-1454 du 27 novembre 2020, modifiant le Décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020, prorogeant jusqu'au 16 février 2021 l'état d'urgence sanitaire déclaré par le Décret n° 2020-1 257 du 14 octobre 2020 et prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'urgence sanitaire, la séance se tiendra sans public et sera retransmise en direct sur le site de la Ville (villemomble.fr) ; le port du masque est obligatoire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. BLUTEAU Jean-Michel, Maire ;

Mme PAOLANTONACCI Pascale, M. BOULON Alex, Mme VERBEQUE Sandrine, M. PRINCE Patrick, Mme PRIEUR-GUICHAOUA Nadège, M. BIYOUKAR Lahoussaine, Mme LECOEUR Anne, M. MAHMOUD Riad, M. MALLET Éric, M. GERBAUD Jean-Christophe, Mme FITAMANT Patricia, M. ZARLOWSKI Serge, Adjoint au Maire,

Mme SERONDE Françoise, Mme VENACTER Jeanine, M. ACQUAVIVA François, M. ROLLAND Guy, M. HADAD Hubert, Mme LEFEBVRE Concetta, M. FITAMANT Alain, M. AVRAMOVIC Jovan, Mme GALEY Louise, Mme BERGOUGNIOU Françoise, M. LE MASSON Gilbert, M. CALMÉJANE Patrice, M. DE GALLIER DE SAINT SAUVEUR Thibaud, Mme POCHON Élisabeth, M. MINETTO Jean-Marc, M. RICHARD Antoine, Conseillers Municipaux.

ABSENTS, REPRÉSENTÉS :

Mme VERBEQUE, Adjointe au Maire, par Mme PRIEUR-GUICHAOUA, Adjointe au Maire ;
M. BIYOUKAR, Adjoint au Maire, par Mme LECOEUR, Adjointe au Maire ;
Mme HECK Isabelle, Adjointe au Maire, par M. MALLET, Adjoint au Maire ;
Mme POLONI Françoise, Conseillère Municipale, par Mme SERONDE, Conseillère municipale ;
Mme CÉDÉCIAS Arlette, Conseillère Municipale, par Mme FITAMANT Patricia, Conseillère municipale ;
Mme PAGÉGIE Claudine, Conseillère Municipale, par Mme VENACTER, Conseillère municipale ;
Mme LEFEVRE Laura, Conseillère Municipale, par M. CALMÉJANE, Conseiller municipal ;
M. KALANYAN Aram, Conseiller Municipal, par M. LE MASSON, Conseiller municipal.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme GALEY.

~~~~~

## SOMMAIRE

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| ❧ Élection d'un(e) secrétaire de séance .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 3           |
| ❧ Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 16/12/2020.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 3           |
| ❧ Questions orales .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 5           |
| 1. Modification de la délégation du Conseil Municipal au Maire.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <u>1817</u> |
| 2. Adoption du règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <u>2019</u> |
| 3. Revalorisation des quotients familiaux applicables à compter de la rentrée scolaire 2021/2022 .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 20          |
| 4. Fixation des tarifs municipaux applicables à compter de la rentrée scolaire 2021/2022 .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 21          |
| 5. Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de l'année 2020 .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <u>2423</u> |
| 6. Mandat au Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance des risques statutaires.....                                                                                                                                                                                                                               | <u>2524</u> |
| 7. Création de postes entraînant la modification du tableau des effectifs fixé au 1er janvier 2021 .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <u>2625</u> |
| 8. Fixation des tarifs municipaux des prestations de service et des prestations optionnelles de l'Hôtel d'Entreprises de Villemomble applicables à compter du 1er mars 2021 .....                                                                                                                                                                                                                                        | <u>2726</u> |
| 9. Majoration des taux de la taxe sur les friches commerciales applicables à compter du 1er janvier 2022 .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <u>2928</u> |
| 10. Fixation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TPLE) pour l'année 2022.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <u>3029</u> |
| 11. Remboursement aux administrés inscrits des activités municipales prévues à la piscine de Villemomble au dernier trimestre 2020, reportées sur 2021 en raison de la Covid-19 .....                                                                                                                                                                                                                                    | <u>3130</u> |
| 12. Approbation des conventions de mise à disposition de services de la Ville de Villemomble auprès de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est de la compétence Politique de la Ville et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer lesdites conventions.....                                                                                                                                    | <u>3234</u> |
| 13. Approbation du Protocole bipartite à intervenir entre l'établissement public territorial (EPT) Grand Paris Grand Est (GPGE) et la ville, relatif à l'aménagement de l'espace Mimoun dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) du quartier « Marnaudes – Fosse aux Bergers – la Sablière » à Villemomble et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ledit Protocole..... | <u>3433</u> |
| 14. Approbation de la convention d'objectifs et de financement au titre des fonds locaux de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) de la Seine-Saint-Denis relative au plan exceptionnel de soutien aux infrastructures de la petite enfance dans le contexte de la crise sanitaire de l'année 2020 et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention .....                                       | <u>3534</u> |
| 15. Approbation des avenants « Bonus Territoire » à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Villemomble, relatifs au Bonus Territoire CTG (Convention Territoriale Globale), pour l'ensemble des structures de la petite enfance de Villemomble, et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer lesdits avenants .....                                        | <u>3635</u> |
| 16. Approbation du nouveau logotype de la commune de Villemomble .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 36          |
| 17. Approbation du principe de concession de service pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien la maintenance et l'exploitation du mobilier urbain.....                                                                                                                                                                                                                                                    | <u>3837</u> |
| 18. Approbation du rapport d'orientations budgétaires pour l'élaboration du budget de la Ville pour l'exercice 2021 .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 40          |
| 19. Admission en non-valeurs de créances éteintes .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <u>5957</u> |
| 20. Fixation de l'indemnité attribuée aux agents de l'Administration Fiscale effectuant des permanences en mairie .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <u>5958</u> |
| 21. Subvention exceptionnelle à l'association « Les Restos du Cœur de Seine-Saint-Denis » .....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | <u>5958</u> |
| ❧ Listes des décisions, contrats et marchés conclus par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation ou passés par la Ville .....                                                                                                                                                                                                                                                                                    | <u>6059</u> |
| ❧ Vœux.....                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <u>6364</u> |

*(La séance est ouverte, sous la présidence de M. BLUTEAU, Maire de Villemomble, à 17 h 07.)*

**M. le MAIRE.-** Je vous propose d'ouvrir la séance du Conseil municipal du 11 février 2021 qui se tient donc sans public mais retransmise en direct sur le site de la Ville.

*(M. le Maire procède à l'appel nominal et au contrôle des pouvoirs.)*

Le quorum est valablement atteint, même avec les dispositions de la récente loi n° 2020 1379 du 14 novembre qui nous autorise à nous réunir au tiers de notre effectif. Il faut retenir que, en application de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriale, le Conseil peut valablement délibérer.

J'ai une annonce particulière à vous faire, mes chers collègues : nous avons appris dans la journée le décès d'un ancien élu municipal, M. Charles HEIM. Il sera inhumé demain au cimetière de Villemomble. M. Charles HEIM a été élu du Conseil municipal de Villemomble entre 1989 et 2008. Il a assuré les fonctions d'Adjoint au Maire. Sur le mandat 2001-2008, il était en charge des transports. Il avait été en charge du Jumelage, des Espaces Verts. Il était attaché aux nouvelles technologies, lui-même étant entrepreneur en ce domaine et travaillant sur la ville de Villemomble.

Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, pour ceux qui l'ont connu puisque certains d'entre nous ont siégé avec lui, je vous demande de bien vouloir observer une minute de silence en sa mémoire.

*(L'Assemblée, levée, respecte une minute de silence en mémoire de M. Charles HEIM.)*

Je vous remercie.

### 🔗 Élection d'un(e) secrétaire de séance

**M. le MAIRE.-** Le Conseil doit désigner en son sein un secrétaire de séance, je vous propose Mme Louise GALEY pour assurer ces fonctions.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

Je remercie encore une fois la benjamine de notre Conseil d'accepter les fonctions que nous lui conférons.

### 🔗 Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 16/12/2020

**M. le MAIRE.-** Je vous propose d'adopter le procès-verbal *in extenso* de notre dernière séance du 16 décembre 2020.

**M. MINETTO.-** J'ai une intervention à faire mais peut-être préférez-vous commencer par le compte-rendu ?

**M. le MAIRE.-** Je proposais effectivement que nous adoptions le compte-rendu.

**M. MINETTO.-** J'ai deux remarques à ce sujet :

Premièrement, il est toujours très correct, exhaustif. Cela change par rapport à avant, ce qui est une très bonne chose.

Deuxièmement, ce document étant un vrai document de travail, sauf erreur de ma part, celui qui nous est envoyé est une photocopie et non pas un document .pdf. Il est donc difficile de le travailler. Serait-il possible pour le prochain Conseil municipal d'avoir un véritable export .pdf permettant de travailler le document, de rechercher des mots et des passages ?

J'ai ensuite une petite correction : page 46, rendons à Marc DAYDIE la bonne orthographe à son nom.

**M. le MAIRE.-** Rendons à Marc DAYDIE ce qui appartient à Marc DAYDIE.

**M. CALMÉJANE.-** Je voudrais d'abord m'associer à l'hommage rendu à M. Charles HEIM puisque j'ai eu le plaisir de siéger avec lui soit en tant qu'adjoint soit en tant que maire. Je m'associe donc à l'hommage qui lui a été rendu et transmettre nos condoléances à sa famille en cette période extrêmement douloureuse lorsque l'on perd un des siens.

Concernant le compte-rendu du Conseil municipal du 16 décembre, j'aimerais avoir des réponses à des choses annoncées dans le Conseil et dans le compte rendu :

Page 20, on nous annonçait le résultat de l'audit pour le centre médico-social pour la mi-janvier, nous sommes mi-février. Où en sommes-nous ?

Page 26, il y a une correction à faire puisque c'est chantiers et non pas charges « *C'est la démonstration que ce chantier a été bien mené.* »

Page 38, concernant le dossier sur la mise en œuvre des services de la Ville en cas de grève, j'attends toujours les réponses aux éléments demandés.

Page 49, j'avais posé la question de savoir, concernant le protocole qui devait être retourné signé par les établissements GÉRAUD, sachant que nous étions dans la période des deux mois en décembre et que nous sommes presque arrivés au quatrième, si ce protocole nous a été retourné signé ou si l'entreprise ne l'a pas remis.

Page 51, j'attends toujours la transmission de la Décision n° 2020-126. Dans le compte-rendu, on indique qu'elle nous sera transmise mais je n'ai jamais eu ce document.

Pour ces différents éléments et plus globalement le compte-rendu, pour notre groupe, nous voterons contre ce compte-rendu.

**M. le MAIRE.-** C'est enregistré.

Concernant les rapports d'audit qui ont été menés, nous avons demandé une mission complémentaire, un petit avenant avec Cap 93 qui finalise en ce moment même ces rapports complémentaires. Je peux donc vous assurer que des rapports vous seront transmis et que ce sera un point de notre ordre du jour du Conseil municipal du 25 mars. Vous en aurez transmission en temps utile, c'est-à-dire, selon notre nouveau règlement intérieur, 10 jours au préalable de la séance. Mi-mars, vous en saurez autant que nous et nous pourrons en débattre ici.

Concernant le protocole GÉRAUD, je passerai volontiers la parole à Mme PAOLANTONACCI pour vous en dire quelques mots.

Quant aux coquilles, vous voudrez bien excuser l'éventualité et la possibilité de faire quelques erreurs sur 56 pages de compte-rendu. Il peut arriver quelques inversions de lettres dans un mot ou une mauvaise compréhension.

Quant à ce que vous réclamez, je tenais à ce que l'on tienne la séance de ce soir pour vous les envoyer dès demain, donc vous aurez.

**Mme PAOLANTONACCI.-** Le protocole GÉRAUD a été signé par les deux parties courant décembre. Ils avaient deux mois pour nous produire le rapport de gestion de fin mai 2016, ce qu'ils ont fait dans les temps. Puis, la somme a été versée sur le compte de la mairie. Tout est donc terminé de ce côté.

**M. le MAIRE.-** Si vous n'avez pas d'autres remarques sur ce compte-rendu, je le soumetts au vote.

**Il est procédé au vote - Résultat : 26 voix pour (RVE et RGE), 6 voix contre (UAV)**

La suite de notre soirée se porte, toujours sous l'égide du nouveau règlement intérieur, sur les questions orales posées par les groupes. J'invite donc le groupe RGE, présidé par M. MINETTO, à bien vouloir nous faire lecture des trois questions qu'ils nous ont adressées.

**M. MINETTO.-** J'avais demandé une intervention préalable aux questions.

Sans polémique, nous souhaitons vous demander quel est le protocole neige. La circulation a été difficile hier. Pour avoir été sur la route à 6 h 30 en partant de Villemomble, les difficultés que j'ai rencontrées pour aller dans l'Est se sont arrêtées au pont des trois communes. J'étais très inquiet de la montée de Noisy-le-Grand mais je n'ai pas du tout été embêté. La rue de Neuilly était bloquée dans le sens Neuilly-sur-Marne => Villemomble et pas dans l'autre sens, heureusement pour moi.

Les impondérables, les agents malades ou une panne d'équipement peuvent arriver. Pour autant, c'était prévu depuis longtemps et nous sommes surpris. On sait que les mécontents sont plus présents sur les réseaux sociaux que les plus contents. Il n'empêche qu'il y a eu un vrai problème de circulation hier dans Villemomble, de vrais dangers et de vraies collisions.

Quel est le protocole neige ? Comment le ferez-vous évoluer ? Vous m'accorderez cette question avant les questions orales mais cela me semble important puisque les Villemomblois ont clairement dit qu'ils étaient mécontents.

**M. le MAIRE.-** Mécontents et à raison. Je crois que l'on a tous été plus ou moins impacté par l'épisode neigeux de la nuit de mardi à mercredi, puis au petit matin tel que vous le décrivez. Vous l'avez sûrement pressenti, les dysfonctionnements se sont cumulés. On n'a pas eu que du personnel en moins, qu'un problème d'engin ou qu'un problème d'organisation, on a tout cumulé hier matin. J'en suis sincèrement désolé et m'en excuse auprès des Villemomblois.

Ayant constaté les choses, dès le début d'après-midi hier, nous avons réuni les chefs de service concernés, sous l'égide de la Direction générale et de moi-même. Plusieurs élus de la majorité m'ont accompagné. Nous avons tiré les conclusions. Nous savons que c'est un épisode de froid sur une courte période, nous savions qu'il perdurerait la nuit dernière, probablement encore la nuit qui vient, nous avons bien entendu tiré toutes les conclusions de ce qui n'avait pas fonctionné en termes humains, techniques et stock pour mieux assurer les choses, ce qui fut fait.

La nuit dernière, sachant qu'ils avaient déjà été particulièrement opérants dans la nuit de mardi à mercredi, nous nous sommes appuyés sur notre Police Municipale. Dans la nuit de mardi à mercredi, ils étaient sur le terrain dès 5 heures et, la nuit dernière, dès 3 heures pour assurer la circulation.

Il faut aussi savoir que, dans le phénomène cumulatif de problèmes, des carrefours à feux se sont mis en défaut. Je pense notamment au bout de l'avenue du rond-point donnant sur la RD 902. À cet endroit, beaucoup de véhicules arrivent sur la route départementale, ce qui a créé une thrombose sur la partie pavillonnaire et sur l'axe départemental.

On a entamé un salage conséquent à partir de 4 heures. Cela a tourné jusque dans la matinée. Moi-même avec la Direction générale et Mme PAOLANTONACCI, à partir de 5 heures, nous avons tourné dans les rues pour veiller à la bonne prise en compte des petits axes qui, jusqu'alors, ne l'étaient pas. Dans les process de la commune de Villemomble, on faisait les axes importants, les passages de bus et les voies en pente. Parfois, on s'arrêtait là. On a veillé à ce que la saleuse passe notamment sur les axes est ouest, où le soleil ne pouvait pas faire fondre la neige (avenues Chanzy, Laboulaye, Drouot).

Car nous étions à flux tendus, on a aussi trouvé des solutions de stock de sel. Nous étions à une rupture de stock suite à un problème d'approvisionnement. Nous avons donc ouvert toutes les solutions vis-à-vis de notre bailleur, concessionnaire. J'ai sollicité le Département qui a répondu présent et qui nous a fait une avance de stock de sel de près de six tonnes pour faire mieux fonctionner les choses.

Ce matin, alors qu'il restait des plaques de verglas et des situations complexes, on a tenu à assurer la voirie, les abords des écoles et l'ensemble des équipements municipaux.

Après, j'en profite pour rappeler à ceux qui nous écoutent la responsabilité des riverains vis-à-vis de leur trottoir, des commerçants devant leurs échoppes. Il y a une obligation de rendre les trottoirs praticables. On a regretté que ce ne soit pas fait.

En France, on n'est pas habitué aux épisodes neigeux. Dès qu'il y a 3 mm de neige, on est tous un peu bloqués, on n'est pas préparé au phénomène. Je m'en excuse une nouvelle fois auprès des Villemomblois. Cela n'a pas bien fonctionné. En revanche, je salue les services pour leur réactivité, 24 heures plus tard, on a su assurer, accompagner et faire fonctionner les choses.

## ❧ Questions orales

**M. MINETTO.-** Cette question de notre groupe du rassemblement de la gauche et des écologistes s'adresse à Monsieur BLUTEAU Maire, à Madame VERBEQUE Adjointe à l'habitat, à Monsieur BIYOUKAR Adjoint à la politique de la ville, à Monsieur MALLET adjoint au patrimoine communal, à Monsieur MAHMOUD adjoint à la sécurité, à Monsieur ZARLOWSKI Adjoint du quartier sud Est et à Monsieur FITAMANT conseiller municipal délégué à la prévention de la délinquance.

Madame et Messieurs, nous vous demandons solennellement d'agir pour que le quartier Benoni retrouve la sécurité et la sérénité auxquelles les habitants ont le droit. Ce quartier est devenu depuis le début de la crise un espace de non-droit, et nous pesons nos mots...

Comme vous ne pouvez pas l'ignorer, plusieurs cages d'escalier et les parkings sont tenus par les dealers. Pour passer, vous devez ouvrir votre coffre, justifier de qui vous êtes, on vous demande d'ouvrir votre manteau et ce que vous venez faire ici, et on vous accompagne dans les escaliers... Si vous arrivez à passer bien sûr car la pression est forte... très forte !

Les cris des guetteurs perchés sur les toits de la barre ou de la tour (vous avez bien entendu sur les toits) sont continus à chaque arrivée de voiture ou de personne non identifiée. Les portes ou habillages d'entrée sont cassées dans plusieurs escaliers. Le portail du parking est mis hors service et remplacé par des « poubelles filtrantes ». Au moins un système de skydome d'évacuation de fumée a été cassé de manière à accéder au toit, ce qui ne permet plus d'être sûr que le système anti-incendie est en état de fonctionnement.

La police nationale passe plusieurs fois par jour. Pourtant, rien ne change. Les guetteurs crient, les dealers se cachent, la police s'en va, les dealers reviennent immédiatement bien visibles aux yeux de tous. Et cela pendant de nombreuses heures de la journée et de la nuit en s'installant parfois dans les locaux OPH aux pieds des immeubles.

La liste est encore longue et nous arrêterons là car nous n'osons imaginer que vous découvriez cela ce soir. Madame et Messieurs, nous vous demandons d'agir. Des familles vivent cela au quotidien, des enfants jouent parmi des dealers et cela prend des proportions qui vont être incontrôlables. Êtes-vous prêts à installer, même temporairement, la police municipale dans un local à Bénoni ? Êtes-vous prêts en tant que responsable de l'OPH à installer une société de gardiennage et maître-chien comme cela a été fait il y a quelques années ? Êtes-vous prêts à revoir la désastreuse fermeture de la rue Benoni Eustache qui a enclavé le quartier ?

Je le dis sans aucune polémique, il y a urgence. Il faut que, ensemble, nous agissions de manière urgente.

**M. MAHMOUD.**- Cette problématique est bien connue des services de police et de la Mairie. À plusieurs reprises, nous avons alerté les services de la Police nationale et de la préfecture. Nous avons d'ailleurs vu la commissaire à ce sujet précis la semaine dernière et encore aujourd'hui pour élaborer un plan global afin que l'ensemble des acteurs soit synchronisé pour une action efficace.

Nous avons également demandé à l'OPH la réparation du skydome, ce qui va être fait.

La situation est complexe et nous sommes mobilisés. Elle ne se résoudra pas du jour au lendemain mais nous obtiendrons des résultats.

**M. le MAIRE.**- J'ouvre le débat sur cette question pour une durée de deux minutes exactement.

**M. MINETTO.**- Êtes-vous prêt à installer la police municipale temporairement à Bénoni ?

Comme c'est arrivé au moment où il y avait beaucoup de mini-motos et des problèmes très graves, êtes-vous prêt à l'installation de maître-chien ?

**M. le MAIRE.**- Je complète la réponse. L'installation d'un poste de police municipale à un endroit à l'extrême est du territoire de notre commune ne serait pas du tout efficace à notre sens. Lorsque nous échangeons avec les services extérieurs de la police nationale et nos services de la police municipale, ce ne serait véritablement pas judicieux.

Quant à la seconde mesure que vous évoquez, j'ai assez de facilité à vous confirmer que c'est envisageable puisque j'en avais moi-même eu l'initiative lorsque j'avais été président sur une courte période, de l'OPH. C'est donc plutôt oui mais ce ne seront pas les seules choses. Il faut de la vidéosurveillance, intégrée à celle de la commune. Elle est inhérente à l'OPH. Nous sommes en cours d'élaboration du cahier des charges et donc de sa mise en œuvre. Il faut du personnel, des moyens humains, notamment en termes de prévention de la délinquance. Nous avons lancé, sous la conduite d'Alain FITAMANT un appel d'offres à ce sujet.

Oui, il y a un problème de sécurité grave. Je demanderai que la plus grande répression soit mise en œuvre pour que cela cesse. Nous serons fermes sur le sujet.

**M. CALMÉJANE.**- Le constat est amer, comme vous avez pratiquement tout cédé à la police nationale dans le protocole mis en place entre la police municipale, donc la commune et la police nationale, on s'aperçoit à peine deux mois après que la police nationale n'est plus du tout motivée sur les actions villemombloises, avec le résultat évoqué par M. MINETTO. Je trouve le constat extrêmement grave pour les habitants de Bénoni Eustache.

**Mme POCHON.** - Su l'épisode Bénoni Eustache, nous vous rappelons tout de même que nous nous étions opposés à la fermeture de la rue. Or, elle a un impact terrible sur la tranquillité des dealers à l'intérieur de cet espace où tout est visible et où ils peuvent se cacher avant même d'être interceptés. Nous vous avons également prévenus sur le fait que la police municipale ne pouvait pas intervenir sur ce type de problème. Nous y sommes.

Dans tous les cas de figure, il en va de notre responsabilité collective d'imaginer que non seulement c'est insupportable pour les personnes qui y vivent mais surtout que des enfants vivent cela tous les jours. Quand on a 5, 7, 8, 9 ans, cela devient-il la norme de vivre comme cela ? Grandit-on avec cela ? Si on parle d'éducation, c'est à cela qu'il faut penser.

Lorsque l'on évoque l'installation de la police municipale, on en parle de façon temporaire de manière à mettre les moyens humains sur le quartier, et il y a urgence.

J'en viens à notre question.

Cette question de notre groupe du rassemblement de la gauche et des écologistes s'adresse à monsieur BLUTEAU, Maire.

Monsieur le Maire, la crise du Covid-19 nous impacte tous, sans exception.

De nombreuses communes voisines s'engagent dans les centres de test, de vaccination, dans l'aide économique indispensable aux commerces, dans le soutien des jeunes en situation précaire et dans l'assistance aux anciens. Non seulement ces villes communiquent mais elles agissent. Depuis juillet 2020, à Villemomble, nous sommes habitués à une communication effrénée, qui va même jusqu'à publier sur les réseaux de la ville la recette des crêpes. Et pourtant, sur les initiatives liées à la crise, il n'y a pas grand-chose.

N'avez-vous rien à dire ? N'avez-vous rien à proposer ? Si ce n'est l'utilisation de la navette pour aller dans les villes d'à côté. D'ailleurs la comparaison avec les dispositions prises par les villes voisines est cruelle pour Villemomble.

Monsieur le Maire, quand allez-vous prendre la mesure de la crise et faire fonctionner le centre de santé municipal Marcel Hanra, largement subventionné, au service des besoins sanitaires actuels ? Quand allez-vous mettre en place un soutien aux familles et aux commerçants. Cela pourrait être des bons d'achat dans les commerces de proximité par exemple, je sais que c'est M. CALMÉJANE qui les avait proposés mais cela n'empêche pas que c'est une bonne idée, ou des dispositifs intergénérationnels pour livrer les courses, etc. Quand allez-vous proposer aux personnes en télétravail des temps d'accès gratuit de coworking dans les bureaux vides de l'hôtel d'entreprises ? Des facilités numériques pour les élèves et les étudiants en galère ?

**M. le MAIRE.** - Je vous remercie pour votre question. Je tiens tout d'abord à vous dire que nous ne vous avons pas attendus pour prendre la mesure de cette crise sanitaire extraordinaire qui touche la population. Et nous ne vous avons pas attendus pour agir. Dans ce contexte où l'ensemble de la population est impacté (les jeunes par l'isolement et potentiellement des problèmes psychologiques, les plus âgés par la maladie et tous par l'éventuelle perte d'un être cher), il aurait été souhaitable de la part de l'opposition d'adopter des propos plus constructifs.

Sur le plan sanitaire, nous avons et continuons à agir à différents niveaux :

- Des affiches d'informations sur les bons comportements à adopter pour responsabiliser la population,
- Des distributions de masques à nos plus jeunes écoliers,
- Un centre de dépistage a été installé au plus fort de la crise à proximité de la gare Le Raincy-Villemomble-Montfermeil en octobre-novembre pour le second pic majeur de prolifération du virus. Ce centre a été installé grâce à la collaboration de la ville du Raincy et de celle de Villemomble. Sur la période septembre-décembre, un centre de dépistage a également été installé au gymnase de l'Est jusqu'à constater une baisse significative de la fréquentation.
- Désormais, plusieurs pharmacies et le Centre laboratoire biologique sur la Grande Rue assurent les tests et je les remercie pour ce travail déterminant. À savoir que plusieurs pharmacies nous ont sollicités pour la mise à disposition d'un barnum, ce que nous avons fait.
- Un dispositif via le CCAS pour permettre à nos aînés qui souhaitent se faire vacciner de se rendre sur place et d'être ramenés chez eux en toute sécurité. Cela, dans le cadre de la première phase de vaccination qui a débuté le 18 janvier dernier et qui concerne notamment les plus de 75 ans.
- La volonté d'installer un centre de vaccination à Villemomble le plus rapidement possible. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette question fondamentale et d'apporter les derniers éléments sur le sujet lorsque nous évoquerons le vœu proposé par le groupe UAV.

Sur le plan économique et social :

- Le maintien des Marchés Outrebon et Époque (pour les commerces de bouche dans un premier temps, puis pour l'ensemble) avec un renforcement des protocoles sanitaires de manière à soutenir l'activité des commerçants.
- Une aide au loyer de 1 000 euros pour la relance des commerces grâce au travail efficace de la région Ile-de-France et à notre dialogue constant sur les besoins des territoires. Cette aide a vocation à soutenir les commerces, bars, cafés, restaurants et entreprises artisanales ayant fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public lors du second confinement. Aide qui a été rendue possible grâce aux bonnes relations de travail entre la présidente de la Région, Valérie PECRESSE, et moi-même.
- Par ailleurs, j'aimerais saluer le travail exceptionnel du Centre social Alain Mimoun dans le cadre de la crise du coronavirus (et de manière générale) qui assure une assistance aux plus démunis en traitant les cas d'angoisses, problèmes familiaux, anxiété, stress, sentiment de solitude pour près de 600 familles.
- La reprise de la veille sociale téléphonique assurée par le CCAS auprès des personnes âgées, fragiles et isolées où une assistance leur est portée.

Autant d'initiatives qui ont été lancées par la majorité. Nous restons naturellement vigilants à l'évolution de la situation et demeurons en contact permanent avec les autorités compétentes.

Il nous reste un peu de temps pour un débat sur cette question. Qui souhaite prendre la parole ?

**M. CALMÉJANE.**- Il y a un vœu.

**Mme POCHON.**- Sur Marcel Hanra, on n'a pas de réponse.

**M. RICHARD.**- Cette question de notre groupe du rassemblement de la gauche et des écologistes s'adresse à monsieur le Maire, elle concerne le fonctionnement des conseils de quartiers.

Nous saluons le principe de cette initiative, elle était dans notre programme et nous croyons qu'il est salutaire d'inclure le plus grand nombre de citoyens dans la gestion des affaires de la Ville. La démocratie participative est un réel progrès que nous ne pouvons que soutenir et encourager. En comprenant ainsi notre attachement aux conseils de quartiers, vous saisissez sans aucun doute notre détermination à ce que la réalisation soit à la hauteur de nos espérances.

Sans revenir sur les polémiques liées à la mise en place de ces conseils de quartiers, notre question porte sur leur périmètre et les moyens alloués. Leur cadre n'a pas été défini. Alors que les conseils vont bientôt se réunir pour la première fois et définir leur règlement intérieur, nous aimerions avoir des précisions :

- Les conseils de quartiers auront-ils un pouvoir décisionnaire ou seulement consultatif ? Vous engagez-vous dans un certain périmètre à laisser la décision au Conseil municipal ? Si oui, lesquels ? À titre d'exemple, si les conseils de quartiers votent la création d'une piste cyclable, vous donnez-vous le droit de remettre en question cette décision et sa mise en œuvre ?

- Pour un budget sain, les conseils de quartiers ne peuvent avoir de budget illimité. Quels moyens concrets financiers seront donnés aux conseils de quartier pour mettre en œuvre les mesures prises dans le périmètre donné ?

Ces questions semblent essentielles, le périmètre d'action et les moyens financiers ont besoin d'être clairs dès le départ pour éviter tout cafouillage.

Monsieur le Maire, faites-en sorte que, pour cette première expérience de démocratie participative à Villemomble, on ne puisse donner raison à cette phrase de Coluche : « *La démocratie, c'est cause toujours* ».

**M. GERBAUD.**- Je vais répondre de façon concrète aux deux points que vous soulevez sur les conseils de quartier, la question du périmètre et des moyens.

Les conseils de quartier restent une instance consultative ayant pour objectif d'améliorer la proximité entre les élus, les services et la population. Je rappelle que cela a été fixé en Délibération le 15 juillet 2020 et voté à la majorité par le groupe RVE et le groupe RGE.

Tout d'abord, la question du périmètre. Bien qu'étant une instance consultative, les conseils de quartier et notamment les commissions thématiques qui pourront y voir le jour auront vocation à traiter des questions du quotidien et à proposer des pistes d'amélioration.

De même, concernant le budget. Il convient de noter dans un premier temps qu'aucun frais de fonctionnement ne sera engagé puisque les infrastructures seront mises à disposition par la Municipalité.

La charte des conseils de quartier rassemblera d'une part les éléments propres à l'organisation de cette instance nouvelle, d'autre part un volet sur le comportement éthique. Dans une logique de responsabilisation, il nous apparaît déterminant de confier aux conseillers de quartier récemment élus la mise en place de cette charte fondatrice et de fixer les règles essentielles de ces instances collectives.

Enfin, il convient de garder à l'esprit que les conseils de quartier constituent une étape nouvelle de démocratie participative. Dès lors, il nous apparaît essentiel de fixer un cadre global qui sera amené à évoluer par l'expérience qu'en tireront les conseillers de quartier.

**M. le MAIRE.-** Nous avons deux minutes pour continuer à échanger sur ce sujet.

**Mme POCHON.-** Ce serait quand même difficile de ne pas aborder les conditions dans lesquelles s'est passée la désignation des conseillers de quartier. Comme vous le dites, c'est une étape nouvelle de démocratie. Visiblement, tous les candidats y étaient attachés depuis très longtemps, monsieur GERBAUD, mais nous avons été assez surpris par la manière dont les choses se sont déroulées. *A priori* faire participer un maximum de Villemomblois devait être le but, donc comment se fait-il que l'on en arrive à exclure des candidats, sauf erreur 20 % ou 25 % de candidatures rejetées pour des raisons sans doute administrative, du type justificatif de domicile non fournis ou envoi sur une mauvaise adresse mail.

C'est surprenant que, pour une première étape, 25 % des gens ne soient pas retenus pour des raisons administratives. Je rappelle que nous avons voté pour trois adjoints. Or, 25 %, cela fait 45 personnes, quand bien même il aurait fallu passer 15 appels téléphoniques par adjoint pour alerter les gens sur le fait qu'il manque un papier, nous pensons que c'était faisable.

Surtout, c'est une drôle d'idée de limiter la participation à des choses comme cela. Je passe la manière dont s'est déroulé le tirage lui-même avec des documents non découpés, des noms manquants, une retransmission orale incomplète. C'était assez « impréparé ». Je suis très surprise, d'autant que nous vous avons informés que, pour éviter tout cela, il aurait fallu dire avant la fin du délai aux personnes qu'il leur manquait des documents, ce que vous n'avez pas fait.

Dans la mise en place de ces conseils de quartier, il n'y a pas tout à fait l'esprit de la démocratie participative auquel on s'attend.

**M. le MAIRE.-** La chance que nous avons est que, plutôt que de prolonger ce débat, nous allons passer la parole à Mme Françoise BERGOUGNIOU qui pose une question, au titre du groupe de M. CALMÉJANE, et qui aborde les conseils de quartier.

**Mme BERGOUGNIOU.-** Monsieur le Maire,

Effectivement, je reprends les dysfonctionnements de l'installation des conseils de quartier.

Avec une importante communication, vous avez lancé la création des conseils de quartier. Seul 1,5 % des électeurs se sont inscrits, ce qui est loin d'être un succès.

Au-delà du fait que la Délibération de notre Conseil municipal du 15 juillet 2020 était incomplète, nous constatons que la gestion des candidatures a été plus que désordonnée. En effet, quel que soit le mode de dépôt des candidatures :

- les personnes n'ont pas reçu dans un premier temps d'accusé réception, nous avons été obligés de le demander au Conseil municipal suivant pour qu'enfin certains le reçoivent au bout d'un mois et demi, certaines ont été dans l'obligation de relancer vos services plusieurs fois pour avoir une réponse, quand elles ont eu une réponse !

- d'autres n'ont jamais reçu les demandes de compléments de leurs dossiers par mail, ce qu'évoquait Mme POCHON, et de ce fait leur candidature a été tout simplement rejetée.

- le jour du tirage au sort, heureusement que les représentants de l'opposition étaient là car vous aviez oublié les premiers de chaque liste. Les personnes dont les noms commençaient par A ou B, s'ils étaient en tête de liste, n'apparaissaient plus.

En pleine crise de la Covid-19 qui est l'une des premières préoccupations des Villemomblois, vous allez maintenant demander aux membres tirés au sort de réfléchir à une charte de fonctionnement de ces nouvelles instances.

C'est invraisemblable, cette charte, c'était à l'exécutif de la déterminer en premier, notre conseil municipal aurait dû se prononcer sur celle-ci en deuxième afin de donner les règles aux candidats afin qu'ils sachent ce qu'était le conseil de quartier. Il fallait, avant même de postuler, que l'on sache dans quoi on allait.

Cela aurait permis de préciser, ou pas, comme dans de nombreuses communes si les conseillers municipaux pouvaient être membres des conseils de quartiers. J'ai moi-même posé cette question en Commission Politique de la Ville, je n'ai pas eu de réponse, si ce n'est un grand discours m'invitant à ne pas me présenter puisque c'était citoyen de laisser la place à son voisin. Ce à quoi j'ai évidemment répondu que je n'avais pas de leçon de citoyenneté à recevoir de quiconque, et je persiste.

Ne sachant pas, j'ai fait acte de candidature, il est vrai le dernier jour. Ce dernier jour, pas de nouvelle. J'ai envoyé un mail aux services. Pas de nouvelles, pas de réponse, ni oui, ni non, ni « *on ne trouve pas votre candidature* », rien. Il a fallu que j'envoie un mail à M. le Maire le samedi pour lui signaler le problème, lui retransmettre ce mail pour que le lundi, sans nouvelle du service et du Maire, je sois réintégrée dans les candidats au moment du tirage au sort. C'est extraordinaire, je suis la première à ne pas avoir été informée.

**M. le MAIRE.-** De rien.

**Mme BERGOUGNIOU.-** Je sais que cela fait esclaffer certaines personnes mais, au moins, c'est bien d'être drôle. Certains ne sont pas drôles du tout.

**M. le MAIRE.-** Ma chère collègue, je vous invite à rester sur le texte qui nous a été transmis et sur lequel nous nous sommes fondés pour répondre. Vous commencez à partir dans un monologue qui reste dans le sujet mais qui fait prendre du temps et ne nous permettra pas de débattre ensuite.

Je vous propose de finir, il vous reste un paragraphe à nous lire.

**Mme BERGOUGNIOU.-** Merci monsieur le Maire de votre amabilité.

De même la durée des mandats reste à préciser, si on part sur 2 ans de mandat comme vous l'avez suggéré (24 mois en 2021/2022, puis un mandat 2023/2024 et seulement 14 mois en 2025/2026 ?) et que dire de ce premier mandat perturbé par la crise sanitaire qui laissera à peine le temps de l'installation et de trouver une charte...

Après ce nouvel échec de votre action, allez-vous revoir la Délibération de la création des conseils de quartiers et soumettre au Conseil municipal la charte de leur fonctionnement ?

**M. GERBAUD.-** Cela me permettra également de répondre à quelques éléments de Mme POCHON.

Si ce n'était si prévisible, je trouverais amusante votre position sur les conseils de quartier, vous qui n'avez manifesté aucun intérêt pour cette nouvelle instance démocratique. Hostile à son instauration et incapable d'envisager sa mise en œuvre sous le mandat de Patrice CALMÉJANE, voilà que l'opposition s'oppose pour s'opposer...

Quelques rappels sur la procédure mise en place :

⇒ Une phase de pré-candidature du 19 octobre au 15 novembre. Cette phase a d'ailleurs été prolongée jusqu'au 6 décembre car les réunions d'information prévues n'ont malheureusement pas pu se tenir à cause des règles sanitaires pour lutter contre la propagation de la Covid-19.

⇒ À l'issue du 6 décembre, un accusé de réception de candidature a été envoyé aux candidats le 10 décembre dans lequel il était demandé de renvoyer un justificatif de domicile de moins de 3 mois avant le 27 décembre. Ceci afin de procéder à la vérification des candidatures et des critères définis lors du Conseil municipal du 15 juillet 2020. Si une grande majorité des candidats nous a communiqué son justificatif de domicile, un certain nombre n'a pas donné suite à sa candidature.

⇒ Ainsi, 154 candidats ont répondu à cette demande obligatoire parmi lesquels certains élus, dont ceux de l'opposition.

**M. MINETTO.-** Et de la majorité.

**M. GERBAUD.-**

⇒ Nous avons publié une première liste le vendredi 15 janvier. Nous avons fixé le tirage au sort le lundi 25 janvier, soit 10 jours après la diffusion de cette liste de manière à pouvoir identifier les situations d'éventuels plaignants et corriger des erreurs matérielles émanant du secrétariat (erreur de mails par exemple). Grâce à cette méthode, vous avez vous-même, madame BERGOUGNIOU, été rajoutée à cette liste car nos services ont constaté une erreur matérielle. Finalement, 162 candidats ont été présentés lors du tirage au sort.

Pour l'anecdote, le fait que les trois premiers en tête de liste qui portait un nom en A, cela s'appelle une erreur d'impression sur Excel. C'est effectivement une erreur matérielle que nous avons corrigée pour le tirage au sort, ce n'était pas très grave.

Vous contestez l'organisation de cette nouvelle instance et vous demandez que le Conseil municipal détermine la charte des conseils de quartier. Autrement dit, vous voulez décider vous-même de la charte d'une instance à laquelle vous vous êtes opposé ? Ce n'est pas notre conception de la démocratie.

Dès lors, les conseillers de quartier seront amenés à s'exprimer et à amender un projet de charte dans le cadre de la première réunion qui sera organisée en présentiel courant mars. Suite à ces réunions pour les conseils de quartier, la charte sera en Délibération lors du prochain Conseil municipal. Ainsi, les conseillers de quartier seront les acteurs du fonctionnement de ces nouvelles instances. Enfin, les conseils de quartier ont vocation à une existence propre, dès lors le mandat de conseiller de quartier n'est pas lié au mandat municipal. Le dernier mandat des conseillers de quartier débordera logiquement sur le mandat 2026.

Pour répondre à Mme POCHON, le service du cabinet du maire a appelé toutes les personnes.

**M. le MAIRE.-** Je vous cède la parole, nous avons deux minutes.

**Mme POCHON.-** Nous savons tous que des gens n'ont pas été rappelés, ce n'est pas très grave.

J'en reviens à la charte dont vous parlez. Premièrement, cela signifie-t-il que chaque conseil de quartier établira sa propre charte ou sera-t-elle commune aux trois conseils de quartier ? Ils travailleront donc chacun dans leur coin mais il faudra que leur charte soit commune ?

Deuxièmement, il faudra affiner un peu la préparation à un moment donné. Effectivement, la participation des élus aux conseils de quartier est tout de même particulière. Bien entendu, quand c'est ouvert, il n'y a pas de raison pour que les élus ne s'y inscrivent pas mais avouez tout de même retrouver des élus de l'exécutif, parfois adjoints dans les conseils de quartier est particulier. Je n'ai jamais vu que l'on puisse être à la fois élu de la majorité et citoyen dans un conseil de quartier. Il y a quelque chose qui ne va pas très bien parce que vous êtes dans l'exécutif. À partir du moment où nous vous avons posé la question sur cette difficulté pendant le Conseil et où vous avez indiqué que c'était ouvert, que l'on pourrait même candidater dans un quartier qui n'est pas le sien, etc. ce qui était un peu n'importe quoi, on retrouve des élus de l'exécutif, qui sont adjoints, dans des conseils de quartier ; ce sera vraiment très simple. C'est une remarque.

**M. CALMÉJANE.-** Nous nous sommes rencontrés il y a un peu moins de trois semaines pour parler de l'organisation de ces questions. Vous vous étiez engagé à ce que le groupe qui posait la question reprenne la parole en premier. Or, vous faites le contraire puisque vous avez donné la parole à Mme POCHON alors que le cycle de questions de son groupe est terminé. À quoi sert-il de nous réunir si vous ne tenez pas vos engagements ?

Mme BERGOUGNIOU complétera mais je voulais une réponse de M. GERBAUD sur le sujet : nous verrons le point dans le DOB, il nous a dit que cela ne coûterait rien, pourtant, je vois 55 000 € pour un chargé de mission démocratie dans votre document d'orientations budgétaires. Si cela, ce n'est rien...

**M. MINETTO.-** Et trois adjoints.

**Mme BERGOUGNIOU.-** Mme POCHON m'a coupé l'herbe sous le pied. Je voulais moi aussi m'étonner de la construction de la charte avec trois conseils de quartier qui, pour l'instant, ne se sont pas encore réunis et qui, le jour où ils le feront, décideront d'une charte chacun dans leur coin alors qu'il était tellement simple (à mon sens) de proposer une charte, un cadre comme cela se fait partout. Moyennant quoi, les gens savaient à quoi s'attendre et pouvaient s'inscrire en toute connaissance de cause.

D'autant que, lors de notre Commission Politique de la Ville, le vice-président M. ROLLAND s'était engagé et nous avait proposé de faire venir un adjoint de quartier puisqu'il ne savait pas comment fonctionneraient ces conseils de quartier. Il nous avait donc proposé courant janvier que l'on rencontre au sein de la commission un adjoint de quartier afin qu'il nous explique sa manière de voir les choses. Je suis donc étonnée.

**M. le MAIRE.-** Je me permets de prendre la parole pour clore cette séquence sur un sujet qui passionne, ce que je m'en félicite. Il apparaît en effet un véritable engouement au travers des candidatures spontanées des Villemomblois, puisque l'on a tout de même pris pour challenge de constituer trois conseils de quartier de 50 membres. Cela permet de répondre à ce qui vous dérange tant de voir un membre de l'exécutif, un maire adjoint également conseiller de quartier : c'est 1 sur 150.

**M. MINETTO.-** Ils sont 2.

**M. le MAIRE.-** D'accord, 2 sur 150.

Premier élément, je pense que ce ne seront ni les plus bavards ni les plus virulents et que, au contraire, les gens auront plaisir à avoir quelqu'un qui s'y connaisse pour leur répondre.

Deuxième élément, je veux insister vis-à-vis de cette charte. Banco, on proposera bien sûr dès le premier conseil de quartier une trame de charte. En effet, nous n'inventons rien, il en existe de nombreux ailleurs. On proposera donc un pro-forma d'une charte pour le premier conseil de quartier, on la leur soumettra même avant que tout le monde soit dans la salle, et suffisamment tôt pour que chacun ait la possibilité d'y travailler chez soi, d'amender, de proposer, de ciseler un peu telle ou telle mesure et moyens mis à leur disposition. À partir de là, au deuxième conseil de quartier, on leur soumettra cette trame de charte déjà travaillée par le premier conseil de quartier, puis au troisième quartier. À la fin, ils se seront véritablement saisis de ce document sans qu'on leur impose les choses, ce qu'a très bien dit Jean-Christophe GERBAUD tout à l'heure : ce n'est pas à nous d'imposer tel ou tel mode de fonctionnement, surtout que cela ne provienne pas de nous tant nous sommes critiqués dans tout ce que nous faisons et mettons en œuvre.

L'idée est que, à la fin, ce soient eux qui s'approprient le document et que l'on finisse ici, lors de la séance du 25 mars, pour approuver la charte des conseils de quartier. Je vous fais le pari que l'on aura l'unanimité. Si on ne l'a pas, c'est que je n'arriverais jamais à vous comprendre.

**Mme POCHON.-** Il faut peut-être travailler avec rigueur.

**M. le MAIRE.-** Je passe la parole à M. Patrice CALMÉJANE pour la deuxième question de son groupe.

**M. CALMÉJANE.-** Monsieur le Maire,

Nous souhaitons connaître votre politique en matière de stationnement depuis votre arrivée et pendant la période de la Covid-19.

Dans les secteurs de stationnement payant, contrairement à d'autres communes vous avez maintenu la réglementation sans aucune modification, aucune prise en compte des différentes mesures gouvernementales (zone bleue temporaire, horaire du couvre-feu...) et, concernant la communication vis-à-vis des résidents, des abonnés, des commerçants et de l'ensemble de la population, rien n'est apparu.

Dans les autres secteurs, nous constatons encore trop souvent la présence de voitures ventouses non verbalisées, de véhicules en stationnement interdit et, chaque quinzaine, de nombreuses rues où l'alternat n'est pas respecté.

Ne nous répondez pas que vous attendez un audit. Vous auriez dû agir et vous pouvez agir rapidement.

Dites-nous quelles actions concrètes vous allez mettre enfin en place ?

Pour en revenir au débat que nous venons d'avoir, le constat que vous avez fait sur la neige et celui que nous venons de faire concernant les conseils de quartier dénotent vraiment l'amateurisme dont vous faites preuve. Ce n'est pas après une action que l'on fait le bilan, c'est avant la période de neige annoncée que l'on réunit les gens et que l'on dresse le bilan des moyens humains et techniques. De la même façon sur les conseils de quartier, si cela avait été un peu mieux préparé, il n'y aurait pas eu une demi-heure d'intervention des différents groupes.

**M. le MAIRE.-** Monsieur CALMÉJANE, à votre tour, vous avez débordé du texte qui nous a été fourni et qui a été la base pour fonder notre réponse. Cela fait maintenant deux fois. Je me trouvais plutôt magnanime, je vous ai laissé la parole et il convient que vous vous conformiez au texte transmis.

**M. MAHMOUD.-** Notre politique en matière de stationnement est clairement établie.

Grâce à notre Police municipale, nous avons notamment procédé à 51 enlèvements de voitures ventouses suite à des infractions ou réquisitions sur le mois précédent. À cela s'ajoute un contrôle régulier des stationnements des usagers. Il y a donc des contrôles réguliers effectués dans Villemomble.

Je note par ailleurs que la mise en place de la piétonisation du marché Outrebon se déroule désormais dans les meilleures conditions sur ce point grâce à une méthode simple : une sensibilisation des riverains les premières semaines grâce à nos équipes, puis une application stricte de nos orientations. Le résultat est probant aujourd'hui. Par ailleurs, les retours des riverains et des commerçants à ce sujet sont très bons.

Concernant le stationnement alterné, des rappels sont régulièrement faits aux habitants des rues concernées et des contrôles avec sanction interviennent et interviendront encore.

Je rappelle enfin que notre Police municipale est en place depuis quelques mois seulement et est amenée à monter en puissance durant notre mandature notamment sur ce sujet.

**M. le MAIRE.-** Nous avons deux minutes pour revenir sur cette rubrique.

**M. CALMÉJANE.-** La réponse qui m'a été faite parle de mesures générales, j'ai pourtant posé précisément la question par rapport à la période du Covid et à ce qu'ont fait des communes alentour, c'est-à-dire la transformation du stationnement payant en zone bleue. Sachant que beaucoup de personnes, du fait de mesures de confinement, de télétravail et autre, sont amenées à laisser leur voiture dans les secteurs centraux où il y a du stationnement payant. Aucune mesure n'a été prise par votre majorité sur ce sujet. Il n'y a aucune communication, soyons clairs.

**M. le MAIRE.-** Y a-t-il d'autres interventions ? Il nous reste 40 secondes.

**Mme POCHON.-** La zone bleue nous amuse.

**M. MINETTO.-** C'est assez risible. Nous réclamons depuis des années le remplacement du stationnement payant par la zone bleue, c'est savoureux de l'entendre demandée ce soir par l'ancienne majorité, dont vous avez fait partie, je ne l'oublie pas monsieur le Maire.

**M. le MAIRE.-** Nous avons atteint les deux minutes.

Nous passons à la question suivante.

**M. LE MASSON.-** Monsieur le Maire,

Comme notre commune GPGE a présenté son DOB pour l'année 2021. Dans son rapport, il est indiqué (page 20) :

*« Pour la fiscalité, il n'est pas prévu d'augmentation du taux pour la CFE. En revanche, concernant la TEOM, il est prévu d'acter au cours de l'année (avant le 1<sup>er</sup> octobre) les modalités du lissage des taux d'ici à 2026, date limite fixée par la loi pour l'harmonisation des taux entre toutes nos communes ».*

Sachant que l'objectif annoncé est un taux à 6,89 %, le taux de Villemomble étant de 6,39 %, cela conduira à une augmentation de 7,8 % de la TEOM pour les Villemombois, alors même que le service pour les Villemombois s'est dégradé depuis quelques mois avec notamment la fermeture de la déchèterie depuis le 6 octobre 2020 pour une durée indéterminée.

Constatant que le budget de la TOM de GPGE présente un résultat positif important, alors que la loi prévoit qu'il doit être à l'équilibre, il ne semble pas nécessaire d'atteindre le taux de 6,89 %.

Un taux ne doit pas être le résultat d'une moyenne arithmétique mais il doit correspondre à un besoin budgétaire.

Pouvez-vous nous donner votre position concernant les objectifs de GPGE concernant le taux de la TEOM pour les Villemombois et nous confirmer que vous n'augmenterez pas les impôts directs ou indirects des Villemombois pendant votre mandat ?

**M. ACQUAVIVA.-** Cher collègue, je tiens d'abord et personnellement à vous remercier de votre question, qui élève le débat et fait prendre conscience à notre Assemblée qu'il existe des structures au-dessus de nous et qu'elles ont des incidences sur notre vie quotidienne, sur notre vie communale.

Dans votre question, il y a d'abord une interrogation légitime. Malheureusement, ensuite, la question est à côté car biaisée. En effet, elle ne voit le problème que par le petit bout de la lorgnette. Je m'explique :

Le DOB de GPGE pose le principe de la convergence des taux de la TEOM et indique que cela devrait se faire en 2021 mais ne précise nullement comment cela se fera. Vous devez savoir que la convergence est imposée par la loi et que, d'année en année, l'EPT repousse le problème car il est très complexe.

Sur les 14 villes aujourd'hui, 12 sont au SICTOM et 2 dans un autre syndicat. Le SICTOM annonçait des augmentations pour 2021 des coûts de la collecte de 18 %, qui seraient ramenées aujourd'hui à 6 %. Puis, la concession est en renouvellement pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

À cela s'ajoute le fait qu'il ne reste plus que quatre ans pour arriver à cette convergence obligatoire et légale, et que deux années ont déjà été perdues. Pourquoi ? Par qui ? mais c'est un autre débat.

Ensuite, la TOEM est assise sur les bases de la taxe foncière. Or, dans le territoire, le montant nominal est assez proche entre les villes car celles qui ont des bases élevées, comme nous, ont des taux faibles, et vice versa, ceux qui ont des bases faibles ont des taux élevés.

Le tonnage n'a cessé d'augmenter suite à l'augmentation de la population, suite à une mauvaise qualité du tri (environ 60 %), des obligations nouvelles liées à la transition écologique apparaissent comme la réduction obligatoire de la production de déchets et l'organisation complète du tri des ordures ménagères et des récoltes spécifiques comme le verre et autres sont à l'étude. Cela se fera sur 2021.

Le taux et son harmonisation ne sont et ne seront que le corollaire de l'ensemble du problème.

Concernant la déchetterie, vous savez comme nous tous qu'elle est fermée suite à l'effondrement d'un morceau de la route et que la construction semble ne pas avoir été réalisée de façon conforme, d'après les explications techniques que l'on nous a données. Il est possible que les coûts des injections nécessaires rendent plus difficile sa réouverture que nous le pensions. En fait, c'est mon avis personnel mais, comme sur Nexity et Guérin, on a construit sur des anciennes carrières, ce qui problématique et même de la folie.

L'EPT existe ; les compétences ont été transférées ; le débat n'est donc plus de savoir si on est pour ou contre mais de savoir comment profiter au maximum de la mutualisation qu'il entraîne. N'oublions que nous ne sommes que 6 élus sur 80 et que nous ne représentons que 7,5 % de la population de l'EPT. Il nous faut être modestes car Villemomble n'est qu'un élément de ce vaste ensemble qui, lui, est petit par rapport à la Métropole du Grand Paris.

La politique de la chaise vide ou de la critique systématique n'apporte rien. Je dois dire que j'ai été profondément surpris par notre faible présence dans les dossiers du Territoire. Nous sommes dans la phase d'une négociation importante pour que Villemomble ne soit pas oubliée car trop longtemps absente. Le sujet des TEOM est d'importance. Il peut être une bombe à retardement pour tout le Territoire et je pense que tous les élus du Territoire de notre commune, majoritaires ou d'opposition, auront le cœur d'œuvrer à la préservation des intérêts villemomblois en conformité avec le fait que l'intercommunalité peut apporter des plus et des moins. Le bilan global nous permettra d'essayer d'avoir le plus de plus et le moins de moins.

Nous reviendrons vers vous et vous tiendrons informés de l'évolution du dossier de la TOEM.

**M. le MAIRE.**- Deux minutes d'échange.

**M. CALMÉJANE.**- Je pense qu'il faudra faire quelques corrections dans la réponse de M. ACQUAVIVA. En effet, il ne faut pas confondre le traitement, qui est géré par la SICTOM, et la collecte, surnommée « le marché Sèpur » du nom du collecteur avec lequel la commune de Villemomble avait à l'époque contractualisé et dont les contrats ont été transmis au Territoire.

Concernant la déchetterie, le mur a été réparé, il suffit de se rendre sur place. Le problème qui se pose maintenant est au niveau du sol. Cela nécessite des injections mais cela ne paraît pas extraordinaire. Je pense que, avec le Territoire, nous sommes encore partis pour quelques mois d'étude et, s'il faut y mettre un peu d'argent, ils le mettront mais il faut qu'ils arrêtent de tourner autour du pot.

Pour terminer, je constate que j'aurais préféré que la réponse soit faite par le Maire puisque la question était claire à la fin mais je vois qu'il n'y a pas d'engagement de la majorité sur ce sujet, à savoir : vous engagez-vous à ne pas augmenter les impôts directs et indirects sur la durée du mandat ? Que ce soit par l'intermédiaire du Territoire, donc par la TOEM, « se battre » ou faire valoir les arguments de Villemomble, c'est-à-dire que, actuellement, avec une recette excédentaire de 7 M€ sur le budget TOEM, comme cela a été évoqué par moi-même et mon collègue

Philippe DALLIER lors de la réunion du Territoire mardi dernier, un problème juridique se pose. Il n'y a aucune raison d'augmenter le taux à Villemomble, peut-être faut-il plutôt rechercher le vrai prix.

Enfin et pour la commune de Villemomble, je voudrais une réponse de monsieur le Maire sur ses intentions concernant la fiscalité. Tout à l'heure, nous aurons un débat important concernant les orientations budgétaires de notre Ville.

**M. le MAIRE.-** Pour ce qui est à notre main et nous concernant, nous ne toucherons pas aux impôts sur la mandature. Ce sur quoi nous ne sommes pas seuls à décider, nous défendrons les intérêts de la ville de Villemomble.

Le délai de deux minutes étant terminé, je cède de nouveau la parole à M. CALMÉJANE qui parle au nom de Mme Laura LEFEVRE pour une quatrième question.

**Mme BERGOUGNIOU.-** C'est moi qui prends la parole.

Monsieur le Maire,

Dans vos documents de campagne de juin 2020, vous annonciez, dès l'automne 2020 la réalisation de deux city-stades, un à Bénoni et un à la Sablière.

À l'occasion d'un précédent Conseil, vous aviez esquivé notre question en annonçant des besoins d'études.

Celui de la Sablière va maintenant être réalisé par Grand Paris Grand Est dans le cadre de la rénovation urbaine du quartier, donc pas avant de longs mois, alors qu'il aurait très bien pu être réalisé par la Ville à travers une convention de financement croisé.

Celui de Bénoni Eustache a complètement disparu de vos projets car aucun crédit n'est annoncé dans le rapport d'orientations budgétaires qui est présenté ce soir.

Nous constatons que la déception des habitants des quartiers concernés devient chaque jour de plus en plus grande vis-à-vis de vos promesses non tenues.

Monsieur le Maire, pouvez-vous nous donner ce soir le calendrier réel de la réalisation des deux projets de city-stades annoncés dans votre programme pour l'automne 2020 ?

**M. le MAIRE.-** Votre question nécessite une réponse en plusieurs étapes.

Je suis tout de même assez étonné d'une telle question étant donné que la majorité de transition à laquelle vous avez fait partie (2018-2020) n'avait strictement rien fait pour l'implantation d'un tel équipement. En effet, lorsque j'ai été président de l'OPH pour une courte durée en 2017-2018, j'avais commencé à demander aux services de l'OPH de travailler sur ce sujet. C'est donc une installation pour laquelle, de ce que je comprends, vous n'aviez rien fait du tout, à croire que vous ne vouliez pas qu'elle voit le jour.

C'est donc dans la continuité du travail déjà engagé et réimpulsé dès notre arrivée en juillet dernier, puis à la suite de mon élection en tant que président de l'OPH en octobre que nous avons établi que le maître d'ouvrage de cet équipement serait l'OPH. C'est donc en cours d'élaboration avec les études qu'il convient de mener pour qu'un tel projet réussisse.

Le city-stade à Mimoun, quant à lui, est bien engagé et devrait voir le jour au cours de cet été 2021.

Pour votre bonne information, la maîtrise d'ouvrage est assurée par l'EPT et ne nous retarde en rien. En revanche, elle nous permet d'avoir l'ingénierie d'une grande collectivité pour suivre l'aspect technique de ce projet.

Enfin, elle nous permet surtout d'obtenir des subventions que nous n'aurions pas eues sous maîtrise d'ouvrage ville parce que cela fait partie de la compétence Politique de la Ville qui, vous le savez tous, est aujourd'hui officiellement assumée par l'EPT.

Voulez-vous débattre du sujet pendant deux minutes ?

**Mme BERGOUGNIOU.-** Le but de ma question n'était pas de vous dire que j'étais pour, c'était simplement de vous demander où vous en étiez par rapport à vos promesses. Cela ne veut pas dire pour autant que je suis pour le City-stade.

**M. le MAIRE.-** Vous l'avez entendu : la promesse sera tenue.

**M. CALMÉJANE.-** Pour compléter le propos de Mme BERGOUGNIOU, nous n'y étions pas et nous n'y sommes toujours pas favorables. Tout à l'heure, il a été évoqué les difficultés rencontrées par Bénoni, peut-être d'autres sujets sont-ils plus urgents à traiter que l'implantation d'un City-stade. Vous avez freiné des quatre fers quand il a été question de vidéosurveillance dans le secteur quand vous aviez remplacé temporairement M. LEVY à la présidence.

Pour en revenir à la question posée par Mme LEFEVRE, vous avez donné un délai pour Mimoun, nous souhaitons avoir un délai concernant le secteur de Benoni.

**M. le MAIRE.-** J'aime beaucoup les moments de vérité. Tour à tour dans votre propos qui n'a duré que quelques secondes, vous indiquez clairement que vous n'êtes pas pour la réalisation d'un équipement sportif dans la résidence Bénoni Eustache, puis vous osez dire que je n'ai pas favorisé les choses pour qu'une vidéosurveillance soit mise en place sur Bénoni en particulier et sur l'ensemble du patrimoine de l'OPH plus généralement, ce qui est radicalement faux. J'ai des témoins que l'on dira impartiaux, administrateurs de l'OPH, représentants de l'État et autres.

J'avoue que certains moments de vérité sont tout à fait succulents.

Nous passons à la question suivante. M. KALANYAN étant absent, ce doit être M. LE MASSON qui parle pour lui ?

**M. CALMÉJANE.-** Monsieur le Maire,

Le déploiement et la commercialisation de la 5G ont débuté fin 2020.

La précédente majorité par une politique volontariste, la signature d'une convention avec un opérateur a permis à notre commune d'être l'une des communes le plus rapidement équipée de la fibre du 93, sans que cela coûte un euro à la ville.

La période de la crise sanitaire que nous traversons a démontré l'importance pour tous les Villemomblois d'avoir, quels que soient les usages, un très bon niveau de connexion à Internet.

La 5G va permettre rapidement de nouvelles applications en mobile et en fixe pour tous. Nous souhaitons savoir si vous êtes favorable au déploiement d'antennes 5G sur la commune dans le respect des normes réglementaires et si vous avez un objectif pour la couverture de toute la Ville à court terme ?

**M. AVRAMOVIC.-** La majorité RVE croit dans le progrès technologique et travaille de ce fait à l'amélioration des conditions d'existence. À ce titre, nous garantissons et valorisons tout progrès qui permet d'améliorer la vie de nos concitoyens.

Vous l'avez évoqué, la place du numérique et des télécommunications de manière générale conduit actuellement à un bouleversement total de notre environnement économique et social.

Même si *a priori* le déploiement de la technologie de la 5G n'aura que peu d'impact sur l'utilisation quotidienne du plus grand nombre d'entre nous, il va de soi que nous nous penchons favorablement sur cette implantation dans les meilleurs délais tout en mesurant rigoureusement les conditions de mise en place via les textes de l'ARCEP (Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes) et du SIPPÉREC (syndicat intercommunal en charge de ce dossier) notamment.

**M. CALMÉJANE.-** Il me semblait avoir posé à la fin de la question que je portais pour M. KALANYAN des éléments clairs. J'entends que vous êtes favorables au déploiement de cette technologie sur la commune mais je vous demandais si vous aviez un objectif pour la couverture de toute la Ville à court terme. Avez-vous rencontré les opérateurs ? Avez-vous fixé un calendrier, comme nous l'avons fait pour la fibre en disant que la commune de Villemomble souhaite être équipée sous tel délai ? Un travail avec les opérateurs chargés par l'ARCEP, en respect des conditions réglementaires et sanitaires, qui peuvent poser des questions légitimes à la population mais sous quel délai ?

**M. le MAIRE.-** Je reprends vos mots, vous indiquez que vous l'avez noté sur la question de M. KALANYAN, ce n'est pas lui qui a posé la question ?

**M. CALMÉJANE.-** Je portais la question de M. KALANYAN.

**M. le MAIRE.-** Je ne voudrais pas que ces propos soient déformés.

**M. CALMÉJANE.-** Quelle est la réponse ?

**M. le MAIRE.-** Dans la précédente majorité dont je faisais partie avec une autre collègue, nous avons également un emploi et un parcours professionnel chez un grand opérateur de téléphonie. Vous n'avez jamais voulu concéder que, du fait d'avoir œuvré en interne pour fibrer la commune, c'est très certainement plus nous qui avons permis que la Ville bénéficie d'un accélérateur et qu'il est très peu probable que ce soit votre propre entre-gens.

**M. CALMÉJANE.-** Vous avez le droit de l'affirmer mais c'est l'inverse qui s'est passé.

**M. le MAIRE.-** Nous avons passé les deux minutes de débat, je passe donc la parole à M. Thibault de GALLIER de SAINT SAUVEUR pour votre dernière question.

**M. de GALLIER de SAINT SAUVEUR.-** Monsieur le Maire,

À l'occasion du précédent Conseil municipal, la maire adjointe à l'Urbanisme a déclaré que tous les dossiers de permis de construire déposés depuis votre élection ont été refusés.

Pouvez-vous nous faire un point détaillé et motivé des permis refusés et de ceux éventuellement acceptés depuis et nous préciser vos orientations en matière de logements sociaux pour l'année 2021, sachant que la ministre du Logement a fixé un objectif de construction de 200 000 logements sociaux en France pour 2021/2022 ?

**Mme VERBEQUE-PELAEZ.-** Vous le savez, nous avons annoncé durant notre campagne municipale notre volonté de préserver le cadre de vie des habitants de Villemomble en bloquant au maximum les permis de construire.

Concernant le nombre de permis déposés, nous avons communiqué aux élus composant la commission Urbanisme la semaine dernière le détail de ces derniers mais afin que les Villemombois en prennent connaissance, je vous informe que deux permis de construire ont été autorisés de notre part sur les 28 actuellement déposés. Les permis acceptés l'ont été après discussion avec le promoteur pour que l'immeuble ait une qualité supérieure avec une réduction du programme.

De plus, la majorité des permis de construire refusés faisait l'objet d'un second dépôt et donc a eu un second refus de notre part.

Sur la deuxième partie de votre question, Villemomble dispose d'un nombre de logements sociaux suffisant au regard de la loi. Les chiffres nous ont été communiqués par la Préfecture fin 2020, au 1<sup>er</sup> janvier 2019, nous étions à 25,6 %. Villemomble est ainsi en parfaite conformité avec la loi.

**Mme POCHON.-** Et 2021 ?

**Mme VERBEQUE-PELAEZ.-** Vous savez, madame POCHON, que nous avons toujours les chiffres un an à un an et demi après la date d'aujourd'hui. Ce sont les chiffres que la Préfecture nous donne. Ils ont été communiqués par la Préfecture courant décembre 2020 pour des statistiques au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

**M. MINETTO.-** Le but d'une municipalité est néanmoins d'anticiper et de travailler deux ou trois ans à l'avance. On connaît les temps de construction d'une école, d'un collège. À partir du moment où l'on décide de tout fermer et de ne plus rien construire, on sait très bien les questions que cela pose.

Également, vous dites que l'on continuera à atteindre le nombre de logements sociaux. Avez-vous intégré la rénovation ANRU des Marnaudes (démolition d'environ 400 logements pour n'en reconstruire qu'un tiers) ?

Diriger une municipalité, c'est anticiper et non pas au jour le jour comme vous le faites en ce moment.

**Mme VERBEQUE-PELAEZ.-** Monsieur MINETTO, je vous remercie pour cette remarque. Ne vous inquiétez pas, nous ne sommes pas des amateurs, nous travaillons non pas au jour le jour mais avec une projection à 2,3, 5 voire 6 ans. Ne vous inquiétez pas, nous serons toujours au-delà des 25 %.

**M. CALMÉJANE.-** J'en reviens sur le même sujet : à quoi servent les réunions de présidents de groupe et vous-mêmes puisque c'est encore une fois un autre groupe qui a pris la main sur la question posée par notre groupe et qui a donc « consommé » le temps. Peut-être faudrait-il faire respecter ce sur quoi vous vous engagez.

Concernant les constructions, je demande à voir. Mme la Maire Adjointe vient de s'engager sur un certain nombre de sujets. On verra assez rapidement.

**M. le MAIRE.-** D'accord, vous demandez à voir, merci beaucoup.

**M. CALMÉJANE.-** Vous vous moquez du monde. Vous donnez la parole à des gens qui ne sont pas porteurs de la question et vous coupez la parole à ceux qui en sont porteurs. Vous êtes incapable de tenir la police de la séance.

**M. le MAIRE.-** Nous passons maintenant à l'examen de l'ordre du jour, donc de la note d'information et au vote des délibérations qui sont au nombre de 21.

### **1. Modification de la délégation du Conseil Municipal au Maire**

**M. le MAIRE.-** Par délibération n°1 du 15 juillet 2020, le Conseil Municipal de Villemomble a fixé les cas et conditions dans lesquels il a délégué au Maire les compétences mentionnées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Il y a lieu d'apporter des précisions et des compléments sur certaines délégations accordées à Monsieur le Maire afin de poursuivre la simplification des démarches administratives et d'accélérer les procédures communales.

Cela concerne principalement la fixation des tarifs pour que le caractère fiscal soit dans une limite de 3 % et plus largement :

- La gestion des marchés publics en précisant les seuils
- Les précisions sur la conclusion et la révision du louage des choses de moins de 1 an,
- La saisine de la CCSPL
- Précisions sur les signataires des décisions Maire, en rappelant qu'elles peuvent être signées par le maire, un adjoint ou un conseiller municipal agissant par délégation de ce dernier, par le Directeur général des services, les directeurs adjoints et responsables de service ayant reçu délégation de signature.

Il vous est proposé ce soir d'approuver la Délibération telle qu'elle vous a été transmise.

**M. CALMÉJANE.-** Vous avez présenté une Délibération le 15 juillet et, neuf mois après, vous venez la compléter. C'est un signe supplémentaire de votre façon de gérer et de la manière dont vous avez démarré votre mandat.

Je voulais une petite précision sur les fourchettes dans lesquelles vous êtes autorisé à prendre. Si l'augmentation d'un certain nombre de tarifs ne me pose pas de problème, je voudrais une réponse claire sur le seuil du montant des marchés. Dans la précédente Délibération, et c'est ce qu'il passait dans les précédents mandats, le maire pouvait gérer seul les procédures pour les marchés inférieurs à 1 M€ mais le Code de la Commande Publique et la réglementation européenne met le seuil beaucoup plus haut puisqu'il est à 5 M€. Dans un souci de transparence et de démocratie, nous avons réduit ce seuil à 1 M€.

Or, tel que je lis la rédaction de ce document, vous prenez sous votre responsabilité l'ensemble des marchés, je ne retrouve plus le seuil dans la délibération qui nous est soumise. Est-ce à dire que c'est le seuil maximum qui s'applique ?

Considérant ces éléments, cela veut dire que, sur presque toute la mandature, quasiment aucun dossier d'appels d'offres ne passera en Conseil municipal. Cela peut être un choix de gestion. Je rappelle néanmoins que cette délégation générale qui vous est donnée implique un certain nombre de responsabilités juridiques et financières. Au regard de ce que nous venons de constater sur un certain nombre de sujets, il serait peut-être bon qu'un certain nombre de dossiers viennent tout de même en Conseil municipal plutôt que de vous laisser tout seul, sinon vous aurez vite des problèmes avec le contrôle de légalité, si ce n'est des recours sur un certain nombre de marchés publics.

Pouvez-vous donc préciser si nous restons au seuil de 1 M€ et, au-dessus, le Conseil municipal sera consulté avant ou à la fin de la procédure ou restez-vous au seuil prévu par les textes, c'est-à-dire quand le marché dépassera les 5 M€ ?

**M. MINETTO.-** Lorsque vous nous aviez présenté la première Délibération en juillet lors de votre installation, nous vous avons dit que nous ne vous donnerions pas les clefs de la Kangoo sans que vous ayez passé votre permis avant. Là, c'est pire que cela puisque vous nous demandez de dépasser ce montant.

Dans votre document, vous indiquez que « *cette procédure alourdit principalement la gestion des marchés,* » etc. Monsieur le Maire, la lourdeur, c'est aussi le contrôle de cette Assemblée. La lourdeur par moments a aussi l'intérêt à ne pas laisser faire n'importe qui n'importe quoi et n'importe comment.

Vous imaginez bien que l'on ne comprend pas ce que vous nous demandez puisque vous nous demandez plus que ce que nous avons refusé l'autre jour.

Vu les erreurs que nous constatons depuis le début de votre mandat, nous ne vous donnerons pas cette fois non pas les clefs de la Kangoo mais les clefs de la Ferrari.

**M. le MAIRE.-** Je prends comme un compliment que vous jugiez le budget la ville de Villemomble comme une Ferrari. Je considère que c'est prestigieux et que c'est de bonne tenue. En plus, s'agissant d'orfèvrerie automobile, je pense que mon voisin, M. Guy ROLLAND, ne peut prendre vos propos que comme un compliment.

Plus sérieusement et pour répondre aux questions, il apparaît qu'il existe des seuils, qui seront bien entendu respectés selon le Code des Marchés Publics, révisé chaque année de par la loi. Ces éléments évolueront donc au cours de la mandature. Nous vous proposons d'être dans les clous.

Concernant les travaux, ce sera un seuil de 5 M€. Concernant les services, ce sera un seuil de 214 000 €.

Maintenant, vous serez informés. Il ne vous a pas échappé que le point suivant de notre ordre du jour est précisément un règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres, ce qui n'existait pas et aurait dû être mis en œuvre depuis de nombreuses années.

Dès lors, je vais aller assez vite en vous disant que je pense que nous ferons les choses très correctement, je suis particulièrement satisfait que les services de la ville de Villemomble se soient dotés d'un responsable juridique en la personne de M. Steven MARTINEZ qui nous assiste pour ce Conseil de ce soir et qui nous permet d'être assez sereins quant à la bonne tenue des choses.

Pour la bonne information de ceux qui ne sont pas dans la Commission d'Appel d'Offres, les décisions vous seront de toute façon communiquées. D'un côté, elles vous permettront de mettre en place publique telle ou telle chose qui vous paraîtrait irrégulière. De l'autre côté et bien entendu, tout cela sera visé par le contrôle de la légalité.

Je vous propose de passer cette Délibération aux voix.

**M. MINETTO.-** Encore une intervention.

**M. le MAIRE.-** Elle devra être courte puisque, concernant la parole engagée sur laquelle M. CALMÉJANE émet des doutes, nous avons vu en conférence des présidents que notre Conseil municipal devait durer trois heures trente.

Je vous laisse la parole sur peut-être une intervention d'orientation sur le vote de votre groupe ?

**M. MINETTO.-** En commission des présidents, nous essayons de planifier ce Conseil municipal. En revanche, la première chose qui a été dite à la première commission est que, jamais, nous ne limiterions les débats à partir du moment où il y avait une question de fond. Or, c'est une question de fond.

Vous qui prônez la démocratie, qu'est-ce qui vous gêne en ce moment de faire valoir la démocratie et, lorsqu'il y a des montants supérieurs à 1 M€, de systématiquement les présenter à ce Conseil municipal ? Vous l'avez dit vous-même très clairement, vous avez refusé que nous soyons auditeurs de la Commission des Marchés Publics. Les choses seraient totalement différentes et notre vote peut-être différent ce soir si vous aviez joué le jeu de la démocratie jusqu'au bout et si vous nous aviez intégrés à cette commission.

**M. le MAIRE.-** D'accord.

**M. CALMÉJANE.-** On en revient aux points 2.3 et 2.4 proposés dans la délibération pour être clair vis-à-vis du vote à venir : remettez-vous le seuil à 1 M€ ?

Il faut avoir les deux documents. Vous avez un nouveau responsable juridique mais il faut savoir où l'on va : appliquez-vous strictement le Journal Officiel avec un seuil à 5 356 000 € HT, c'est-à-dire plus de 6 M€ TTC ?

Je le dis devant tous les conseillers municipaux : vous ne verrez pratiquement jamais aucun dossier d'appel d'offres si on reste dans ces seuils. En respect du Conseil municipal, que ce soit de la majorité ou de l'opposition, j'avais fait exprès que les dossiers passent en Conseil municipal. Là, et cela a été dit, cela va passer dans le dos avec, je le réprécise pour celui qui est porteur de la décision et qui sera porteur de la signature, toute la responsabilité juridique et financière qu'il impliquera. Je pense que c'est une mesure de bon sens de redescendre le seuil à 1 M€ pour que les dossiers passent en Conseil municipal, que tout le monde puisse en débattre et en avoir l'information,

plutôt que de rester sur un seuil extrêmement élevé eu égard aux volumes des investissements que nous réalisons chaque année ou sur la durée de la mandature dans cette commune.

**M. le MAIRE.-** Je soumetts aux voix cette Délibération.

*Il est procédé au vote - Résultat : 26 voix pour (RVE), 9 voix contre (RGE et UAV)*

## **2. Adoption du règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres**

**M. le MAIRE.-** Là encore, nous reprenons un sujet que nous avons déjà traité le 15 juillet 2020 mais nous avons un manque. En effet, la Commission d'Appel d'Offres est une instance de décision d'attribution de certains marchés publics.

Il appartient désormais à chaque acheteur de définir lui-même ses propres règles de fonctionnement, dans le respect des principes régissant le droit de la commande publique :

- liberté d'accès à la commande publique,
- égalité de traitement des candidats,
- et transparence des procédures et des élus.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'adopter le Règlement Intérieur ci-annexé

**M. CALMÉJANE.-** Par rapport à notre débat précédent concernant les délégations au Maire, notre groupe votera contre.

**Mme POCHON.-** Étant écartés de la Commission d'Appel d'Offres, nous ne participerons pas au vote.

**M. le MAIRE.-** Je soumetts au vote pour la majorité.

*Il est procédé au vote - Résultat : 26 voix pour (RVE), 6 voix contre (UAV), le groupe RGE ne prenant pas part au vote.*

## **3. Revalorisation des quotients familiaux applicables à compter de la rentrée scolaire 2021/2022**

**M. ZARLOWSKI.-** La Ville applique le quotient familial pour les services suivants : la restauration scolaire (repas des élèves), les accueils de loisirs (mercredis, vacances scolaires, accueils du matin et du soir sauf dédit d'annulation), les études dirigées avec passerelle périscolaire du soir, les sorties scolaires avec nuitées et les séjours dans les centres de vacances de la Ville.

Il est proposé de maintenir les tarifs scolaires pour l'année 2021/2022 selon la grille proposée en annexe et les tranches de quotient.

**Mme POCHON.-** Bien qu'il y ait eu quelques progrès par rapport à ce que nous demandons depuis des années, nous ne comprenons pas pourquoi le quotient familial n'est toujours pas appliqué à l'ensemble des tarifs municipaux. Vous faites exactement comme votre prédécesseur, c'est-à-dire que vous ne les appliquez que quand vous y êtes obligé pour des raisons de subvention.

Ce n'est pas du tout notre volonté et, à ce titre, nous ne voterons pas les quotients familiaux pour cela.

J'ai une question sur les tarifs municipaux applicables à la rentrée scolaire sur tout ce qui est scolaire et périscolaire : quel est-il le tarif appliqué aux enfants des Ulis ? S'agissant de classes accueillant des enfants en situation de handicap, ces enfants ne sont pas forcément Villemomblois puisque l'affectation est départementale. Ont-ils le tarif villemomblois ou hors commune ?

**M. ZARLOWSKI.-** Les tarifs sont vus chaque fois en Délibération que ce soit pour les présences ou les dédits.

En ce qui concerne les Ulis, de mémoire, je pense qu'il doit s'agir du tarif villemomblois mais je vérifierai.

**M. le MAIRE.-** Non, je confirme.

**M. CALMÉJANE.-** On va vous aider : c'est un tarif extérieur.

Je vais donner un petit coup de main puisque je vois qu'il y a eu non pas petit blanc mais un grand blanc, comme « ce n'est pas Juste LEBLANC », ce n'est pas grave ; nous avons Coluche tout à l'heure, maintenant, nous avons Le dîner.

Je précise que, comme l'a dit Mme POCHON, ce sont essentiellement des enfants de communes extérieures puisque la commune, dans un souci d'accueillir un certain nombre d'enfants présentant des difficultés et des handicaps, avait permis la création d'une première classe à Leclerc, puis d'une deuxième à François COPPÉE. Toutefois, l'affectation étant faite par l'inspection académique, il n'y a pas que des enfants de Villemomble. En revanche, la règle qui a toujours été appliquée, avant et, vu votre réponse, elle doit rester valable, est que, si les enfants et les familles qui les accompagnent ont des difficultés financières, elles doivent faire comme les familles Villemombloises quand elles ont des enfants scolarisés dans d'autres communes sans avoir le tarif de la commune concernée, ils s'adressent au centre communal d'action sociale de leur commune pour obtenir des aides complémentaires dans le cadre des tarifs qui leur sont appliqués.

Sinon, c'est la porte ouverte à l'accueil d'enfant pour lesquels les familles ne paient aucune charge sur la commune et seraient accueillies avec les mêmes bénéfices.

**Mme POCHON.**- Ils ont le choix peut-être ?

**M. MINETTO.**- La réponse est inacceptable.

**M. le MAIRE.**- Sommes-nous d'accord que c'était celle de l'opposition ?

**M. MINETTO.**- Je parle de M. CALMÉJANE.

**M. le MAIRE.**- Une fois que vous aurez fini, je vous donnerai une réponse car nous avons eu le retour.

**M. MINETTO.**- La réponse est inacceptable, vous savez que notre groupe, depuis des années, demande à cette municipalité de faire en sorte que les enfants affectés dans les Ulis, sachant qu'il y en a deux à Villemomble...

**M. le MAIRE.**- Faisons court, la réponse est que les tarifs cantine des élèves des Ulis sont ceux des Villemomblois.

**M. MINETTO.**- Nous vous demandons, ce qui fera la différence avec les précédents, d'appliquer les tarifs villemomblois pour les accueils, les centres de loisir, les classes transplantées et la cantine aux enfants d'Ulis affectés par l'inspection académique à Villemomble.

**Mme POCHON.**- Ce serait un pas en avant.

**M. le MAIRE.**- Il n'empêche que l'on parle là de la revalorisation de ces tarifs vis-à-vis du quotient familial. On digresse du sujet d'origine. Dans ces conditions, je considère que le débat est clos et que l'on peut mettre aux voix.

**Il est procédé au vote - Résultat : 32 voix pour (RVE et UAV), 3 voix contre (RGE)**

**M. MINETTO.**- Nous avons déjà expliqué notre vote.

#### **4. Fixation des tarifs municipaux applicables à compter de la rentrée scolaire 2021/2022**

**M. le MAIRE.**- Je rappelle qu'il y a la piscine municipale, les centres de vacances de la Ville, les séjours de vacances, les sorties scolaires avec nuitée (je parle de choses qui, malheureusement, ne fonctionnent pas en cette période, souhaitons que cela s'arrange à la prochaine rentrée scolaire), les accueils de loisirs, les études dirigées, la passerelle études dirigées - accueils de loisirs, la restauration, la location des installations sportives, le conservatoire de musique et de danse Maurice Ravel, les droits d'entrée aux spectacles ; ce n'est pas loin de 11 sous-rubriques qu'il vous est proposé d'approuver.

**M. MINETTO.**- Je repose la question des Ulis et je veux juste une réponse claire : les enfants affectés en Ulis à Villemomble et venant d'autres villes auront-ils les tarifs villemomblois ?

C'est ma première question et je veux une réponse claire.

**M. le MAIRE.**- Pour la cantine, oui.

**M. MINETTO.**- Et les centres de loisirs ?

**M. le MAIRE.**- Actuellement, non.

**M. MINETTO.-** On vous le demande, monsieur le Maire.

**M. le MAIRE.-** C'est ce que vous avez dit tout à l'heure.

**M. MINETTO.-** Et vous n'avez pas répondu.

**M. le MAIRE.-** Tantôt je suis un amateur, tantôt je vais avoir tous les pouvoirs et prendre toutes les décisions.

Voulez-vous que je finisse une phrase ?

**M. MINETTO.-** Vous m'avez coupé la parole, j'ai le micro en ce moment.

**M. le MAIRE.-** Maintenant, c'est moi qui l'ai puisque l'on n'arrive pas à s'entendre. On arrive à s'entendre lorsque l'on est dans mon bureau en se disant que l'on pourra échanger et, au fur et à mesure de la soirée, cela commence à manquer de respect. Sommes-nous d'accord ?

**M. MINETTO.-** Non, nous ne sommes pas d'accord.

**M. le MAIRE.-** Très simplement, je soumetts cette Délibération aux voix.

**M. MINETTO.-** Vous n'avez pas terminé, on a d'autres questions ! Qu'est-ce que c'est que cette démocratie !

**M. le MAIRE.-** Ne criez pas, monsieur MINETTO.

**M. MINETTO.-** Alors ne me coupez pas la parole comme cela !

**M. le MAIRE.-** Je dis simplement que, pour le moment, on ne se respecte pas. Donc je peux aller plus vite.

**M. MINETTO.-** Rendez-moi la parole.

**M. le MAIRE.-** L'avantage ou l'inconvénient du modèle municipal, selon le côté de la table, est que nous avons une majorité qui permet de passer les délibérations. Il n'empêche que je suis assez ouvert à la conversion. Mais pour ça, il faut s'entendre.

**M. MINETTO.-** En ce moment, on parle de tous les tarifs municipaux.

**M. le MAIRE.-** En ce moment, monsieur MINETTO, vous n'avez pas la parole. Pour l'ensemble des gens qui nous suivent sur le site Internet de la ville, c'est donc moi qu'ils entendent.

**Mme POCHON.-** Ils vont comprendre pour l'accueil de loisir et la forfaitisation.

**M. le MAIRE.-** C'est là où vous comprendrez que je vous demande de vous calmer.

**M. MINETTO.-** Alors rendez-moi la parole s'il vous plaît.

Répondez à ma première question : oui ou non les centres de loisirs pour les enfants des Ulis affectés dans la ville seront-ils au tarif Villemomblois ? Cela doit toucher trois ou quatre enfants.

Deuxième question, ces tarifications prévoient la forfaitisation des centres de loisir. Nous vous demandons de passer outre et de revenir comme il y a quelques années lorsque vous étiez dans la majorité, c'est-à-dire à une tarification à la soirée. Sauf erreur, cela figurait au moins dans nos deux programmes.

**M. le MAIRE.-** Je réponds à vos trois questions :

- sur la cantine, c'est oui ;

- sur les autres éléments, c'est non ;

- sur le forfait, ce n'est pas tout de suite.

**M. MINETTO.-** Les Villemomblois apprécieront.

**M. CALMÉJANE.-** Concernant le 4.9 « *location des installations sportives* », je pense qu'il y a une petite erreur de frappe dans la note d'information : terrain d'honneur Georges Pompidou, le tarif 2020-2021 est à 45 € et devient 42 € pour 2021-2022, C'est un détail.

J'ai une suggestion particulière concernant l'ensemble des tarifs des locations des installations sportives, qui serait de passer le montant annoncé à 1 111 € à la journée à un montant minimum de 2 500 €. En effet, nous nous sommes retrouvés parfois dans des situations assez complexes, notamment vis-à-vis des services de l'État. Lorsqu'il réquisitionne des installations sportives en disant que la commune n'est pas pénalisée, considérant que la perte d'exploitation est mineure et que, sur dix jours, cela ne fait que 10 000 € ou 11 000 €. Il suggère donc ce seuil.

Puis, cela permettrait, quand ces installations sont mises à disposition d'associations qui ne sont pas villemombloises et n'ont donc pas de raison d'y être, de faire payer un montant juste et normal par rapport au coût de fonctionnement de ces installations.

**M. le MAIRE.-** Pour la coquille, oui, il faut lire 42 € et pas 45 €.

Pour votre proposition, la réponse est non.

Pour clore cet échange j'insiste sur le fait que nous ne bougeons pas ces tarifs, c'est-à-dire que la commune a décidé de faire un effort financier en n'appliquant pas le coût de la vie et en ne proposant pas pour l'année scolaire prochaine une augmentation des tarifs parce que nous sommes dans une situation particulière et à l'aune d'une grave crise économique.

Je pense que c'est un effort que nous pouvions faire, raison pour laquelle je vais vous demander d'approuver ces tarifs maintenant. Je considère que vous vous êtes prononcés, vous avez répété les mêmes arguments à plusieurs reprises. Je vous ai donné des réponses précises à chaque fois, donc je sou mets la Délibération aux voix.

**Mme POCHON.-** Je demande la parole depuis au moins 10 minutes.

**Il est procédé au vote - Résultat : 25 voix pour (RVE), 3 voix contre (RGE) et 6 abstentions (UAV)**

**Mme POCHON.-** Nous sommes contre le forfait mais je voulais prendre la parole concernant la location des installations sportives.

**M. le MAIRE.-** On ne va pas souffrir de parler en même temps, madame POCHON ?

**Mme POCHON.-** Je vous ai demandé la parole et vous allez me la donner. C'est un Conseil municipal, vous avez largement le temps de parler entre vous, pour nous, c'est le moment où nous échangeons et où les Villemomblois nous entendent alors que je veux qu'ils m'entendent.

Je veux parler des conventions et des tarifs des gymnases. Je rappelle que nous avons mis à peu près cinq mois à obtenir...

**M. le MAIRE.-** Le public qui nous suit ne vous entend pas. Pour le moment, il bénéficie d'un certain silence, je ne voudrais pas que l'on perde une quelconque assistance intéressée à nos échanges.

Je vous laisse une minute.

**Mme POCHON.-** Je voulais revenir sur le fait que nous avons, en tant qu'opposition, un devoir de contrôle et le droit de savoir ce qu'il se passe. Nous avons mis cinq mois à obtenir, vous nous aviez parlé de convention, finalement de simples courriers lorsque nous vous interro gions sur la location du gymnase à des associations culturelles. Nous avons mis cinq mois, nous avons dû écrire au Préfet avant d'obtenir des courriers, sans doute que l'encre n'était pas tout à fait sèche.

Nous vous rappelons que, si nous sommes favorables à la mise à disposition de ces installations aux cultes, cela doit se faire en toute transparence.

Je vous fais remarquer qu'il y a à dire sur la personne avec laquelle a été conclue une convention de prêt du gymnase Mimoun parce qu'il se retrouve dans la presse comme étant un personnage pas tout à fait fréquentable. Je vous demande donc à l'avenir de faire attention aux interlocuteurs avec lesquels la ville de Villemoble passe des conventions notamment de type culturel.

Je tiens à votre disposition ce qui paraît sur le personnage.

**M. le MAIRE.-** Voilà pour la minute pour laquelle vous aviez un temps de parole.

Je propose, madame BERGOUGNIOU, de vous céder la parole une fois que nous aurons ouvert le sujet du rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2020.

**Mme BERGOUGNIOU.-** Je pense qu'il y a une coquille dans la note d'information concernant les bébés nageurs. En effet, le trimestre 2020-2021 était à 28,40 €, ce qui donnait 56,80 € pour les extérieurs et alors même que l'on n'augmente pas les tarifs on a maintenant 28,75 € pour le trimestre villemomblois et 57,50.

**M. le MAIRE.-** Je vous remercie de votre sagacité. Ce sera porté au compte-rendu et sur la Délibération transmise. Il faut bien lire 28,40 € et 56,80 €.

#### **5. Rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes de l'année 2020**

**M. le MAIRE.-** Que pouvez-vous nous en dire ?

**M. RICHARD.-** D'abord, j'ai deux petites remarques sur ce rapport.

Le nombre de personnes travaillant à temps partiel est faible, avez-vous comptabilisé les non-titulaires dans leur ensemble, c'est-à-dire les contractuels annualisés et les contractuels renouvelés tous les deux mois ?

Sur le fait de promouvoir aussi souvent les femmes que les hommes, on constate dans ce rapport que les hommes sont plus promus que les femmes en moyenne. Nous veillerons à ce que, dans les années futures, l'égalité s'impose au sujet de l'avancement en grade. Cela peut être un beau challenge pour votre mandature.

Quoi qu'il en soit, ce rapport a le mérite d'exister, c'est la première fois. Nous en prenons acte.

**M. le MAIRE.-** Je suis assez ravi que vous le souligniez, j'aurais voulu le faire moi-même mais que cela vienne de l'opposition ne lui donne que plus de valeur, effectivement, c'est la première fois que l'on présente ce type de rapport alors que cela fait de nombreuses années que nous en avons l'obligation. Je vous avoue, d'une part, je ne suis pas peu fier mais c'est véritablement pour l'image de la commune et de son personnel communal que l'on ait l'apanage de pouvoir, enfin, présenter ce rapport. Je ne sais pas ce qui a empêché de le faire par le passé.

**Mme POCHON.-** Nous ne pouvons que nous féliciter qu'il existe, nous vous remercions donc de l'avoir fait. Néanmoins, je suppose que ce sont des chiffres arrêtés en 2019/2020. Ce bilan doit tenir compte des derniers mouvements parce que beaucoup de femmes s'en vont (remplacement DGF, directeur de cabinet, directrice des finances, etc.) Je trouvais ici que c'était très masculin. Nous espérons donc que le bilan de l'année prochaine sera aussi bon bilan, également dans les postes de cadre. C'est bien d'avoir légalité hommes/femmes mais c'est bien qu'il y ait aussi autant de femmes que d'hommes parmi les cadres.

Songez peut-être que ces chiffres datent et qu'il faut faire attention à ce que cela reste une courbe ascendante.

**M. ZARLOWSKI.-** Pour répondre sur les contrats courts, non, ce ne sont pas des temps partiels. Quand on travaille deux mois par an, ce n'est pas considéré comme un temps partiel. Ce n'est considéré que sur les emplois titulaires et non titulaires sur la base des 534 agents comptabilisés. Les équités ont été calculées sur cette base. En effet, le pourcentage des temps partiels est faible dans le domaine.

Sur les grades, c'est un peu simplifié et un peu raccourci en ce qui concerne votre remarque. Il y a eu un peu plus d'avancements de grade en catégorie A pour les femmes et plutôt en B pour les hommes. Après, il faut aussi s'attacher à descendre un peu dans les catégories pour être complet.

S'agissant de la remarque de Mme POCHON, le principe de l'équité est qu'il y ait une équité. Quand on a un pourcentage global de 62 % de femmes, s'il en part une ou deux, je pense que nous arriverons à maintenir un chiffre cohérent. Ne vous inquiétez pas.

**M. le MAIRE.-** Nous devons prendre acte de ce rapport. S'il n'y a pas d'autres prises de parole, je considère que c'est fait.

## **6. Mandat au Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne pour l'engagement d'une consultation en vue de la conclusion d'un contrat d'assurance des risques statutaires**

**M. le MAIRE.-** La loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale, et notamment son article 26 ainsi que le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 autorisent les Centres de gestion à souscrire, pour le compte des collectivités et établissements du département qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers.

Dans le respect tant du formalisme prévu par le Code de la Commande Publique que des dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, le Centre Interdépartemental de Gestion doit justifier d'avoir été mandaté pour engager la procédure de consultation à l'issue de laquelle les collectivités auront la faculté d'adhérer ou non au contrat qui en résultera. Il le fera dans le respect du Code de la Commande Publique, ceci en vue de la mise en place d'un nouveau contrat à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Mandater le CIG signifie que l'on a demandé à être pris en compte statistiquement dans la consultation mais nullement que l'on y adhère par avance.

Il est proposé de donner mandat au CIG pour procéder, au nom de notre collectivité, à une consultation auprès des différents prestataires potentiels dans le respect du formalisme prévu par le Code de la Commande Publique.

**M. CALMÉJANE.-** Je voudrais connaître le cadre, c'est-à-dire le périmètre des risques couverts jusqu'à maintenant et de ceux proposés dans le cadre de ce groupement de commandes par l'intermédiaire du centre de gestion.

Quel est l'objectif recherché par la commune par rapport à cette inscription dans ce groupement de commandes vis-à-vis du centre de gestion interdépartemental ? Cadre actuel, projection et donc voir si on adhère en fonction des résultats de la consultation à effectuer par le centre de gestion ou si nous serions à même d'aller voir un assureur particulier ou, comme c'est permis par les textes, être notre propre assureur sur un certain nombre de risques.

**M. le MAIRE.-** Peut-être que M. ZARLOWSKI ajoutera quelque chose mais sur le fait d'être son propre assureur et de couvrir son propre risque, c'est de nouveau du sel sur la plaie du gymnase de l'Est. En effet, on a constaté que c'était une décision bien malheureuse.

**M. CALMÉJANE.-** Cela n'a rien à voir.

**M. le MAIRE.-** Cela n'a peut-être rien à voir mais cela traduit d'un certain état d'esprit qui n'est définitivement pas le bon.

**M. ZARLOWSKI.-** C'est une couverture notamment décès, accident du travail et maladie professionnelle.

**M. CALMÉJANE.-** C'est pour avoir des éléments plutôt que des polémiques. D'une part, je préfère avoir des éléments clairs entre la période passée et les objectifs recherchés par la commune, puisque ce n'est pas très clair dans l'exposé.

D'autre part, vis-à-vis des observations monsieur le Maire, je rappelle que, jusqu'à maintenant, la commune était couverte pour le décès, considérant que c'est grave, important et que cela peut pénaliser la collectivité mais qu'auparavant, par exemple sur la maladie ou autre, la commune était son propre assureur puisque la définition malheureusement d'un assureur consiste souvent à vous faire payer l'année suivante le montant des cotisations versées. Pourquoi donc payer des frais de gestion à un assureur alors que vous pouvez être l'assureur sur ce type de risque ? Cela n'a rien à voir avec le gymnase de l'Est. Si vous commencez à mélanger de l'humain avec du bâtiment, vous êtes descendu bien loin monsieur le Maire.

**M. ACQUAVIVA.-** Je précise que, la dernière fois lorsque l'on a lancé les appels d'offres, on avait fait la même chose. On avait lancé une consultation auprès du centre départemental et, en parallèle, mené une opération d'appel d'offres auprès des autres assureurs. Il s'avère que les autres assureurs étaient plus intéressants que le CIG. L'un n'empêche pas l'autre.

Après, il est vrai que, sur la partie maladie, nous nous étions rendu compte que nous pouvions être en auto-assurance compte tenu de la fréquence et des coûts. Suite à une analyse des statistiques sinistres, nous nous étions rendu compte qu'il était largement préférable d'être notre assureur compte tenu des franchises proposées par les assureurs à l'époque.

Nous faisons exactement la même démarche. Il n'y a rien de nouveau sous le soleil. Simplement, le résultat après les appels d'offres et des AMO qui vont entourer la remise à plat des dossiers d'assurance se feront en toute transparence.

**M. CALMÉJANE.-** Je préfère la réponse de M. ACQUAVIVA à la réponse polémique de monsieur le Maire.

**M. le MAIRE.-** Merci à l'expert de nous avoir répondu, je peux maintenant mettre aux voix.

*Il est procédé au vote - Résultat : 32 voix pour (RVE et UAV), 3 abstentions (RGE)*

#### **7. Création de postes entraînant la modification du tableau des effectifs fixé au 1er janvier 2021**

**M. le MAIRE.-** Pour ce Conseil, c'est un tableau court, il évoque la création d'un poste de chargé de projet de réseau à la DSI et un poste de chargé d'étude et d'application informatique, modification du grade pour les besoins du recrutement. La personne que nous avons trouvée requiert de faire une adaptation de grade.

**M. MINETTO.-** J'ai une question et deux remarques.

Premièrement, ce passage d'un ingénieur auparavant à un attaché nous montre-t-il une difficulté à trouver l'ingénieur qui va bien ? Quelle en est la raison ?

Deuxièmement, étant dans le cadre des créations de poste, on a cru entendre que des contrats ne seraient pas renouvelés à la médiathèque. Pour quelle raison ? Peut-être est-ce une erreur, si c'est le cas, nous espérons qu'elle sera corrigée rapidement.

Troisièmement, nous constatons que le cabinet devient pléthorique, il est d'ailleurs constitué en majorité d'hommes, bonsoir Messieurs. Nous voudrions un organigramme de cette municipalité avec celui du cabinet. J'ai découvert votre directeur de cabinet l'autre jour sans savoir qui il était.

Comme nous l'avons déjà dit, nous aimerions donc être présentés au personnel, avoir un organigramme comme auparavant avec des photos et le document que nous recevions deux ou trois fois par an listant les départs/arrivées, précisant photo et fonction.

**M. le MAIRE.-** Comme décidé lors de la première séance du Conseil municipal, il y a la possibilité de deux postes de cabinet, ils sont aujourd'hui pourvus.

Pour pourvoir les postes, je vous confirme qu'il faut parfois s'adapter. L'administration ayant plusieurs filières, qu'elle soit technique ou administrative, pour avoir la bonne personne, nous devons faire ce type de modification de tableau puisque l'on a trouvé quelqu'un qui finalement est dans la filière administrative et pas dans la technique. À partir de là, on s'adapte. Pour ceux dont c'est le premier mandat, nous le verrons régulièrement sinon systématiquement à l'occasion d'un Conseil municipal.

En ce qui concerne l'organigramme de la collectivité, il est en évolution, des choses bougent, une nouvelle municipalité est arrivée avec un nouveau cap sur la base d'un projet à 130 actions. Nous avons bien précisé à l'administration municipale que l'organigramme serait adapté sur notre projet politique afin de le mettre en œuvre et le réussir.

Concernant les photos, ou autrement dit trombinoscope, nous l'avons demandé mais la grande majorité du personnel communal ne l'a pas souhaité. Ils ont trouvé cela particulièrement intrusif, à raison ou à tort, je ne le sais pas mais j'ai à le respecter. Dès lors, je ne pourrais rien vous concéder en ce domaine.

Quant au fait que vous puissiez être connu ou que vous connaissiez tout le monde, très bientôt, vous aurez un bureau dans la collectivité, cela vous permettra de rencontrer tout le monde.

**M. MINETTO.-** On respecte le droit à l'image des personnels s'ils ne veulent pas avoir leur photo sur les documents. Simplement, nous souhaitons être présentés en votre présence auprès des nouveaux arrivants et de la police municipale. Nous en avons déjà parlé et ce n'est toujours pas fait. Il me semble pourtant que c'est possible. Dans l'opposition, nous sommes 9, il ne me paraît pas compliqué de nous permettre de rencontrer les nouveaux personnels municipaux, les membres du cabinet ; cela évite des propos qui ont pu déraiper parce que nous ne nous connaissions pas.

Vous ne m'avez pas répondu par rapport à la médiathèque. Si c'est une erreur, j'ose espérer qu'elle sera vite corrigée. En ce moment, la médiathèque représente la culture dans la Ville, ce n'est pas de votre faute, c'est comme cela, c'est le Covid-19 mais il est important qu'elle continue à fonctionner du mieux possible et avec le maximum de personnels.

**M. le MAIRE.-** Nous regarderons ce sujet de personnel à la médiathèque.

Nous en revenons au sujet du tableau de créations de poste entraînant la modification du renouvellement. On me souffle pour que je puisse être précis qu'il y a un contrat de remplacement d'agent malade. Il n'y a donc pas de sujets à la médiathèque.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

#### **8. Fixation des tarifs municipaux des prestations de service et des prestations optionnelles de l'Hôtel d'Entreprises de Villemomble applicables à compter du 1er mars 2021**

**M. ACQUAVIVA.-** En Conseil municipal de novembre, nous avons retiré la tarification de l'hôtel d'entreprises pour deux raisons :

D'abord, il nous fallait le renouvellement de notre convention spéciale avec le Territoire, ce qui a été accordé.

Ensuite, il était nécessaire de faire un point. L'hôtel d'entreprises étant prévu de devenir le commissariat, nous avons retrouvé une situation très dégradée : sur quatre ateliers, deux étaient pleins. Sur les vingt bureaux, compte tenu de ceux qui devaient partir en début d'année, deux bureaux. Je vous laisse faire le calcul, cela fait quatre sur vingt-six.

Enfin, quelques contacts nous indiquaient que nos tarifs étaient trop élevés par rapport au privé : à quoi sert un développement économique si au niveau d'un territoire vous êtes plus cher que sur le marché ? Nous avons donc la nécessité de revoir les tarifs.

De ce fait, nous avons décidé diviser par deux le prix des loyers pour l'ensemble des bureaux et des ateliers. Nous avons toutefois laissé la location de salle au même tarif puisqu'il y a autant de personnes de l'extérieur que de l'intérieur qui en bénéficient mais ils ont déjà deux tarifs préférentiels, le résident ayant le tarif le plus avantageux.

Nous avons laissé une prestation de secrétariat. Ce n'est quasiment jamais demandé mais nous sommes un hôtel d'entreprises et non pas une agence de location. Or, pour ce faire, des prestations doivent exister en plus, même si elles ne sont pas demandées, c'est dans la logique de l'hôtel d'entreprises.

Aujourd'hui, deux personnes sont déjà venues pour compléter les ateliers, qui devraient donc être remplis à 100 %, quatre personnes pour les bureaux ont validé leur dossier. L'ensemble passera en commission d'agrément, qui ne s'était pas réunie depuis mon départ, elle comprend le vice-président chargé des affaires économiques du Territoire et a pour but de valider les demandes.

Nous avons donc une reprise et nous continuerons le travail parce que c'est vraiment un outil dont nous avons besoin à notre échelle par rapport à des créateurs, parfois à des entreprises un peu plus importantes mais qui ont besoin de relais. C'est un poumon, nous n'avons pas beaucoup d'activités sur la Ville, c'est donc un élément important. Je sais que j'aurai le soutien d'un certain nombre d'entre vous parce que beaucoup croient à notre hôtel d'entreprises.

**M. MINETTO.-** Comme vous le savez, j'ai été le premier à rentrer dans l'hôtel d'entreprises en 2005 et j'y suis resté 10 ans. Or, quelque chose m'interpelle un peu : vous avez été pendant deux ans dans l'opposition et bien avant dans la majorité, pourquoi avoir laissé ce tarif pendant tant d'années ? De mémoire, lorsque j'ai quitté l'hôtel d'entreprises en 2015, je payais 560 € pour un bureau de 20 m<sup>2</sup>. Là, c'est divisé par deux et c'est tant mieux pour les nouveaux entrepreneurs et si cela permet de dynamiser. À l'époque, les entrepreneurs villemomblois acceptaient le tarif puisqu'il n'y avait rien d'autre mais, pour avoir longtemps discuté avec les personnes là-bas, on se posait tous la question de savoir si on pouvait y rester ou pas.

**M. le MAIRE.-** Que voulez-vous que je vous dise ? Il fallait que RVE arrive.

**M. MINETTO.-** Je suis rentré en 2005 et je suis parti en 2015, or, vous étiez encore dans cette majorité.

Mes questions sont les suivantes :

Premièrement, vous avez dit vous-mêmes que les bureaux étaient vides, ce que l'on peut déplorer. Ce qu'a fait l'ancienne majorité n'a pas aidé à les remplir. Pour autant, il y a une forte demande d'espaces de coworking ou au moins des locations de bureau à la demi-journée ou à la journée. Si ces bureaux sont vides en ce moment, pourquoi ne pas le faire ? Dans la mesure où une personne est présente en permanence, je pense aux premiers bureaux à l'entrée, qui peuvent être surveillés facilement, contrairement à ceux situés derrière la porte coupe-feu.

Deuxième question, nous avons compris que les hôtels d'entreprises étaient maintenant rattachés au Territoire, donc pourquoi ce vote de ce soir ?

Dernière question, si on veut que les entrepreneurs viennent, il faudrait peut-être nettoyer le parking. Il est devenu un dépotoir, et je pèse mes mots. J'ai des photos si vous les voulez. Je sais que la déchetterie n'est pas accessible. Pour autant, je n'aurais pas aimé qu'un client gare sa voiture devant non pas une benne à ordures mais un amoncellement de déchets devant la benne à ordures. J'en appelle à vous, monsieur le Maire, il y a une vraie nécessité de nettoyer rapidement ou au moins de mettre des bennes à ordures.

**M. le MAIRE.-** Nous sommes bien d'accord en ce sens que, ce matin même, entre 6 heures et 6 h 30, je suis allé sur le site de l'hôtel d'entreprises où se trouve la restauration scolaire, nous avons l'occasion d'échanger avec des personnels et voir la peine qu'ils se donnaient pour saler la commune, et j'ai effectivement constaté l'état. Il apparaît qu'il y a un vrai sujet. Donc, il est entendu que nous veillerons à la chose.

Concernant les locaux à proprement parler, des travaux ont démarré hier au sein même de la mairie pour adapter les bureaux et changer un peu les services. Cela nous a conduits à occuper 12 bureaux dévolus à l'hôtel d'entreprises et parfaitement vides pour déplacer momentanément les services recettes, dépenses, assurances, marchés et le service des assemblées ; l'objectif est de les ramener ici. C'est pourquoi je vous parlais tout à l'heure d'une évolution du bureau mis à disposition des oppositions, cela y concourt. J'ai constaté la qualité de l'établissement et je le disais sous forme de boutade mais, oui, je le partage : fallait-il que nous arrivions pour que, enfin on mette des choses en œuvre ? Vous nous en rendrez grâce.

**M. CALMÉJANE.-** D'abord par rapport aux propos de M. ACQUAVIVA, il n'a jamais été question de mettre un commissariat. Je rappelle que ce sont des établissements relevant de l'État. Soyons précis, il était programmé des locaux pour la police municipale et non pas un commissariat. Pour moi, cela restera quelque chose d'intéressant. Là, vous baladez les services tel que vous venez de l'indiquer, je ne sais pas quel intérêt on en sortira pour le fonctionnement de la commune. Nous verrons à l'usage.

Ensuite, pour compléter la question de M. MINETTO, avez-vous un courrier ou un mail du Territoire actant de son accord pour la division par deux des tarifs proposés ce soir ? La loi l'a ainsi voulu, madame POCHON, le développement économique, et donc les hôtels d'entreprises ont été transférés aux Territoires. L'hôtel d'entreprises de Villemomble vit donc par l'intermédiaire d'une convention de gestion.

C'était pour l'aspect un peu formel, j'en viens maintenant à des questions de détail.

On nous annonce des baisses mais j'ai constaté dans les tarifs hors location des locaux que le prix de la fourniture de clefs supplémentaires est multiplié par deux, que les télécommandes de portail augmentent de 30 %, le secrétariat de 20 %, les salles de réunion de 19 m<sup>2</sup> de 10 % et les salles de réunion de 68 m<sup>2</sup> de 7 %.

D'ailleurs, j'ai un doute sur les tarifs proposés, pourquoi la location de la salle de réunion de 19 m<sup>2</sup> pour une journée de 11 heures maximum pour les non-résidents n'est pas à 100 € au lieu de 110 €, en cohérence des tarifs précédents ?

**M. le MAIRE.-** Pour répondre sur ce sujet, ce qu'a précisé M. ACQUAVIVA en préambule, nous étions en dehors des clous par rapport à ce qui se faisait ailleurs dans l'offre de services d'un hôtel d'entreprises, nous nous sommes donc tout simplement mis dans les clous pour redevenir compétitifs. D'un autre côté, c'est vis-à-vis des tarifs de location, d'un autre côté, c'était d'être plus dans la réalité des choses par rapport aux services annexes. Cela nous permettra, et c'est d'ailleurs déjà le cas puisque je l'ai découvert ce matin lors de ma petite visite impromptue et matinale, l'arrivée de nouveaux locataires précisément grâce à cet appel d'air. « *Vous allez être enfin compétitif.* » Mes collègues MM. FITAMANT et ACQUAVIVA nous rapportaient à l'occasion d'une réunion autour de l'économie que le Grand Paris Grand Est a dit « *enfin ! Villemomble revient pour le développement économique* » « *depuis quelques années, on ne parlait plus d'économie sur Villemomble, on l'avait quasi oubliée* » alors que l'on avait été précurseur avec cet hôtel d'entreprises.

Je pense que c'est une bonne Délibération qui vous est soumise ce soir et je vous propose de l'approuver.

**Mme POCHON.-** Premièrement, je rappelle tout de même que, au moment où M. CALMÉJANE avait décidé de fermer pratiquement l'hôtel d'entreprises, d'envoyer les courriers et ainsi de suite, que c'est l'opposition de Gauche qui s'est battue pour que cela n'ait pas lieu.

Je rappelle simplement cela parce que vous aimez bien refaire l'histoire monsieur BLUTEAU.

Deuxièmement, vos pas matinaux vous ont-ils conduits jusqu'à la lingerie ? Elle n'est pas loin de cet hôtel d'entreprises et j'avoue avoir été sidérée par les conditions de travail de ces femmes d'un dévouement absolument total. Je vous rassure, il n'y a pas d'hommes, c'est à 100 % des femmes. Tant qu'à vous y promener, je vous conseille donc d'aller jusqu'à la lingerie et de regarder ce que vous pouvez faire pour améliorer les conditions de travail de ces personnes, tant sur le bâti que sur le nombre de machines, elles ont une quantité de linge incroyable entre les crèches, les écoles, etc. et qui n'ont pas fermé pendant le Covid-19. Je vous engage à y faire un tour.

**M. le MAIRE.-** Je soumetts aux voix.

*Il est procédé au vote - Résultat : 27 voix pour (RVE et RGE), 6 abstentions (UAV).*

### **9. Majoration des taux de la taxe sur les friches commerciales applicables à compter du 1er janvier 2022**

**Mme PAOLANTONACCI.-** L'article 1530 du Code Général des Impôts permet l'instauration, par les Communes, d'une taxe sur les friches commerciales.

Peuvent être imposés les biens soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties (immeubles de bureaux, immeubles utilisés pour une activité commerciale, parkings des centres commerciaux, lieux de dépôt et de stockage), qui ne sont plus affectés à une activité soumise à la Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) depuis au moins deux ans, au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition, et dont l'absence d'exploitation n'est pas indépendante de la volonté du propriétaire.

Ne sont pas imposables les logements, les locaux professionnels ordinaires et les établissements industriels.

La taxe sur les friches commerciales n'est pas due lorsque l'absence d'exploitation des biens est indépendante de la volonté du contribuable (ex : contentieux ou redressement judiciaire).

Les taux de la taxe sont fixés, de droit, à 10 % la première année d'imposition, 15 % la deuxième année d'imposition et 20 % à compter de la troisième année d'imposition.

Ces taux peuvent être majorés dans la limite du double par le Conseil municipal.

Par Délibération n° 5 du 29 septembre 2016, le Conseil municipal a décidé d'instaurer la taxe annuelle sur les friches commerciales en se limitant aux taux de droit précités à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Afin de conserver un tissu commercial dynamique, il conviendrait de majorer le taux de la taxe de la manière suivante :

- 20 % pour la 1<sup>ère</sup> année d'année d'imposition,
- 30 % pour la 2<sup>ème</sup> année d'imposition,
- 40 % à compter de la 3<sup>ème</sup> année d'imposition.

En effet, la vacance de locaux peut être préjudiciable à la dynamique commerciale de la Ville.

La majoration de cette taxe constitue un levier d'action pour pérenniser la diversité commerciale, lutter contre le phénomène de rétention foncière délibérée et permettre la remise sur le marché des locaux vacants.

Il est donc proposé au Conseil municipal de majorer cette taxe afin d'intervenir à l'égard de biens commerciaux inexploités.

Cet outil permet de lutter contre la rétention foncière. Bon nombre de propriétaires préfèrent laisser leurs locaux vacants car cela coûte moins cher que de les louer.

**M. CALMÉJANE.-** Je constate que vous êtes satisfait de la première Délibération prise par la majorité que je dirigeais à l'époque puisqu'elle date du 29 septembre 2016. Effectivement, nous nous étions saisis à l'époque de la possibilité donnée par la loi de mettre en place ce taux de taxe sur les friches commerciales. Malheureusement, tel que vous l'avez lu madame PAOLANTONACCI, cela en va de même que pour les logements vacants, il y a tellement d'exonérations possibles et que les propriétaires mettent parfois en place qu'il est extrêmement difficile de pénaliser les gens pour faire rentrer la taxe.

Ma question est donc simple : l'année dernière, combien de locaux commerciaux vacants ont-ils été effectivement taxés ?

**Mme PAOLANTONACCI.-** En septembre 2019, pour l'année d'imposition 2020, 6 locaux vacants ou friches commerciales ont été décalées, ce qui a rapporté 6 943 € à la commune.

Au 1<sup>er</sup> septembre 2019, pour l'année d'imposition 2021, nous avons déclaré à la DGFIP 33 locaux vacants ou friches commerciales. Pourquoi ? Auparavant, les locaux vacants n'étaient pas suivis. Nous avons dépêché une équipe de deux personnes, qui a tourné dans la Ville. Sachant que, à partir du moment où nous les avons déclarés, c'est pour inscrire le rôle\* parce qu'il faut être sûr qu'il y a au moins deux ans de taxe CFE non perçue. On travaille donc avec un décalage de trois ans au maximum.

**M. le MAIRE.-** Y a-t-il d'autres prises de parole ? (*Non.*) Je propose de la soumettre aux voix.

**Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.**

#### **10. Fixation des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TPLE) pour l'année 2022**

**Mme PAOLANTONACCI.-** La Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) est un impôt indirect facultatif qui a vocation à s'appliquer sur le territoire communal. En effet, les communes peuvent choisir d'instaurer la TLPE par Délibération de leur Conseil municipal.

Toutefois, les collectivités concernées demeurent libres d'adopter les tarifs qu'elles souhaitent, dans la limite des tarifs maximaux.

L'article L.2333-9 du Code Général des Collectivités Territoriales servant de référence pour l'actualisation des Tarifs maximaux de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure est applicable par m<sup>2</sup> et par an pour :

- les dispositifs publicitaires et pré-enseignes (supports non numériques),
- les dispositifs publicitaires et pré-enseigne (supports numériques).

La commune doit adopter une Délibération avant le 1<sup>er</sup> juillet de l'année N pour que la taxe soit applicable l'année N+1.

Il est donc proposé au Conseil municipal de fixer les tarifs de ladite taxe comme suit, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, nous augmentons les tarifs dans la limite maximale :

| DISPOSITIFS PUBLICITAIRES ET<br>PRE ENSEIGNES (SUPPORT NON NUMERIQUES) |                                                       | DISPOSITIFS PUBLICITAIRES ET<br>PRE ENSEIGNES (SUPPORT NUMERIQUE) |                                                       |
|------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------|
| Superficie inférieure ou égale<br>à 50 m <sup>2</sup>                  | Superficie supérieure<br>ou égale à 50 m <sup>2</sup> | Superficie inférieure<br>ou égale à 50 m <sup>2</sup>             | Superficie supérieure<br>ou égale à 50 m <sup>2</sup> |
| 16,20 euros /m <sup>2</sup> /an                                        | 32,40 euros /m <sup>2</sup> /an                       | 48,60 euros /m <sup>2</sup> /an                                   | 97,20 euros /m <sup>2</sup> /an                       |

Les tarifs des enseignes numériques sont doublés car cela s'apparente à de la pollution visuelle.

**M. CALMÉJANE.-** La taxation est une chose, cela permettra d'avoir quelques recettes pour la commune mais la précédente majorité voulait travailler sur un règlement local de publicité, malheureusement entre-temps la loi NOTRE a supprimé la possibilité aux communes de s'occuper de ce type règlement puisqu'il est remonté à l'échelon territorial.

Où en sommes-nous de l'élaboration d'un règlement local de publicité intercommunal ? Je rappelle que c'est un document de planification de la publicité, des enseignes, pré-enseignes quand elles sont visibles depuis une voie ouverte à la circulation publique. Ma question peut paraître un peu éloignée du sujet mais, tant que les tarifs sont relativement insensibles pour eux, les commerçants ne les regardent pas tellement. Toutefois, lorsque ledit tarif devient important, ils regardent son fondement juridique. Or, s'ils se rendent compte qu'il n'existe pas de règlement concernant les enseignes, ils contesteront le fondement de la tarification au motif de la réglementation n'existe pas.

**Mme PAOLANTONACCI.-** C'est exact. C'est pour cette raison que la Taxe sur la Publicité Extérieure est en cours de révision au niveau de l'ETP. Le RLPI est en cours d'élaboration, nous en sommes à l'orientation, qui devrait être validée très prochainement. Après, nous descendrons dans le détail.

Tout cela nous permettra d'uniformiser nos publicités : beaucoup de publicités sauvages, de quatre par trois, de pollutions avec les énormes panneaux d'affichage numériques, des sucettes ficelées au sol. Le RLPI devrait être adopté d'ici la fin de l'année pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**M. le MAIRE.-** En effet, plus loin dans notre ordre du jour au point 17, nous aborderons la concession sur le mobilier urbain dans le cadre de l'accord territorial.

**M. MINETTO.-** Veuillez m'excuser d'être un peu en décalage, j'en reviens au point précédent. Mme PAOLANTONACCI a précisé que les taxes étaient calculées sur la CFE de l'année N-1 mais les CFE étant elles-mêmes calculées sur encore l'année N-1. J'en appelle au Conseil municipal, peut-être faudra-t-il être assez vigilant sur les deux ou trois prochaines années par rapport à ces taxes. En effet, comme on aura un décalage de deux à trois ans, si on avait beaucoup de taxes à appliquer, il faudra bien prendre en compte la difficulté à louer des locaux commerciaux en période de Covid-19.

**M. le MAIRE.-** C'est bien compris en vous remerciant. Je sou mets la Délibération aux voix.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

#### **11. Remboursement aux administrés inscrits des activités municipales prévues à la piscine de Villemomble au dernier trimestre 2020, reportées sur 2021 en raison de la Covid-19**

**M. BIYOUKAR.-** Depuis octobre 2020, les annonces gouvernementales ont fortement impacté les activités municipales de la piscine :

- Bébés nageurs,
- Jardin aquatique,
- Gymnastique Aquatique.

Certaines séances ont été assurées conformément aux différentes prescriptions sanitaires depuis septembre 2020.

Nos administrés ont souscrit à un abonnement trimestriel ou annuel avec des tarifs différenciés, Villemomblois et non-Villemomblois selon la Délibération du Conseil municipal du 6 février 2020.

Pour rappel, vous avez le tarif de ces abonnements.

La commune de Villemomble avait proposé de reconduire l'abonnement du 1<sup>er</sup> trimestre au 2<sup>ème</sup> trimestre pour toutes les activités.

Or, en raison des mesures gouvernementales préconisées, ces activités ne peuvent pas être maintenues depuis le 16 janvier 2021.

Si les activités encadrant les mineurs ont moins été impactées, les activités proposées aux adultes ont été plus touchées.

Dès lors, il est proposé au Conseil municipal d'établir un remboursement au prorata des séances non exécutées et d'approuver un remboursement réparti de la manière suivante :

- Pour les activités « Bébés nageurs » : 1 061,49 €,
- Pour les activités « Jardin aquatique » : 2 670,95 €,
- Pour les activités Gymnastique aquatique : 2 278,51 €.

Pour un montant total de 6 010,95 €.

Un tableau détaillé de ces remboursements vous est présenté.

**M. le MAIRE.-** Cela appelle-t-il des commentaires ?

**Mme BERGOUGNIOU.-** Même remarque que tout à l'heure concernant les bébés nageurs. Il suffit de vérifier si le montant indiqué là est bien le même que celui de l'année précédente, qu'on n'aille pas rembourser plus que ce que les gens ont payé.

**M. le MAIRE.-** Merci de cette alerte, nous y sommes attentifs.

**M. RICHARD.-** Ce ne sont que les tarifs municipaux, cela ne concerne pas les clubs. Quelle consigne avez-vous donné aux clubs que vous subventionnez ?

**M. le MAIRE.-** C'est assez particulier au club de VS natation, qui est le gros utilisateur club associatif de notre équipement aquatique, il a son autonomie, son indépendance et réserve ses choix. Autant sur le premier confinement en fin de saison 2019-2020, il y a eu pas mal de phénomènes de remboursements autant, là, les choses s'étant très vite enchaînées, de sorte que peu de licenciés avaient envoyé leur dossier et qu'ils ont pu faire du cas par cas, et très vite rembourser.

Nous ne leur avons pas donné de consigne. De leur propre chef, ils ont essayé de gérer et ils l'ont fait rapidement. Disons-le, la saison sportive est fichue. Du reste, Villemomble Sport Natation a informé ses licenciés par exemple du Club de Natation par un mail du Président disant « *on ne fera rien cette année* ». Cela veut dire que ce sera une année blanche. Je peux moins vous parler du club de plongé ou du club de triathlon qui sont les deux autres utilisateurs associatifs mais je pense que l'on serait sur la même logique.

Toutefois, j'insiste, aucune consigne n'est donnée par la Ville en respect de l'autonomie des associations.

S'il n'y a pas d'autres interventions sur le sujet, je le mets aux voix.

**Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.**

**12. Approbation des conventions de mise à disposition de services de la Ville de Villemomble auprès de l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est de la compétence Politique de la Ville et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer lesdites conventions**

**M. BIYOUKAR.-** L'EPT Grand-Paris Grand-Est exerce, en lieu et place de ses communes membres, les compétences définies par l'article L.5219-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment la compétence en matière de « Politique de la Ville », transférée le 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Les flux financiers liés à ce transfert ont été fixés par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Territoriales et ont fait l'objet de délibérations concordantes entre les communes concernées et versés par la Ville via le Fonds de Compensation des Charges Territoriales (FCCT) à l'Établissement Public Territorial Grand-Paris Grand-Est.

En raison de la complexité des sujets traités, de l'imbrication forte avec les actions conduites par les communes, il est apparu nécessaire de conserver la gestion de cette compétence au niveau de la Commune.

La Commune ayant conservé tout ou partie des services permettant l'exercice des compétences susmentionnées et correspondant auxdits transferts de compétence au profit de l'EPT, ces services ou partie de services conservés par la commune ont dû être mis à disposition de l'EPT en application de l'article L.5211-4-1-II du CGCT et sous l'autorité fonctionnelle du président de l'EPT.

Ainsi, par Délibération n° 29 du 14 février 2019, la Ville a conclu une convention *ad hoc* avec l'EPT GPGE pour l'année 2018, renouvelable une fois de manière expresse pour un an.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les conventions de mise à disposition de services de la commune de Villemomble auprès de l'EPT GPGE pour la compétence « Politique de la Ville » ci-annexées :

- pour régulariser la période de 12 mois qui a débuté le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et s'est achevée le 31 décembre 2019,
- pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 au 31 décembre 2020,

et d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.

**Mme POCHON.-** Nous espérons qu'en ce qui concerne la Politique de la Ville il y aura un peu plus d'ambitions dans le travail. Même si l'EPT est maintenant en charge de cette partie, la Ville a encore des choses à jouer. Nous sommes informés qu'il y a eu un diagnostic en marchant, qui a révélé ce que nous disons depuis longtemps, notamment la construction par la municipalité du fameux mur pour empêcher les gens des Marnaudes d'accéder rapidement au RER de Bondy. Il y a énormément de choses à faire, je ne crois pas que M. BIYOUKAR ait participé à ce diagnostic mais nous voudrions voir un grand investissement de la Ville dans ce cadre.

J'ai quelques questions.

Je ne comprends pas bien le tableau : un chargé de mission était jusqu'à présent pour 10 % payé par la Politique de la Ville, c'est cela ?

**M. le MAIRE.-** Oui.

**Mme POCHON.-** Et la nouvelle convention prévoit une modification ? C'est non plus pour 10 % mais pour 50 % ? Je ne comprends bien la différence entre les deux conventions parce qu'il reste la même somme au bout. Est-ce une erreur de l'ETP affecté à la compétence ?

**M. le MAIRE.-** C'était la prise en charge de 10 % d'un équivalent temps plein. Sachez que, désormais, nous avons une chargée de mission sur la Commune afin de travailler directement sur notre QPV. Dès lors, cela modifie les valeurs de la convention.

**Mme POCHON.-** Comment se fait-il que cela ne change pas la masse salariale ?

**M. le MAIRE.-** Je me permets de poursuivre. Vous demandez de l'ambition mais nous ne pouvons pas aller aussi fort que ce qui a été obtenu par la majorité de transition et ce que nous allons mettre en œuvre dans les dix années qui viennent dans les quartiers Politique de la Ville Fosse et Marnaudes. Vous êtes élue depuis un certain nombre d'années comme moi, il a enfin été obtenu une transformation totale pour la partie du patrimoine de la Sablière comprenant une bien meilleure intégration avec le reste de la Ville, une mixité sociale absolument nécessaire (tous les commentateurs sont arrivés à cette conclusion) et l'ouverture de ce quartier. Vous parliez d'un mur qui aurait empêché les habitants d'aller où que ce soit mais c'est tout le contraire, notre très bonne entente avec la nouvelle municipalité de Bondy nous permet d'envisager...

**Mme POCHON.-** \*\* (Inaudible).

**M. le MAIRE.-** ... une ouverture par une coulée verte vers la Mare à la Veuve. C'est un projet auquel beaucoup d'entre nous pensaient à l'origine. L'ambition est donc là, et elle devrait vous rassurer.

Je pense que les premiers propos assez amènes vis-à-vis de ce dossier devraient pouvoir vous faire voter favorablement.

Pour rentrer dans le détail des conventions, il y a une modification singulière pour une chargée de mission qui travaille sur la ville de Villemomble en particulier et qui est à temps plein.

**Mme POCHON.-** Il y a donc un problème de rédaction. Entre les deux conventions, d'abord le tableau ne veut rien dire. C'est vraiment sur la forme. Je n'arrive pas à lire ce tableau : si l'agent est maintenant à 50 %, je ne comprends pas pourquoi cela ne change pas la masse salariale. Il y a aussi un problème de rédaction. Je comprends bien que vous ne repartiez pas à zéro lorsque vous repassez une convention mais, de-là à la laisser au passé et à ne pas la mettre au présent, je pense que cela nécessitait une relecture totale pour la remettre au présent. Elle n'a pas été relue dans sa totalité. Donc la convention présentée n'est pas terrible.

**M. le MAIRE.-** Il n'y a pas d'erreur et pas de coquille. Précédemment, la Politique de la Ville était assurée par le Directeur de cabinet. Il avait été indiqué à l'EPT que c'était pour 10 % de son temps de travail. Désormais, c'est une personne que nous avons embauchée à cet effet mais elle ne fait pas que de la Politique de la Ville. Pour la moitié de son temps, elle se consacre à la Politique de la Ville, le reste au domaine de la prévention, de la médiation et actions envers la jeunesse.

Si on parle de délégation donnée par le maire, la chargée de mission est partagée entre M. BIYOUKAR et M. FITAMANT.

**Mme POCHON.-** Et la somme de l'EPT reste la même ?

**M. le MAIRE.-** Oui.

**M. CALMÉJANE.-** Sur la convention elle-même, je n'ai pas d'observation particulière. En revanche, sur ce qui a été évoqué par Mme POCHON, je précise que, si une clôture a été installée au fond de la parcelle gérée par la Sablière en limite du terrain de sport appartenant à la commune de Villemomble, c'était pour barrer une circulation de gens qui se rendaient derrière ce secteur à la gare de Bondy et c'était à la demande de la ville de Bondy à l'époque gérée par une majorité socialiste. En effet, les riverains du secteur habitant Bondy ne voulaient pas voir venir les Villemombois dans ce secteur.

Ce n'est donc pas la commune de Villemomble toute seule qui a mis ce mur en place. D'ailleurs, c'est le bailleur puisque c'est son territoire. C'était pour répondre à la demande de la mairie de Bondy à l'époque. C'est une précision importante par rapport au débat concernant la construction de cette clôture.

**M. le MAIRE.-** Merci pour cette petite carte postale du passé. Je vous propose de voter cette Délibération.

**Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.**

**13. Approbation du Protocole bipartite à intervenir entre l'établissement public territorial (EPT) Grand Paris Grand Est (GPGE) et la ville, relatif à l'aménagement de l'espace Mimoun dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) du quartier « Marnaudes – Fosse aux Bergers – la Sablière » à Villemomble et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ledit Protocole**

**M. BIYOUKAR.-** Le conseil de la Métropole du Grand Paris a délibéré, dans sa séance du 8 décembre 2017, pour déterminer les opérations d'aménagement relevant des dispositions de l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme qui étaient d'intérêt métropolitain.

En outre, l'EPT exerce de plein droit, en lieu et place de ses communes membres, la compétence « Politique de la Ville ».

Cette compétence intègre notamment la mise en œuvre des programmes d'actions définis dans le contrat de ville, y compris les trois programmes de renouvellement urbain du Territoire dont l'EPT constitue le porteur de projet dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU).

Considérant que la mise en œuvre des projets de renouvellement urbain requiert la réalisation d'opérations ou d'actions d'aménagement au sens de l'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme, considérant également que ces opérations ou actions ne relèvent pas d'un intérêt métropolitain tel que défini dans la Délibération du Conseil métropolitain du 8 décembre 2017, l'EPT est donc compétent pour conduire l'opération d'aménagement d'ensemble du quartier Marnaudes – Fosse aux Bergers – La Sablière dans le cadre du NPNRU, avec en premier lieu la réalisation des aménagements de l'espace Mimoun, dont l'ANRU a retenu le financement au titre des lignes d'opérations « aménagement d'ensemble ».

L'opération prévoit la réalisation des travaux d'aménagement des espaces extérieurs du complexe sportif communal Alain Mimoun (aire sportive, parking public, cheminements piétons, etc.), suivant un objectif de désenclavement du site et d'ouverture sur les îlots résidentiels du quartier.

Le présent protocole a pour objet de préciser les conditions dans lesquelles l'EPT assure la maîtrise d'ouvrage de cette première opération d'aménagement dans sa phase de réalisation, de fixer la prise en charge financière de chaque partie et d'établir les rétrocessions futures et les modalités de remise en gestion des ouvrages à la commune de Villemomble.

En effet, l'espace Mimoun une fois aménagé par l'EPT constituera une installation ouverte au public de compétence et de gestion communales. Le présent protocole prévoit donc que l'EPT mette en œuvre et suive l'intégralité des travaux d'aménagement du site, et ce jusqu'à leur réception, puis en confie la gestion à la Ville.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver le protocole bipartite entre la ville de Villemomble et l'EPT relatif à l'aménagement de l'espace Mimoun dans le cadre du NPNRU des Marnaudes / Fosses aux Bergers à Villemomble et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit protocole.

**M. CALMÉJANE.-** J'ai quelques questions d'ordre technique.

D'une part, dans le projet que nous avons porté et approuvé, deux bornes de recharge pour les véhicules électriques étaient programmées puisque les gens des quartiers populaires, si on veut les appeler comme cela, ou de logements sociaux de ce secteur peuvent avoir besoin de recharger leur voiture. Or, je ne les ai pas retrouvées dans la note technique et dans la ventilation. Ont-elles disparu ? Ce serait dommage. Cela pourrait aussi servir aux véhicules de la commune qui viendraient travailler dans ce secteur.

D'autre part, quelles sont vos intentions quant au mode de gestion du parking, c'est-à-dire ses horaires d'ouverture ? Seraient-ils liés aux horaires d'ouverture des équipements sportifs ou ouverts sur des amplitudes plus importantes ?

Concernant ce dossier, je finis par ne plus savoir quel est le reste à charge de la commune. Dans le compte-rendu du Conseil municipal de décembre que nous avons approuvé, suite à une interpellation, il est question d'un reste à charge pour la charge pour la commune de Villemomble de 120 000 €, le dossier présenté ce soir précise en sa page 3 que la Commune aura à payer un reste à charge, prenons les éléments hors taxe puisque les subventions sont hors taxe, de l'ordre 200 000 € mais il est surprenant de constater que, dans le débat d'orientations budgétaires à présenter tout à l'heure, on nous indique une somme de 600 000 €. Cela fait un rapport d'un à cinq entre les affirmations du compte-rendu du mois de décembre, les éléments de la convention et ceux présentés dans le DOB. Je souhaite donc des précisions concernant soit les éléments techniques soit le véritable reste à charge pour la collectivité sur ce dossier.

**M. MINETTO.-** Monsieur CALMÉJANE, merci, je lis la phrase en question (page 24 du compte-rendu) « **M. le MAIRE.-** Cela permet à la Ville de ne pas prendre en totalité, le reste à charge étant aujourd'hui estimée à 120 000 € ». Même question, 600 000 €, 120 000 €, 100 000 €, c'est un peu « Olé Olé » si je puis dire.

**M. le MAIRE.-** Non, je maintiens. Pour répondre aux trois sujets de M. CALMÉJANE :

- Pour les bornes électriques, c'est non.

- Les horaires seront-ils adossés au fonctionnement du stade ? Oui.

- Sur le reste à charge, maintien de la somme de 120 000 € mais M. ROLLAND pourra revenir sur le sujet au moment de la présentation du Rapport des Orientations Budgétaires.

Je le soumets aux voix.

**Il est procédé au vote - Résultat : 29 voix pour (RVE et RGE), 6 abstentions (UAV)**

**14. Approbation de la convention d'objectifs et de financement au titre des fonds locaux de la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) de la Seine-Saint-Denis relative au plan exceptionnel de soutien aux infrastructures de la petite enfance dans le contexte de la crise sanitaire de l'année 2020 et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention**

**Mme FITAMANT.-** La CAF donne des aides aux établissements, qui visent à compenser la baisse d'activité consécutive à cette période. Cette aide sera jusqu'au 31 juillet 2021.

La CAF intervient financièrement pour compenser des baisses partielles ou totales d'activité des structures causées par le Covid-19. Elle s'élève à 27 € par jour et par place fermée ou non pourvue. Cela concerne donc les places fermées sur décision administrative, les cas contacts pour les enfants ou au moins un des parents ou les familles dont un adulte est en autorisation spéciale d'absence.

**Mme POCHON.-** Je souhaite un point très clair du nombre de berceaux proposés aux enfants villemomblois en ce moment. La dernière fois, vous nous aviez dit que vous alliez finalement ouvrir la totalité de la crèche Saint-Charles parce que vous faisiez glisser les personnels de Minipouss.

**Mme FITAMANT.-** Minipouss a fermé compte tenu des locaux à la demande de la CAF et de la PMI. À la suite de cette fermeture, des auxiliaires de puériculture positionnés sur cette structure se sont retrouvés sur le pôle, ce qui nous a permis ouvrir l'inscription de 20 bébés que nous ne pouvions pas accueillir jusque-là faute de personnel.

**Mme POCHON.-** Au final, vous perdez les places de Minipouss ?

**Mme FITAMANT.-** Monsieur le Maire a accepté cette fermeture à condition de trouver des solutions au moins pour tous les enfants en accueil régulier. C'est ce qu'on a fait. Pour les accueils occasionnels, on a essayé de faire au mieux. Dans leur ensemble, les parents ont été satisfaits.

**Mme POCHON.-** Ce n'est pas ma question.

**M. le MAIRE.-** Avant de vous céder la parole, je vous invite à vous concentrer sur cette Délibération. Nous votons un plan exceptionnel de soutien aux structures.

Je vais être très net : nous avons des commissions thématiques dont votre voisin est le vice-président. Vous pouvez donc avoir toutes les réponses que vous voulez sur la petite enfance au sein de la Commission Vie Familiale. À partir de là, je ne dis pas que cela n'intéresse pas les gens qui nous écoutent ou l'ensemble des élus collègues mais il apparaît que, là, nous avons à voter une Délibération.

Je vous cède donc la parole, puis nous passerons aux voix.

**Mme POCHON.-** Vous pouvez faire le point. Si je vous pose la question, c'est que nous sommes de temps en temps interpellés par des personnes qui n'ont pas eu satisfaction. Je ne remets pas du tout en cause le travail que vous faites mais vous me répondez à côté. Si vous avez ouvert des berceaux supplémentaires à la crèche Saint-Charles en fermant la crèche Minipouss, au final, vous n'avez pas ouvert plus de berceaux pour la Ville. C'est bien cela la réponse ?

Au final, combien de berceaux sont-ils ouverts dans la ville ? C'est une réponse à laquelle nous avons droit.

**Mme FITAMANT.** - Nous avons aussi fermé Minipouss puisque, en décembre, il y avait non seulement cette histoire de locaux et de conformités mais aussi cette structure était ouverte pour trois ou quatre enfants l'après-midi. Ce n'était pas jouable de continuer comme cela, d'autant plus que l'on avait 20 bébés inscrits et en attente. On n'a donc pas créé de places supplémentaires, on a simplement optimisé l'accueil des enfants de la structure pour faire fonctionner cette structure à plein.

**Mme POCHON.** - Voilà la réponse.

M. le MAIRE. - Je le mets aux voix dans ces conditions.

**Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité des suffrages exprimés.**

**15. Approbation des avenants « Bonus Territoire » à intervenir entre la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine-Saint-Denis et la commune de Villemomble, relatifs au Bonus Territoire CTG (Convention Territoriale Globale), pour l'ensemble des structures de la petite enfance de Villemomble, et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer lesdits avenants**

**Mme FITAMANT.** - Le contrat Enfance Jeunesse est remplacé par ce nouveau dispositif convention territoriale globale.

Elle se compose du Bonus Territoire et du Bonus de prestations de services. Il faut donc signer des avenants pour toutes les structures existantes.

Pour obtenir le Bonus Territoire, il faut signer une convention, qui est soumise à un diagnostic des objectifs et des fiches action. Les objectifs de Villemomble sont les suivants :

ouvrir un RAM,  
soutien à la parentalité,  
diagnostic sur le taux d'occupation des structures pour l'améliorer et mieux nous conformer aux demandes de la CAF

Il faut approuver et signer ces avenants pour bénéficier de cette convention.

**M. le MAIRE.** - Je le soumets aux voix.

**Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.**

**16. Approbation du nouveau logotype de la commune de Villemomble**

**Mme PAOLANTONACCI.** - Le 2 mars 1914, les armes de la commune de Villemomble lui ont été attribuées.



La création du logo a clairement repris la devise « *Villa non una sed mille* » c'est-à-dire « *ce n'est pas une maison, mais mille* » d'où Villemomble.

Fort de son dynamisme, la Commune souhaiterait créer un nouveau logo épuré qui reprendrait la thématique essentielle du blason tout en la modernisant.

Le travail réalisé vise à donner une image du territoire en cohérence avec les réalités actuelles.

Son usage serait réservé à la communication institutionnelle et administrative.

Par ailleurs, conformément au vade-mecum pour un blason communal de la Commission Nationale d'Héraldique de 2014 dépendant du Ministère de la Culture et de la Communication :

- ✓ « Le logo est soumis aux règles de la communication contemporaine, qui imposent un renouvellement périodique de sa forme ».
- ✓ Le blason, au contraire, tend à l'intemporel par sa forme emblématique d'une part, ainsi que par son enracinement historique recherché ; il est de toutes les époques, à la fois ancien et moderne. Il n'y a guère que le style du dessin qui évolue dans le blason, pas sa symbolique.
- ✓ Les armoiries d'une commune peuvent donc cohabiter à côté d'un logo de la municipalité, leur usage étant différent. Il est souhaitable et bien souvent élégant que le logo de la municipalité reprenne un ou plusieurs des éléments héraldiques du blason communal (un meuble, une couleur, ...) » En l'occurrence, nous avons gardé nos deux lions.

Il est donc proposé au Conseil municipal de :

- approuver le nouveau logotype de la commune de Villemomble,
- autoriser à le déployer sur l'ensemble des supports de communication de la Ville,
- autoriser Monsieur le Maire, ou son Adjoint délégué, à signer les documents afférents à ce dossier.

**M. MINETTO.** - Il y a un point que je ne comprends bien mais j'aimerais avoir des réponses.

Au Conseil municipal du 10 novembre, vous nous avez répondu (page 12) : « Pour compléter la réponse concernant le logo, vous conviendrez que c'est une marque d'identification exclusivement graphique (...) sachez qu'il n'est aucunement obligatoire de prendre acte de cette création d'un logo à l'occasion d'une Délibération du Conseil municipal. » lorsque nous vous faisons remarquer que vous aviez fait ce logo sans en discuter avant. Nous avons même imaginé que, dans le cadre de l'installation des conseils de quartier, il soit possible de faire travailler les conseillers de quartier sur ce logo ou les élèves.

Nous y étions tout à fait d'accord sur la modernisation de ce logo. C'était pour nous une bonne idée mais ce n'était pas une priorité.

Ce soir, monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, vous nous demandez l'autorisation d'utiliser le logo. C'est effectivement ce qui nous a été présenté le jour de la Saint-Fiacre, comme certains personnels communaux l'ont découvert ce jour.

Je vous montre où nous le retrouvons dans de nombreuses communications : les conseils de quartier, la lettre du maire du mois d'octobre, le *Villemomble magazine*, *Mag Malin*.

Nos questions sont claires : pourquoi nous présenter cela ce soir alors que vous nous avez dit que ce n'était pas nécessaire ? Combien cela a-t-il coûté à la Ville ? Pourquoi est-il bleu alors que les armes sont plutôt rouges ?

**M. CALMÉJANE.** - Nous ne passerons pas des heures sur ce logo, c'est votre choix. M. MINETTO vient de dire ce qu'il en pense, je ne reviendrai pas sur le fait que ce n'était pas obligatoire et que l'on revienne maintenant à une Délibération. Je serai plus direct : il n'est pas beau, il ne correspond pas au style de la commune.

Je ne serai pas plus long puisque, d'après vos prévisions, on devrait s'arrêter dans 20 minutes alors que l'on a encore cinq dossiers importants à voir, ainsi que les vœux et les questions relatives aux décisions autres. Globalement, nous nous abstenons parce qu'il n'est pas joli.

**M. le MAIRE.** - Je vous remercie pour ces considérations factuelles.

Je vais aussi aller vite :

Pourquoi une Délibération ? Reprenez un autre moment du compte-rendu dont vous lisiez un extrait : vous l'avez demandé. « Au bout d'un moment, il faudrait peut-être qu'il y ait une Délibération pour acter des choses », etc. À ce moment-là, je vous avais opposé le fait que ce n'était pas nécessaire en ce sens que les armoiries restaient et

continuaient à figurer sur les contrats, les documents officiels, conventions, etc. Dans ces conditions, il n'y avait pas d'obligation réglementaire mais vous avez insisté pour le voir en Délibération du Conseil municipal.

Écoutez, chiche, je vous propose de l'approuver.

Son coût ne comprend que de la conception graphique. Nous sommes passés par un prestataire. Je veux bien vous laisser un petit temps de parole, madame POCHON, pour que l'on cherche le chiffre et vous répondre. Après, nous passerons aux voix.

**Mme POCHON.**- Si vous ne voulez pas courir derrière votre prédécesseur qui avait pour habitude de nous faire adopter en Conseil municipal des choses qu'il avait déjà mises en place, il faut éviter ce genre de chose. En fait, c'est comme si vous vous moquiez de nous. Je pense que la litanie de M. MINETTO montrait bien que vous avez pris la décision et maintenant vous venez en Conseil municipal nous demander notre approbation. Je ne veux pas être vulgaire mais une phrase me vient en tête. J'appelle cela se moquer du monde, et je reste très polie.

À l'avenir, tâchez d'essayer de prendre en compte le fait qu'au moins notre vote vous intéresse. Nous faire voter des choses déjà actées, cela s'appelle vraiment se moquer du monde et ce n'est pas cela la démocratie.

**M. le MAIRE.**- Nous n'aurons définitivement pas la même conception des choses. Je vous propose de voter un logo qui, de mémoire, a coûté 10 000 € tout compris, tant dans sa conception que sa déclinaison sur les différents supports.

Je vous propose de l'approuver.

**Il est procédé au vote - Résultat : 26 voix pour (RVE), 9 abstentions (RGE et UAV).**

#### **17. Approbation du principe de concession de service pour la mise à disposition, l'installation, l'entretien la maintenance et l'exploitation du mobilier urbain**

**M. le MAIRE.**- Pour ceux qui siégeaient dans la précédente mandature, un avenant avait été passé avec la société VYP Affichage afin de prolonger la convention. Il vous est proposé aujourd'hui d'opter pour une concession, dont l'objet sera de confier à un concessionnaire la prise en charge des missions liées à l'exploitation de service de mobilier urbain :

- fournir et installer du mobilier neuf,
- entretenir et assurer la maintenance,
- mettre en place de l'information municipale,
- rechercher des annonceurs.

Le concessionnaire sera chargé du renouvellement du mobilier et des investissements.

Nous vous proposons une durée de concession de cinq années.

Il vous est proposé d'approuver le principe de la concession de service.

Y a-t-il des prises de parole sur le sujet ?

Monsieur CALMÉJANE, vous n'avez pas manqué de nous faire remarquer que, en conférence des présidents, nous avons considéré que le Conseil municipal durerait trois heures trente. En effet, nous ne sommes plus dans l'épaisseur du trait.

**M. CALMÉJANE.**- Je n'ai pas fait de compte sur la durée du Conseil. C'est vous, monsieur le Maire, qui faites des comptes sur votre petit papier. Je n'ai pas approuvé de durée, j'ai simplement rappelé qu'un Conseil municipal devait se tenir jusqu'à la fin des dossiers présentés, avec la possibilité pour les personnes de s'exprimer sur lesdits dossiers, comme prévu par les textes et le règlement de notre Conseil municipal.

Pour en revenir à ce dossier, dans le dossier présenté par Mme PAOLANTONACCI, j'évoquais la problématique du règlement de publicité. Nous risquons d'avoir quelque chose qui peut venir modifier le règlement et donc la concession que nous pourrions mettre en œuvre avec cette entreprise par le règlement qui serait mis en place en 2022. C'est un élément réglementaire et de fond.

Deuxième élément, dans la situation économique actuelle, sachant que la publicité fait souvent partie des premiers choix lorsque des entreprises décident de réduire les frais généraux, on risque d'avoir un effondrement important des surfaces de location publicitaire. Les chiffres annoncés risquent donc d'être largement en dessous du fait de la crise économique qui va très certainement suivre la crise sanitaire. Cela amène beaucoup d'incertitudes, on verra comment se déroulent les consultations mais on sera peut-être amené à revoir ce dossier d'ici quelques mois.

**M. MINETTO.**- Je voulais m'excuser auprès de mon collègue Éric MALLET, vous avez raison, je m'enflamme un peu, peut-être mais comprenez bien, monsieur MALLET, que, quand on coupe la parole à ma collègue Élisabeth POCHON, quand on ne nous répond pas, lorsque l'on nous fait voter des choses déjà installées, rappelez-vous quand vous étiez dans l'opposition avec M. CALMÉJANE installé là-bas, à l'époque, nous n'étions pas filmés mais rappelez-vous que vous aussi vous vous enflammiez et comprenez bien que l'on ne peut pas couper la parole à mes collègues, on ne peut nous faire voter n'importe quoi.

Vous avez raison, je m'enflamme mais j'ai peut-être de bonnes raisons.

J'en reviens à la Délibération, en baissant le ton. Contrairement à ce point que l'on a vu en conférence des présidents, j'ai plusieurs questions : ne pensez-vous pas que ce serait le moment (peut-être vous l'avez prévu) de faire un peu de ménage dans la pollution visuelle à Villemomble ? Nous l'avons aussi évoqué dans notre programme (c'est pour mon collègue M. GERBAUD qui l'aura bien compris), avez-vous prévu ou pas de renégocier ce contrat et de travailler sur cet aspect, donc de supprimer tout ce qui est pollution visuelle et d'en profiter pour embellir la Ville ? C'était nos *leitmotivs* à tous les deux.

Dernière chose, ces personnes vont gérer les abribus et autres, qu'en est-il des bancs ? Avez-vous évoqué avec eux le fait d'installer des bancs ? Je pense aux personnes âgées ou avec enfant qui ne peuvent pas circuler dans la Ville sans se poser.

**M. le MAIRE.**- Un règlement est actuellement en élaboration au niveau de l'EPT, il tend à ce que nous souhaitons, c'est-à-dire moins de pollution visuelle, moins d'affichage ou de quatre par trois qui nous accueillent à l'entrée de la Ville. Oui, cela va dans ce sens. C'est déjà à l'échelon de l'EPT que c'est envisagé.

Concernant les bancs, une nouvelle fois, concentrons-nous sur la pureté du texte : là, il vous est proposé de passer sur un système de concession. À partir de là, nous verrons avec l'entreprise qui nous accompagnera ce que nous mettrons dedans. Nous travaillons le cahier des charges pour dire demain qu'il y aura les abribus, peut-être de l'éclairage spécifique à certains endroits du cœur de ville, des bancs, d'autres mobiliers urbains de type système de dynamo pour recharger son portable. Beaucoup de nouveautés peuvent agrémenter la Commune dans son architecture urbaine qui est celle de choses très fonctionnelles (éclairage, s'asseoir, etc.).

**M. MALLET.**- Je suis aimable, j'essaie de l'être, c'était juste pour vous répondre M. MINETTO : je pense que vous avez compris que nous avons été élus pour six ans avec une majorité des Villemomblois.

**M. CALMÉJANE.**- 42 %, ce n'est pas une majorité.

**M. MALLET.**- Cela s'appelle la démocratie, c'est la meilleure chose que l'on ait en France. Si tous les électeurs ne viennent pas voter, je n'y peux strictement rien. Néanmoins, nous sommes légitimement élus, comme vous l'avez été précédemment.

Je réponds à M. MINETTO, je vous parlerai après quand vous parlerez.

Comme vous l'avez constaté, il y a eu des changements. On reprochait beaucoup à M. CALMÉJANE la non-écoute, je prends juste des petits détails, les règlements intérieurs, les questions en fin de Conseil municipal, que l'on ne pouvait même pas poser puisque l'on ne nous donnait pas la parole, ni sur les questions et encore moins sur les réponses. On a donc travaillé sur un certain nombre de choses.

Je suis d'accord avec vous. D'ailleurs, vous dites souvent « *c'était dans notre programme* ». Pour nous, c'est notre programme et nous ne faisons que l'appliquer. Nous sommes d'accord sur certains sujets mais, systématiquement, vous remettez cela sur la table comme si vous étiez aigri. C'est là que je ne comprends pas. Nous avons impliqué dans les commissions et autres.

Simplement, je voudrais un peu de respect et de bienveillance. Nous ne sommes pas d'accord sur certains sujets, c'est le débat.

Laissez-moi terminer ! Vous êtes pareille, madame POCHON, vous ronchonnez tout le temps mais c'est impossible de parler.

**Mme POCHON.**- Je ne ronchonne pas. C'est le masque.

**M. MALLET.**- Depuis le début, je vous écoute et je peux vous dire que, parfois, cela m'énerve. Ce n'est pas gentil mais, depuis tout à l'heure, vous êtes tout le temps négatif.

Respectez-nous, nous vous respectons, nous vous écoutons. Vous êtes des Villemomblois, vous avez été élu, il n'y a pas de souci là-dessus mais je vous demande un peu de bienveillance. Après, que vous ne souhaitiez pas voter favorablement aux propositions de M. BLUTEAU, c'est votre choix. *(Des applaudissements.)*

**M. MINETTO.**- Je fais court : j'invite M. MALLET à reprendre le discours que j'ai fait le jour de votre installation, qui disait grosso modo « *vous êtes le maire, vous avez gagné et l'écart des voix montre que* ». Maintenant, monsieur MALLET, nous demandons exactement ce que vous avez demandé : du respect, ne pas couper la parole à ma collègue, ne pas nous faire voter des choses déjà en place. C'est exactement ce que vous reprochez à votre prédécesseur. Si on osait... mais on ne dira pas ce que l'on avait écrit, par moments, on a l'impression de voir les mêmes. Évidemment, monsieur MALLET, reprenez le nombre de votes pour lesquels nous avons voté pour et le nombre de votes pour lesquels nous avons voté contre.

**M. PRINCE.**- Il faut oser le dire. Pour le candidat de l'apaisement et du dialogue, c'est trop fort.

**M. MINETTO.**- Monsieur le Maire, je suis pris à partie, je veux répondre.

**M. le MAIRE.**- Vous avez indiqué que vous interveniez d'une façon courte. Allez-y, on arrive à votre conclusion.

**M. MINETTO.**- Nous votons tous les comptes-rendus des conseils municipaux, c'est une belle avancée, vous comprenez bien que l'on ne peut pas accepter que vous coupiez le micro Monsieur le Maire ! Voilà pourquoi nous ne sommes pas d'accord !

**M. le MAIRE.**- Monsieur MINETTO, je vous parle du point de l'ordre du jour sur lequel je veux votre orientation de vote.

**M. MINETTO.**- Le micro est coupé ! Les Villemomblois entendent bien que micro est coupé, voilà c'est la démocratie à la RVE !

**M. le MAIRE.**- Je sou mets aux voix le point n° 17 de notre ordre du jour.

**Il est procédé au vote - Résultat : 32 voix pour (RVE et UAV), le groupe RGE n'ayant pas participé au vote.**

*(Altercation verbale entre M. PRINCE et M. MINETTO.)*

#### **18. Approbation du rapport d'orientations budgétaires pour l'élaboration du budget de la Ville pour l'exercice 2021**

**M. le MAIRE.**- L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans « *les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédent l'examen de celui-ci* ».

La loi NOTRe du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, a complété cette disposition en précisant que le responsable de l'exécutif doit présenter à son organe délibérant un Rapport d'Orientations Budgétaires sur lequel s'appuie un débat suivi d'un vote.

Les objectifs du Débat d'Orientations Budgétaires sont de présenter :

- l'intégration de la Ville au sein de la Nouvelle Organisation Territoriale de la République
- le contexte, l'environnement économique et social,
- la situation financière et les marges de manœuvre actuelles de la Commune,
- les perspectives et les objectifs pour l'exercice à venir.

La Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 du 22 janvier 2018 contient de nouvelles règles concernant le Débat d'Orientations Budgétaires.

L'article 13 de la LPFP ajoute deux nouvelles informations qui devront être contenues dans le rapport présenté à l'assemblée délibérante à l'occasion de ce débat.

Il s'agit des objectifs concernant :

- l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement,
- l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette.

La loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) pour les années 2018 à 2022 s'inscrit dans la continuité des actions engagées par l'État à l'encontre des collectivités locales depuis plusieurs années, notamment la baisse significative des aides financières sur les investissements locaux. Ainsi, la Ville va devoir plus que jamais faire preuve d'une gestion rigoureuse pour compenser l'effet ciseau induit d'une part par la baisse des financements de l'État et, d'autre part, par l'augmentation des dépenses de fonctionnement principalement due aux transferts de charges de l'État, non compensés à hauteur du coût réel. C'est notamment le cas concernant les nouvelles obligations imposées aux villes en matière de lutte contre l'incendie et de secours.

La réforme concernant l'exonération de la taxe d'habitation pose de légitimes interrogations quant à l'avenir de cette ressource, bien que l'État s'engage sur une refonte du financement des collectivités territoriales par le transfert de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties en 2021 aux communes et l'instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur.

Enfin, les grands projets d'aménagement de la Métropole du Grand Paris et donc de notre EPT Grand Paris - Grand Est supposent, pour les conduire, d'importantes ressources dont elles ne disposent pas actuellement. Ce qui suscite de la part des communes des craintes sur le maintien du principe de neutralité budgétaire et de l'équilibre des flux financiers entre la Commune, l'EPT et la Métropole.

Malgré ce qui précède, l'élaboration du Budget Primitif 2021 a été menée avec la volonté des élus d'assurer le maintien de la qualité du service public.

Je ne vais pas plus loin dans la lecture de ce projet de Délibération, je vais céder la parole à M. Guy ROLLAND pour une présentation de ce rapport.

**M. ROLLAND.** - Je vais essayer de ne pas vous ennuyer, de faire court et d'aller à l'essentiel.

Je propose de parcourir ce Débat d'Orientations Budgétaires sur les points suivants :

- Le cap de Loi de Finances 2021,
- L'environnement territorial avec la métropole du Grand Paris et l'EPT Grand-Paris Grand-Est
- Le résultat de gestion de la commune en 2019
- Le rappel du budget 2020 et les principales réalisations
- Le projet de budget 2021, avec un point d'information sur le personnel communal et les conclusions proposées

## I. La Loi de Finances pour 2021

La Loi de Finances pour 2021 du 29 décembre 2020 donne trois paramètres clés :

- Une prévision de croissance de 6 % après une récession de 8,5 % cette année,
- Un déficit public à 8,5 % contre 11,3 % cette année,
- Une dette publique qui dépasse maintenant les 120 % pour atteindre les 122,4 € contre 119,8 € en 2020

Dans ce cadre, qu'en est-il des concours financiers aux collectivités territoriales ? Pour ceux qui concernent directement les collectivités du type de notre commune :

La dotation globale de fonctionnement est quasiment stable à 26,8 Md€, soit à peine 0,9 % d'augmentation. *A contrario* le FCTVA continue de croître pour arriver à 6,6 Md€ (9 % contre 6 % en 2020). Par ailleurs, les dotations de l'État de 2,3 Md€ ont été votées pour aider les collectivités locales et compenser leurs pertes financières liées à la crise sanitaire (Plan de Relance).

En ce qui concerne le contexte des recettes fiscales de la commune, nous sommes dans une phase où, depuis fin 2020, 80 % des foyers fiscaux ne paient plus la taxe d'habitation. Pour les 20 % restants, la suppression est prévue d'ici 2023. Cela se traduit à partir de cette année par une quasi suppression de la collecte de la taxe d'habitation avec un transfert de la part départementale aux communes avec l'instauration d'un mécanisme de coefficient correcteur destiné à neutraliser les écarts mais avec une incertitude sur l'impact en dynamique de la recette fiscale.

Les bases locatives d'imposition sont valorisées de 0,5 %, contre 0,9 % l'an dernier.

## II. L'environnement territorial

La MGP compte 131 communes, 11 établissements publics territoriaux, 7,2 millions d'habitants.

Les cinq compétences gérées par la MGP sont les suivantes :

- Développement et aménagement économique, social et culturel ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie ;
- Aménagement de l'espace métropolitain ;
- Politique locale de l'habitat ;
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Concrètement, en termes de flux financiers entre la Commune et la Métropole du Grand Paris, on est sur une attribution de compensation pour le reversement de la CFE et d'un certain nombre de collectes stable depuis 2018 à 4 099 159 €. En 2021, on a reconduit cette hypothèse qui peut varier un peu mais, en l'état, c'est notre proposition.

En ce qui concerne les subventions obtenues de la Métropole du Grand Paris, en 2020, il y avait 500 000 € pour \*\* (*Inaudible*), le dossier est en suspens. En 2021, on a signé une convention entre la MGP et Metropolis pour quatre bornes électriques, huit prises pour la halle Outrebon. Cela représente en subvention de fonctionnement 40 000 € annuels.

L'EPT a été créé le 1<sup>er</sup> janvier 2016, 14 communes, 80 conseillers territoriaux, 400 000 habitants.

Les transferts de compétences se sont échelonnés de 2016 à 2018, le dernier ayant eu lieu le 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour l'Habitat. Depuis, on est dans un périmètre figé.

Concrètement, le flux entre l'EPT et la Commune se traduit par ce que l'on appelle le fonds de compensation des charges territoriales. La Commune contribue par ce biais au financement des compétences transférées.

|                                                 | FCCT 2016        | FCCT 2017        | FCCT 2018        | FCCT 2019        | FCCT 2020        |
|-------------------------------------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|------------------|
| <b>FCCT - Compétences 2016 :</b>                | 215 185 €        | 167 113 €        | 152 668 €        | 101 765 €        | 102 988 €        |
| PLU, Contrat de Ville et eaux pluviales         |                  |                  |                  |                  |                  |
| <b>FCCT - Compétences 2018 :</b>                |                  |                  |                  |                  |                  |
| Aménagement                                     |                  |                  |                  | 16 827 €         | 17 029 €         |
| Développement économique                        |                  |                  | 22 059 €         | 22 544 €         | 22 814 €         |
| Ajustement suite convention Hôtel d'entreprises |                  |                  | -2 754 €         | -2 815 €         | - 2 849 €        |
| <b>FCCT - Compétences 2019 :</b>                |                  |                  |                  |                  |                  |
| Habitat                                         |                  |                  |                  | 2 652 €          | 2 684 €          |
| <b>TOTAL</b>                                    | <b>215 185 €</b> | <b>167 113 €</b> | <b>171 973 €</b> | <b>140 973 €</b> | <b>142 666 €</b> |

Nous proposons de prendre une hypothèse 5 % au-dessus de 2020 (150 000 €).

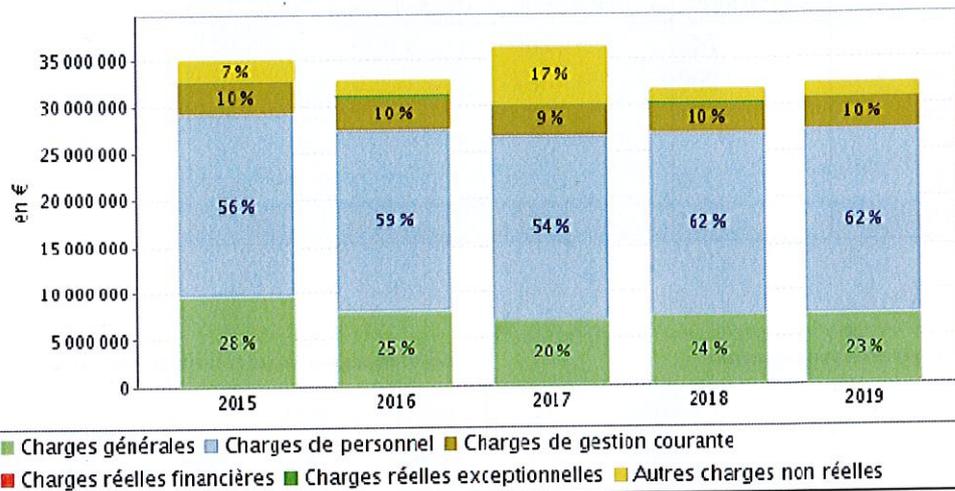
Je suis au courant des débats du ROB de l'EPT qui a eu lieu mardi. Nous serons peut-être amenés à réviser ce chiffre. Je verrai s'il ne faut pas prendre une précaution complémentaire dans la construction finale du BP que l'on vous présentera le 25 mars. Sans évolution de compétence, l'augmentation est de l'ordre de 1,5 % par an. J'avais pris 5 %, j'échangerai avec mes collègues élus au Territoire. M. LEMOINE a évoqué non pas clairement une augmentation mais un arbitrage avec le niveau d'investissement que pourrait porter l'EPT ou une révision du FCCT. Cela reste un débat, il n'est pas clôturé. S'il faut prendre une prudence complémentaire, je le ferai en portant à 15 % ou 20 %.

## III. La gestion 2019 de la Commune

Je n'ai pas innové, c'est ce qui était présenté dans les précédents ROB, c'est-à-dire les résultats des travaux faits par la Trésorerie, qui compare l'évolution des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement. L'intérêt est surtout dans la comparaison statistique avec la strate.

Fonctionnement :

### STRUCTURE ET EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

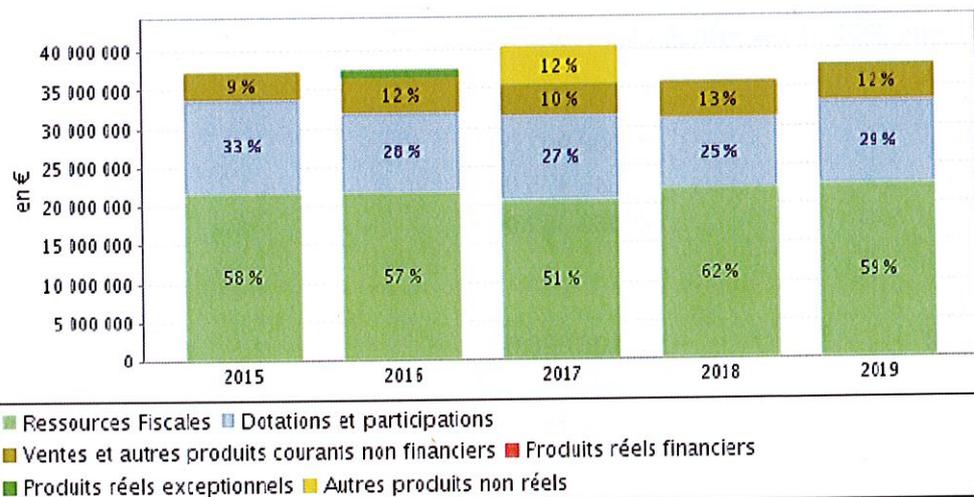


2019

| En €/hab                        | Commune | Montant en € par hab pour la strate de référence |        |          |
|---------------------------------|---------|--------------------------------------------------|--------|----------|
|                                 |         | Département                                      | Région | National |
| Charges générales               | 247     | 327                                              | 340    | 296      |
| Charges de personnel            | 655     | 883                                              | 828    | 766      |
| Charges de gestion courante     | 109     | 312                                              | 212    | 180      |
| Charges réelles financières     | 0       | 29                                               | 32     | 28       |
| Charges réelles exceptionnelles | 3       | 8                                                | 9      | 9        |

Ressources fiscales :

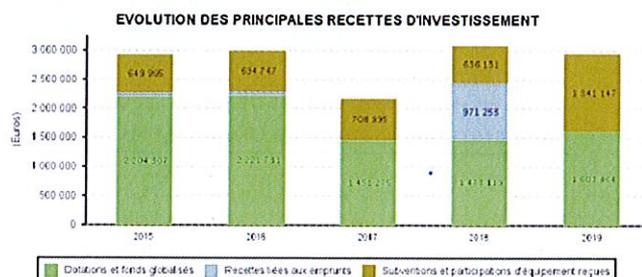
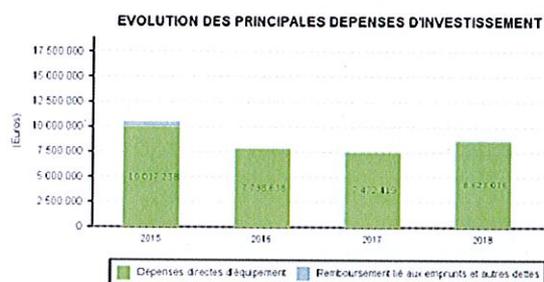
### STRUCTURE ET EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



2019

| En €/hab                                          | Commune | Montant en € par hab pour la strate de référence |        |          |
|---------------------------------------------------|---------|--------------------------------------------------|--------|----------|
|                                                   |         | Département                                      | Région | National |
| Ressources Fiscales                               | 742     | 1 248                                            | 1 123  | 1 010    |
| Dotations et participations                       | 360     | 397                                              | 319    | 311      |
| Ventes et autres produits courants non financiers | 151     | 141                                              | 173    | 141      |
| Produits réels financiers                         | 0       | 4                                                | 3      | 3        |
| Produits réels exceptionnels                      | 4       | 16                                               | 16     | 13       |

Investissement :



| En €/hab                                        | Commune | 2019<br>Montant en € par hab pour la strate de référence |        |          |
|-------------------------------------------------|---------|----------------------------------------------------------|--------|----------|
|                                                 |         | Département                                              | Région | National |
| Dépenses directes d'équipement                  | 588     | 647                                                      | 453    | 397      |
| Remboursement lié aux emprunts et autres dettes | 4       | 95                                                       | 113    | 103      |

| En €/hab                                          | Commune | 2019<br>Montant en € par hab pour la strate de référence |        |          |
|---------------------------------------------------|---------|----------------------------------------------------------|--------|----------|
|                                                   |         | Département                                              | Région | National |
| Dotations et fonds globalisés                     | 53      | 69                                                       | 73     | 59       |
| Recettes liées aux emprunts                       | 0       | 49                                                       | 85     | 93       |
| Subventions et participations d'équipement reçues | 44      | 189                                                      | 88     | 75       |

En recettes, on est dans la moyenne par rapport au national mais on est un peu en dessous de la région. On n'a pas de point particulier par ailleurs, sauf un : on a des actions de progrès sur le niveau des subventions. Le Département est en moyenne à 199 €/habitant, la région à 88 €/habitant, on est à la moitié de la région et du national. C'est là que nous avons l'intention de mener une action pour renforcer notre collecte.

#### IV. Le rappel du budget 2020 et ses principales réalisations

##### Budget primitif

|                              |                        |
|------------------------------|------------------------|
| Section de fonctionnement    | 40 008 907,00 €        |
| Section d'investissement     | 13 043 475,00 €        |
| <b>Total Budget primitif</b> | <b>53 052 382,00 €</b> |

##### Budget supplémentaire

|                           |                        |
|---------------------------|------------------------|
| Section de fonctionnement | 10 106 028,64 €        |
| Section d'investissement  | 4 408 169,00 €         |
| <b>Total BS</b>           | <b>14 514 197,64 €</b> |

##### Total budget

|                           |                        |
|---------------------------|------------------------|
| Section de fonctionnement | 50 114 935,64 €        |
| Section d'investissement  | 17 451 644,00 €        |
| <b>Total</b>              | <b>67 566 579,64 €</b> |

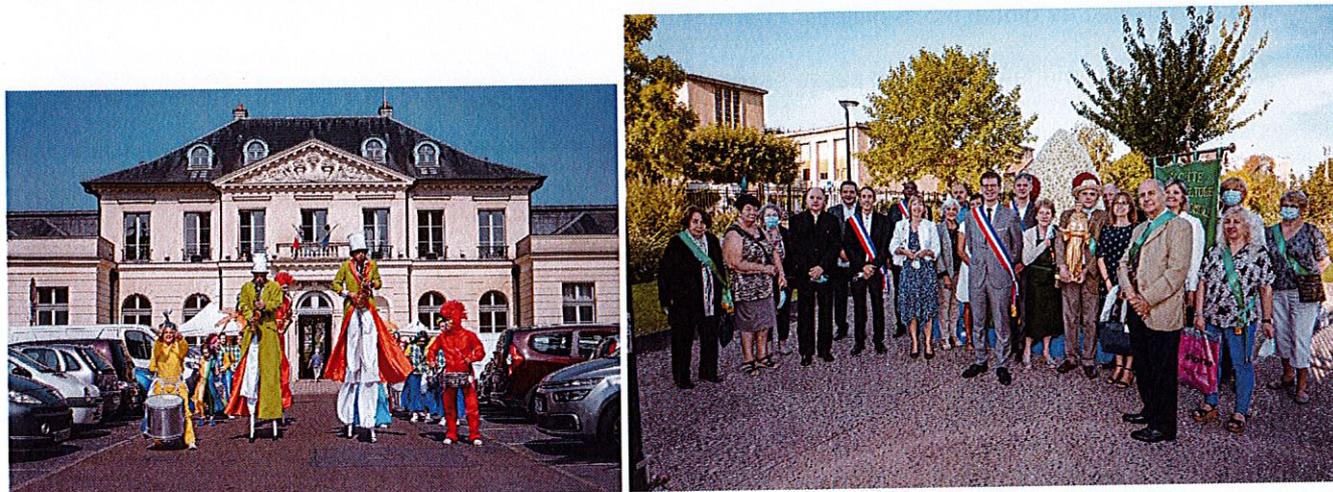
Je rappelle qu'il y a des écritures d'ordre et des transferts de résultat qui augmentaient les assiettes. En augmentation réelle, on avait de mémoire 900 000 € en section de fonctionnement et un peu de mieux que de 2 millions.

Malgré le contexte, l'équipe municipale a maintenu un certain nombre de manifestations.

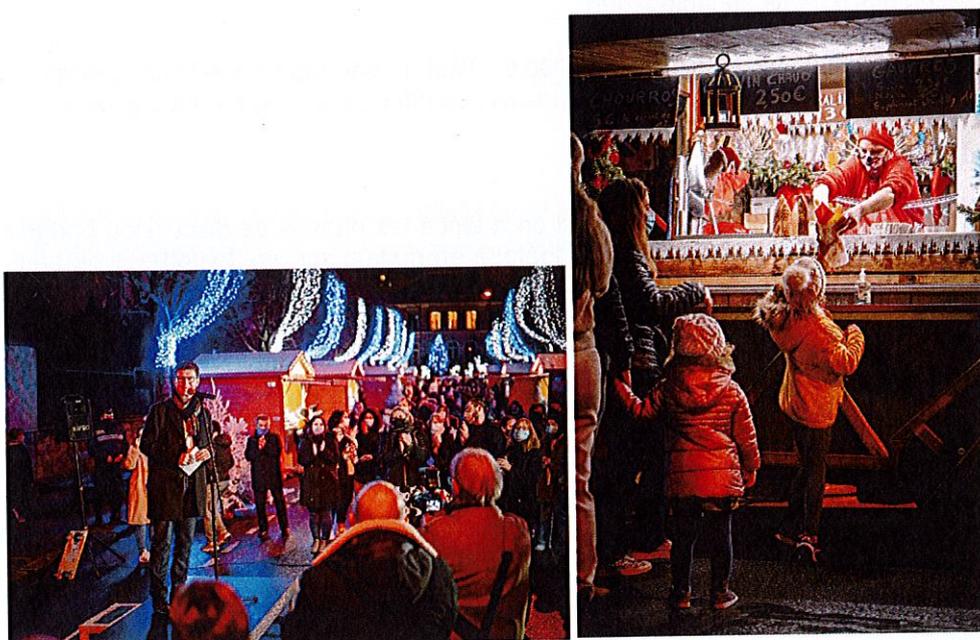
→ le lancement de Villemomble Plage a été un réel succès tant en participation qu'en notoriété



→ la fête de la Saint-Fiacre a certes été faite dans un contexte avec un certain nombre de précautions liées à la crise sanitaire mais a été maintenue



→ le marché de Noël a été, à mon sens, un succès, il a enchanté tous les enfants et a eu une très bonne fréquentation, je pense qu'il a amené un vrai plus en termes de manifestation par rapport aux années antérieures



→ l'Arbre de la Laïcité



J'ai sélectionné ces quelques événements pour montrer que, malgré le contexte sanitaire, l'équipe municipale a maintenu un certain niveau de manifestations.

En ce qui concerne les séjours, il faut en revanche être très clairs : tous les séjours neige, en Europe ou à l'étranger ont été annulés. Un certain nombre d'opérations ont tout de même été maintenues (sorties scolaires, centres de vacances) avec au global 5 586 nuitées.

En ce qui concerne les travaux, je passe assez vite. Nous avons poursuivi ce qui avait déjà été engagé.

- Plus de 219 000 € ont été lancés sur des rénovations de gymnase avec le lancement de l'opération sur le gymnase de l'Est,
- Stades Pompidou et Ripert
- Piscine
- Rénovation de deux cours de tennis
- Branchement côté impasse Humblot

À notre arrivée, nous avons un peu accéléré le programme de voirie en :

- ajoutant la rue Gonin
- poussant l'opération sur les parkings Platane, St-Charles,
- ajoutant des réfections de tapis

Au global, on a engagé 1 217 000 €.

Sur les trottoirs : ralentisseurs et miroirs de sécurité

En subventions d'investissement, nous avons collecté 739 000 €. C'est un peu moins que l'année dernière où on devait être aux alentours de 900 000 € mais nous avons poursuivi nos efforts pour rentrer les « sous ».

## V. Le projet de Budget 2021

Quand s'est posée la question de sa construction et quand on a lancé les phases de discussion budgétaire en décembre : on a lancé toutes les phases de discussion budgétaire en restant sur une hypothèse de base d'une année « normale », sans anticiper la poursuite de la crise sanitaire, hors décision actée. Pour être factuel, il ne fallait pas tout de suite se mettre dans un dimensionnement par le bas qui, artificiellement, pourrait amener un niveau de dépense faussant le vrai besoin de la Commune en termes de marge de manœuvre :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants, notamment en matière de sécurité, prévention de la délinquance, propreté et environnement, attractivité au sens large, qui sont les points clefs de notre programme,
- Finaliser les AMO engagées dont nous avons parlé au BS 2020 : rénovation énergétique des bâtiments, éclairage public, opération « Cœur de Ville », ce que j'appelle le CESU. Les deux premiers sont engagés, « Cœur de Ville » s'engage ; le CESU reste à faire
- Maintenir une politique d'investissement visant toujours l'amélioration du cadre de vie des Villemomblois : on a balayé toutes les priorités qui nous paraissaient incontournables, on les a intégrées d'un côté en lançant de l'autre côté les demandes de subvention.

## 🔗 Police Municipale

Au BP 2020, la précédente équipe municipale avait voté le recrutement à partir de juillet ou septembre d'une quinzaine d'agents (475 000 €). Nous avons finalisé l'engagement de l'ensemble de l'équipe de la Police Municipale, investi dans les véhicules (Cf. BS 2020) pour environ 115 000 € et une subvention de 33 000 €.

Monsieur MINETTO, je redis par anticipation que je vous donnerai un ordre de grandeur du bilan complet de la police que vous m'avez demandé. Même si je n'ai pas eu le temps de faire le « flic », je vous donnerai les chiffres.

On prévoit l'équipement complémentaire en matière d'armement et de liaison informatique, ainsi que quelques autres aspects à balayer.

## 🔗 Propreté Espaces Verts

Nous avons indiqué en novembre que nous avons pris une décision sur le traitement phytosanitaire des arbres et le nettoyage des trottoirs d'engager une délégation et nous la poursuivons. La précédente mandature avait d'ailleurs décidé des opérations ponctuelles de ce type pour arriver à couvrir correctement la totalité de la commune sur ces aspects.

Une négociation d'un contrat plus global est en cours de finalisation sur l'ensemble du périmètre pour (120 000 €).

## 🔗 ANRU Phase 1

Je crève tout de suite l'abcès par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure. Je plaide coupable puisque j'ai mis et laissé d'une discussion avec le Territoire une convention de l'ensemble la phase 1 du NPRU : on avait pour plus de 1,5 M€ dans la discussion d'octobre, novembre un reste à charge de l'ordre de 30 % à 40 %.

J'ai, et j'assume, par facilité financière, et cela ne rentre pas dans l'enveloppe de l'investissement parce que, techniquement, on a créé des reports, c'est un reste à réaliser en investissement que l'on a conservé et que l'on va reporter au Budget 2021. Vous pouvez me taxer d'excès de prudence. Dans les négociations d'octobre, novembre, le reste à charge était de 450 000 €, il n'était pas à 600 000 €. Pour moi, ce qui a été évoqué ne couvre pas la totalité du périmètre. Si la provision est trop haute, je la réviserai mais je ne la baisserai que lorsque j'aurai la certitude que l'on n'aura pas une mauvaise surprise. Je ne crois pas que l'on soit descendu d'un reste à charge de 30 ou 40 % à 10 %, ce n'est pas possible, ou des gestionnaires à l'EPT ne font pas bien leur travail.

## 🔗 Animations

On a naturellement reconduit l'opération Villemomble Plage cette fois dans le budget et, au-delà des festivités de la Saint-Fiacre, on a mis un budget, que certains peuvent juger un peu limite, de 120 000 € pour renforcer un peu les animations sous réserve que les conditions sanitaires le permettent.

## 🔗 Séjours

Hormis l'annulation du séjour de février 2021, sur les séjours d'hiver, on maintient une offre comparable à celle de 2019. En revanche, avec les responsables concernés, dès la construction du budget, il nous a paru irréaliste dans le contexte actuel de programmer des séjours à l'étranger. Nous ne l'avons donc pas fait.

On vous proposera de fonctionner comme au BS, on se recalera quand on aura l'ensemble de la vision des contraintes que nous amène la poursuite du contexte sanitaire au BS afin de ne pas artificiellement baisser les événements. J'attire votre attention sur le fait que, si la crise sanitaire s'arrête, on aura l'air malin d'avoir réduit un peu rapidement les budgets et les moyens pour donner la prestation en termes de séjour si on veut relancer des actions significatives au deuxième semestre. Cela nous paraît plus pertinent de faire cela. Dans notre calendrier budgétaire, nous envisageons le BS en septembre. On pense que c'est un bon horizon pour en reparler.

En termes d'indicateurs :

- séjours jeunesse 174 580 €
- Corrençon 213 000 € en termes d'activité

## 🔗 Les chiffres clés du projet de Budget Primitif 2021

|                           |                 |
|---------------------------|-----------------|
| Section de fonctionnement | 42 120 384,00 € |
| Section d'investissement  | 13 335 219,00 € |
| Total                     | 55 455 603,00 € |

## Fonctionnement :

Je vous propose de passer au petit tableau qui a été évoqué, qui est une obligation légale et que j'ai commenté en Commission des Finances.

Sur le périmètre des dépenses réelles, on propose un budget par rapport à 2020 en augmentation de 5,5 %.

Sur les postes clés de charges de personnel et frais assimilés, on a pris les décisions que l'on avait actées et déjà annoncées :

- Police Municipale : budget global en écart par rapport au BP 2020 : environ 900 000 € pour 15 personnes Il y a quelques effets de tuilage, avec des ASVP, cela devrait redescendre un peu à terme
- Prévention de la délinquance : pilier de notre programme qui ne consiste pas à ne déployer que de la sécurité, un chargé de mission de prévention de la délinquance a été mis place (55 000 €) sachant qu'une animation sera faite, M. FITAMANT s'en occupe
- Traversée des écoles : en septembre, octobre, nous avons engagé conformément à notre programme le recrutement de 14 personnes à temps partiel (72 000 €)
- Assistantes maternelles : on a été assez rapidement obligé de constater un problème de mise aux normes des contrats avec une hétérogénéité de contrats datant de 2014 (4 types), en année pleine, cela nous coûte 150 000 €
- ATSEM : en nombre, la commune était en dessous de bon nombre d'autres communes en termes de moyens ; on a recruté 7 personnes en octobre (232 000 €)
- Création d'un RAM : je précise qu'il s'agit du coût brut, le dossier de subvention est en cours, je parle sous le contrôle de Patricia FITAMANT, on peut espérer obtenir une subvention des deux tiers voire un peu plus
- Commerce : relance d'une structure de commerce, il n'y avait plus de manager de centre-ville, il est clair que, pour faire ce que l'on veut en termes d'attractivité, il faut des moyens. Sachant que d'autres communes qui ont récupéré un des anciens managers de centre-ville arrivent à des résultats tout à fait significatifs.
- Un chargé de projet : on a parlé de l'informatique et de la digitalisation, on a un programme majeur, on a aussi une contrainte avant et qui est engagée puisque la commune va enfin abandonner un système de gestion peu fiable, il nous pose des problèmes à l'infini. On opte pour un système de gestion déjà décidé en termes de principe d'engagement à fin 2019, dont le développement avait été engagé, on va donc passer sous cet outil Cyril\* qui sera beaucoup plus performant sur les aspects finances et RH, avec un développement prévu courant d'année 2021 et un démarrage opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2022.
- Un chargé de mission démocratie participative
- CIA : conformément à la décision du Conseil municipal de décembre, la Commune met enfin en place le CIA, qui était attendu depuis 2019 (200 000 €).

Tout ceci explique 85 % du total, vous avez les points clé.

On m'a demandé en Commission des Finances si tous ces points étaient récurrents. Oui pour la majeure partie, on verra pour les chargés de projet quand les missions seront terminées.

Pour les atténuations de produit, c'est le même niveau que la fois précédente.

Sur les autres charges de gestion courante, le gros de la variation comprend la partie Covid-19. On a refait voter un budget de 180 000 € pour tout ce qui est masque, gel hydroalcoolique et produits d'entretien.

Puisque cela passe dans la Classe 11, on a ce que l'on a évoqué pour le contrat Espace Verts pour 120 000 € et le RAM prend une bonne partie du reste.

Sur les autres charges de gestion courante (65 000 €), si on se compare au BP de la fois précédente, on a un point majeur dans les 239 000 € : on a proposé au BS l'année dernière d'augmenter de 200 000 € la subvention versée au CCAS. C'est ce que l'on retrouve fondamentalement et qui explique le gros de la variation. On reconduit un niveau de subvention au CCAS qui passe de 916 000 € à 950 000 €.

C'est pour la partie dépenses, j'en viens à la partie recettes.

En Commission des Finance, M. CALMÉJANE m'a posé une question sur le compte 70 (produit des services, du domaine et des ventes diverses), j'ai expliqué que l'on avait recalé les hypothèses. On retrouve là toutes les hypothèses de refacturation aux familles pour les cantines, les séjours et la majorité des recettes, hors recettes fiscales.

En données statistiques, on est en phase d'augmentation de l'ordre de 5 % à 7 % des effectifs dans les écoles, ce qui explique une partie de chiffre mais le budget global n'est en augmentation par rapport au réalisé 2019 que d'à peu près 3 % (réalisé 2019 : 3,9 M€, réalisé 2020 : non significatif avec la crise sanitaire). C'est donc bien parfaitement comparable.

Pour être précis en 2019, sur ce compte 70, on a 3 983 247 € effectivement dépensés. Si on se compare par rapport aux 4 051 000 €, cela fait à peine 2 % et à 3 % par rapport au BP.

Quand on regarde l'évolution des inscrits dans les crèches, les écoles et les cantines par rapport à 2019 :

- Crèches : +2,3 %
- Écoles : +3,9 %
- Cantine : 9,4 %

On est resté dans la logique de construction d'une année normale, non fondamentalement perturbée par la crise sanitaire. On ajustera si on a de nouvelles annulations de séjour mais on est cohérent par rapport à une année d'activité normale.

Dotation forfaitaire : on est resté sur une hypothèse où elle est figée. D'après le contexte de la DGF, on est légèrement en baisse en 2020 de 0,25 %, le niveau global de la dotation bouge très peu au niveau national. Peut-être aura-t-on une légère baisse mais on restera aux alentours de 6,5 M€.

Dotations globales : on a terminé 2020 avec 910 113 000 € (SRIF, DSU, dotation forfaitaire, part des CPS\*) ; on a reconduit strictement ces chiffres en 2021.

FNGIR : on est resté à 4 127 000 €.

FPIC : j'ai fait vérifier, on n'en a pas eu l'année dernière et, selon le mécanisme, on n'en aura pas cette année.

Les taux communaux en matière de fiscalité locale restent inchangés conformément à nos promesses.

Recettes fiscales (chiffres définitifs) :

On est passé de 20 383 000 € à 20 867 000 €, avec un peu plus de 12,5 M€ de taxe d'habitation, 7 253 000 € en taxe foncière bâti et 46 000 € en non-bâti. Dans les compensations, on avait 1 043 000 €.

Là, le contexte change avec la suppression de la taxe d'habitation pour la recette communale. Si on part avant la ressource, on avait ces 20,8 M€, on va se retrouver avec un produit TH très faible.

La taxe foncière de la Commune, on reprend le même montant, on prend la part transférée qui vient du Département et on regarde les compensations. Brutalement, la question a été de savoir comment apprécier le coefficient correcteur, on passerait de 20,8 M€ à 15,3 M€, soit une perte de 5,4 M€.

Le mécanisme de calcul du coefficient correcteur prend l'écart pour le regarder au produit de la collecte avec la partie transférée, et vous tirez le ratio. Cela vous donne un ratio de 1,36.

Quand on prend ce ratio de 1,36, on l'applique à la base nette avant le coefficient, ce qui donne une base à 1,64 et on applique le taux voté global de taxe foncière (31,95), ce qui nous donne 20 450 de collecte. Il reste une petite partie pour 62 000 € de compensation sur la taxe foncière. Cela vous amène à 20 917. Quand vous regardez y compris les compensations, vous êtes à 20 979.

C'est là que je veux alerter et commenter.

On voit un problème auquel on s'attendait. On s'attendait à ne pas être stable mais, avec la dynamique des années antérieures avec un mécanisme très simple, c'est-à-dire que chaque année vous avez un peu plus d'assujettis fiscaux à iso taux d'imposition, plus la population croît, cela progressait de 1,5 % à 2,5 %. Cette année, elle progressera de 0,5 %, et encore cela veut dire zéro dynamique parce que c'est simplement la revalorisation des bases. C'est un vrai sujet de préoccupation que l'on intègre dans nos travaux de prospective parce que cela veut dire que, sur la durée d'une mandature, vous perdez un point et demi à deux points d'évolution de la collecte par année.

Vous voyez les assiettes, ce n'est pas du second ordre.

## Investissement

### Dépenses :

Pour la première ligne, M. CALMÉJANE m'a posé une question : pourquoi 152 000 € au lieu de 137 000 € ? Il n'y a pas d'erreur. C'est parce que ce chapitre comprend à la fois l'annuité de remboursement de l'emprunt (137 000 €) et une provision pour restitution de quotient (15 000 €). Veuillez m'excuser, je n'avais pas la réponse en Commission.

Après, vous avez toute une série d'écritures comptables sur immobilisation mais on va plus les illustrer avec les projets de travaux. « Opération d'ordre de transfert entre sections » est classique, ce sont les transferts de subvention d'investissement rattachés aux actifs amortissables.

Il y a une écriture un peu conventionnelle (cette année, 380 000 € ; les années antérieures, 300 000 €) sur les opérations patrimoniales. On peut en rediscuter mais on l'a pris comme cela.

### Les principaux investissements

Regardons un peu le détail des 13,3 M€. Par facilité, j'illustre par service. Nous verrons le détail ensuite des travaux à proprement parler :

- 4,7 M€ pour les bâtiments
- 650 000 € pour les fluides
- 2 119 000 € pour la voirie
- 292 000 € pour les Espaces Verts
- 195 000 € pour Garage (achat d'une balayeuse supplémentaire)
- 2,7 M€ pour l'Urbanisme : on garde une marge de manœuvre pour des opérations
- 154 000 € pour la Restauration scolaire
- Complément pour la Police Municipale : il y a une part liée au CSU
- 352 000 € de DSI dont 110 000 € pour l'implantation d'écrans dans les écoles (12)
- Budgets similaires aux années antérieures pour le sport et le reste

Quand on compare le niveau auquel on arrive avec cette proposition en gardant la capacité d'autofinancement :

- au Budget Primitif 2020, on avait 1 614 000 € de capacité d'autofinancement
- au Budget Supplémentaire, on était descendu avec plus de 1 M€ de pertes de recettes non compensées par l'économie des dépenses, soit une perte de 500 000 € sur le résultat

J'ai personnellement mené des actions pour avoir le plus tôt possible les résultats de clôture. On a eu ce jour même de la part de la Trésorerie la notification officielle du résultat de gestion avec le certificat.

On constate, comme d'habitude, un résultat beaucoup plus conséquent qu'on le craignait, avec une capacité d'autofinancement de 4,2 M€. On peut dire à ce stade que notre proposition en termes de construction nous amène au même niveau de capacité d'autofinancement, sachant que l'on constate que le niveau 2020 est avec une recette au-delà du budget, sachant que l'on a perdu 1 million, et que le niveau global de recettes 2021 est quasiment identique à la recette réelle 2019.

Je voulais insister là-dessus. On a une cohérence d'approche. Quand on fait l'historique de l'autofinancement des budgets primitifs, c'est cela mais j'ai un document où je peux vous dire que les niveaux d'autofinancement réels de toutes ces années tournaient autour de 4 à 5 M€. Cela donne un emprunt d'équilibre à 9,6 M€. On reviendra là-dessus mais, en termes de proposition, on est très proche du résultat du BP 2020. Sachant que le niveau réel est toujours meilleur parce que, historiquement et avec une bonne gestion, le niveau de dépense de fonctionnement réellement engagé oscille entre 90 % et 95 %. On a -8 % que budgété.

### Projets :

- Aménagement temporaire pour la Police Municipale : 25 000 €
- Budgétisation de la création d'un nouveau poste de Police Municipale : 600 000 €
- Réalisation du marché Époque : 500 000 €
- Démarrage de la rénovation énergétique des bâtiments communaux et prévision de mise en conformité PMR : on est amené à faire des travaux de mise aux normes sur la mairie, l'hôtel d'entreprises et un certain nombre de logements
- Ecoles maternelles : 547 000 € (moins de 300 000 € en 2020)

- Poursuite des écoles élémentaires : 524 000 €, on veille à faire le nécessaire en termes de qualité et d'insonorisation, on engage tous les travaux et mise en peinture qui n'avaient pas pu être faits
- Accueils de loisirs : 59 000 €
- Pôle Petite Enfance : 8 000 €
- Établissements culturels : 50 000 €
- Église Saint-Louis : après la première phase de diagnostic, on engage 127 000 € de travaux pour une part de diagnostic et une autre part la création de la structure permettant de modifier le buffet d'orgue
- Équipements sportifs, gymnases : 390 000 €
- Stade Pompidou : 95 000 €
- Piscine : 69 000 €
- Tennis Club : rénovation des deux cours restants
- Voirie : 1 111 000 € par rapport à 1 200 000 € en 2020

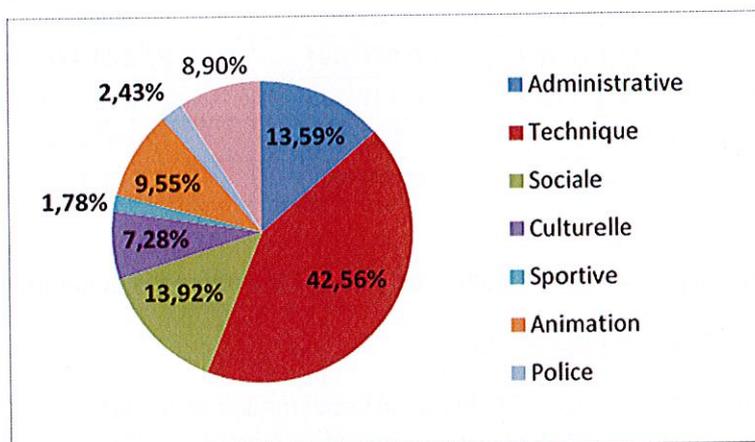
Subventions :

Dans les recettes, il y a à peu près 300 000 € de subventions acquises. Je voulais simplement vous montrer tous les dossiers de subvention au cours, déposés sur lesquels on attend des réponses.

## VI. Les informations sur le personnel communal

### Évolution des effectifs

La filière technique représente 43 % de l'effectif total.



L'effectif global :

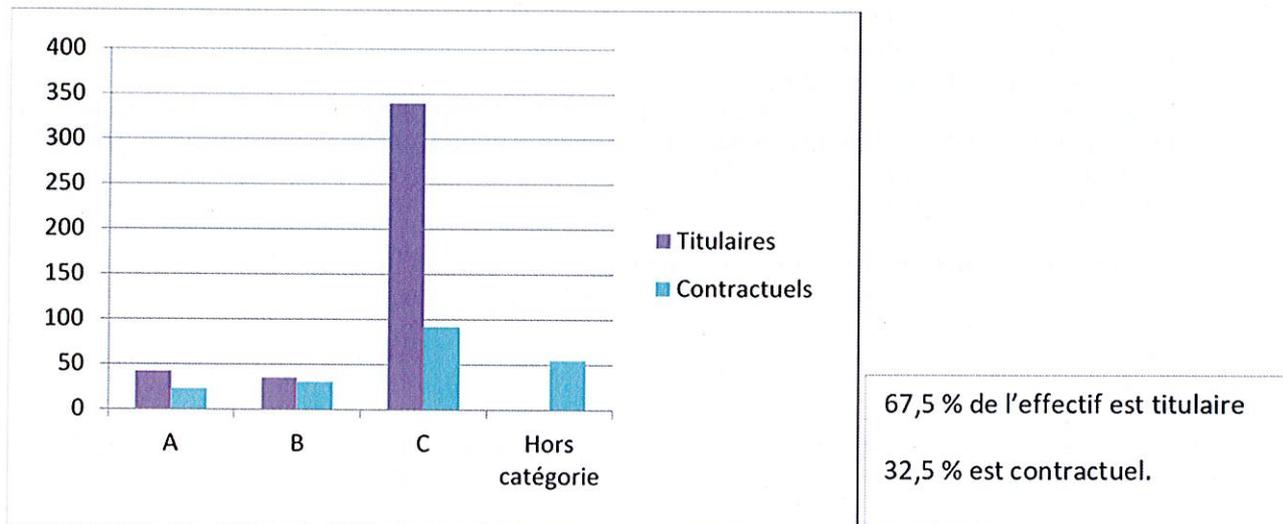
- Emplois permanents : à fin 2019, 580, on passe à 618 mais je tiens à dire que cela ne correspond qu'à 603 personnes en ETP. On a tout compté, y compris les traversées des écoles. À ma connaissance, on a 616. En termes de recouvrements, on va légèrement être en dessous.

L'évolution par catégorie est relativement stable.

Nombre d'emplois permanents pourvus par catégorie

| Catégorie      | 2019   |             | 2020   |             |
|----------------|--------|-------------|--------|-------------|
|                | Nombre | Pourcentage | Nombre | Pourcentage |
| A              | 63     | 10,8%       | 65     | 10,5%       |
| B              | 64     | 10,9%       | 66     | 10,7%       |
| C              | 399    | 68,6%       | 432    | 69,9%       |
| Hors catégorie | 55     | 9,5%        | 55     | 8,9%        |

## Répartition des titulaires et des contractuels



Je ne reviens pas sur la répartition hommes/femmes évoquée tout à l'heure.

### Dépenses de personnel :

|                         | 2018       | 2019       | 2020       | BP 2021    |
|-------------------------|------------|------------|------------|------------|
| BP Chapitre 012         | 20 131 107 | 20 680 641 | 21 279 448 | 22 608 917 |
| Réalisé Chapitre 012    | 19 671 044 | 19 919 435 | 20 872 710 |            |
| Traitements indiciaires | 11 914 130 | 11 945 516 | 12 492 428 | 13 234 268 |
| Primes et indemnités    | 1 761 690  | 1 398 570  | 1 573 321  | 1 946 277  |

Ces budgets ne couvrent pas la totalité du chapitre puisque les apprentis et autres ne sont pas comptabilisés.

### Modalités du temps de travail dans la commune

La majeure partie des effectifs effectue 37h de travail hebdomadaires, seuls les emplois créés à temps non complet ou les apprentis ont des temps de travail hebdomadaires inférieurs (17 h, 28 h...). Les temps complets des professeurs du Conservatoire sont de 16 h ou 20 h hebdomadaires, conformément à leur statut.

### Orientations 2021 :

Bilan des actions déjà menées au second semestre 2020 :

- Rétablissement des relations contractuelles avec les assistantes maternelles en régularisant, au passage il y avait un litige d'arriéré des heures supplémentaires, recrutement des enseignants du Conservatoire contractuels sur des contrats de 12 mois, ce qui était un vrai sujet
- Dans le cadre de la crise sanitaire, au-delà de ce que l'on a engagé en mars avec une première dotation que l'on a récupérée de la métropole, on a engagé une deuxième dotation de près de 200 000 masques, là on a prévu d'acheter à nouveau des masques pour couvrir nos besoins jusqu'à fin 2021 et être prêt aussi bien en termes de masques, de gel et de produit d'entretien
- Mise en œuvre du télétravail pour les agents à compter de novembre 2020 avec achat de 70 PC portables et la sécurisation du serveur.
- Instauration en décembre 2020, par délibération, du CIA

Pour 2021 :

- Refonte du régime indemnitaire des agents de la collectivité afin de valoriser les compétences de chacun.
- Engagement d'une réflexion pour la participation employeur à la mutuelle des agents.
- Refonte du temps de travail pour mise en conformité par rapport aux 1 607 heures annuelles : je crois que l'on a jusqu'à fin 2022
- Modification de l'organigramme et de l'organisation des services.

## VII. Conclusion

Je souhaite m'appesantir sur la conclusion. La proposition que l'on vous fait pour ce ROB en termes d'enjeux économiques, en établissant avec les mêmes critères de prudence que les années précédentes tant au niveau des recettes (espacement du mécanisme de basculement de la taxe d'habitation à la taxe foncière, cohérence avec l'évolution des effectifs dans les écoles), en gardant dans les dépenses quelques prudences et en ayant globalement une dépense réelle de fonctionnement de 40 450 000 €, de dépense réelle, avec ces aspects d'augmentation continue des effectifs dans les écoles, c'est 10 % pour les crèches et 3 ou 4 % pour le reste, on a tout intégré dans la masse salariale ; on a maintenu les dispositifs de protection des agents et des administrés pour la politique d'acquisition et on a continué à engager les actions qu'on avait prévues au quatrième trimestre. On l'a vu sur le résultat 2020, de fait, en dépenses effectives à long terme, on atteint 90 % à 95 % de la prévision budgétaire. Cela veut dire certes 1,7 M€ mais que le résultat réel sera plus élevé que cela. Je pense que, en maintenant la prudence et la qualité de la gestion, et le contrôle de gestion que l'on veut mettre en place, on arrivera à retrouver des résultats proches de ceux constatés les années précédentes.

Avec en plus 13,3 M€ d'investissements, quand on tient compte de l'autofinancement dégagé, des recettes d'investissement, on a un emprunt d'équilibre de 9 583 000 €. En revanche, d'ores et déjà, avec la clôture du résultat de gestion et en tenant compte des restes à faire, on sait qu'il n'y a aucune nécessité de souscrire l'emprunt d'équilibre.

Pour être encore plus précis, à fin décembre 2019, les excédents capitalisés étaient en gros de 10,6 M, 10,3 M€ en fonctionnement et un peu moins de 300 000 € en investissement.

En fait, on se retrouve à peu près au même niveau avant d'avoir à financer l'emprunt d'équilibre de 2021, on est à un peu plus de 10,3 M€. Autrement dit, on couvre même avec une marge de manœuvre de trois points notre emprunt d'équilibre. On présentera donc le BP en mars en proposant la clôture du compte administratif et de l'intégrer dans le BP.

Pour moi en synthèse, notre proposition en termes de prévisions est comparable en celle du BP 2020, sachant que, avec la qualité de la gestion 2020 qui nous amène une capacité d'autofinancement de 4,2 M€ et en tenant compte des reports en recette, on n'a aucune nécessité de souscrire l'emprunt d'équilibre. Cela signifie que, en termes de capacité de financement et d'emprunt, on a conservé la capacité de façon intacte lorsqu'on voudra aborder, si on en a besoin, le financement des futurs programmes majeurs dont on avait parlé au BS.

Je m'excuse, j'ai accéléré un peu parce qu'il est 21 h 31, je n'ai pas respecté le contrat horaire que m'avait donné le Maire mais je pense qu'il fallait s'appesantir sur quelques points et je suis à votre disposition si vous avez des questions. *(Des applaudissements.)*

**M. le MAIRE.**- J'accompagne les applaudissements que nous venons d'entendre pour dire à M. Guy ROLLAND toute ma satisfaction à travailler auprès de lui quant à l'élaboration budgétaire. Je salue surtout la forte implication qu'il a requise auprès de l'ensemble des services pour donner ces orientations budgétaires et bâtir le tout premier budget de notre mandat. Puis, je salue sa pugnacité à obtenir les informations jusque dans le détail, ne pas s'arrêter uniquement à notre collectivité et d'aller chercher des informations tantôt à l'EPT, tantôt à l'administration fiscale pour que l'on puisse avoir une justesse budgétaire.

S'il y a des similarités avec des exercices budgétaires antérieurs, il est entendu que l'on ne peut pas faire autrement par rapport à une structure d'une collectivité avec autant de budget, 550 personnels, une ville de 30 000 habitants. On ne pouvait pas tout remettre en cause. Il y a bien entendu une continuité mais je crois que ce qui marque la différence avec les années précédentes est cette recherche d'optimiser nos possibilités, d'aller rechercher non pas une approximation budgétaire en inscrivant plus cher ce que sont nos dépenses et en minorant nos recettes mais, au contraire, d'aller dans les choses très fines, nous permettant ainsi de dégager des possibilités de nouveaux services, de nouvelles solutions, en mettant un accent certain sur le fonctionnement pour rendre un service plus important auprès de nos concitoyens au quotidien, et Dieu sait qu'ils en ont besoin aujourd'hui ; tout en ayant une capacité d'investissement pour préparer l'avenir mais qui fait moins de bétonnage et plus de services à l'humain.

En effet, par rapport à ce qui avait été envisagé précédemment, nous avons largement dépassé l'horaire que nous nous étions donné. Néanmoins, dans le cadre d'un vote du Rapport d'Orientations Budgétaires, il requiert un débat. Je vous propose donc d'entendre les groupes sur les sujets développés par M. ROLLAND que nous remercions et dont nous saluons la qualité du travail.

**M. MINETTO.-** Déjà, monsieur ROLLAND, vous n'avez pas du tout été ennuyeux, vous n'avez pas utilisé trop de sigles, ce qui est plutôt sympathique. Donc, merci pour cette présentation qui était claire.

Nous avons plusieurs questions :

Première question, nous avons demandé en Commission le coût total de la Police Municipale cette année et les années à venir.

**M. ROLLAND.-** Je vous réponds :

En investissements :

- Locaux provisoires : 31 900 € TTC
  - Voitures, y compris sérigraphie : 115 000 €
  - Informatique : 99 000 € budgétés,
  - Complément armements, etc. ; 70 000 €
- Soit grosso modo une enveloppe totale d'investissement de l'ordre de 311 000 €

Certes, vous m'opposerez que c'est dans le cadre de l'implantation provisoire. Vous avez vu dans le corps du texte que nous avons budgété 600 000 € pour l'installation définitive.

Je précise que, sur tout cela, nous avons eu quelques subventions :

- Voitures : 33 230 €
- Gilets et autres : 15 000 €

En fonctionnement :

- Grosso modo 900 000 € de masse salariale (870 000 € une fois tout stabilisé)
- Fonctionnement 130 000 €

À la grosse louche, vous avez 1 M€ de budget de fonctionnement annuel, 300 000 € dépensés en investissement et le coût de l'implantation définitive. Je précise que les investissements ne sont pas récurrents.

**M. MINETTO.-** C'est du pérenne.

**M. ROLLAND.-** On aura de temps en temps à renouveler quelques gilets.

**M. MINETTO.-** Pour être sûr d'avoir bien compris : 1 M€ de fonctionnement par an une fois le fonctionnement établi, 300 000 € d'investissement pour l'installation provisoire, plus quelques achats, et 600 000 € pour le futur poste de police pour lequel, monsieur le Maire, vous aviez évoqué un lieu mais dont je vous laisserai le plaisir d'en parler.

La masse salariale de 1 M€ restera, c'est un chiffre pérenne d'année en année ?

**M. ROLLAND.-** Les 870 000 € à 900 000 € de masse salariale resteront et vous aurez un bruit de fond de 100 000 € à 130 000 € en frais de fonctionnement, hors masse salariale.

**M. MINETTO.-** Deuxième question, vous avez évoqué de manière très transparente le fait que l'argent que la Ville recevra au titre des impôts sera lissé. On était en légère augmentation par le fait de l'augmentation du nombre de foyers fiscaux imposables et désormais ce sera lissé. Ouvrez-vous la porte ou pas d'avoir un recours à l'emprunt ? Pour nous, rappelez-vous le débat, ce n'est pas un gros mot. Au taux d'emprunt actuel, emprunter ne semble pas idiot.

**M. ROLLAND.-** Je reste dans la philosophie de gestion que j'avais évoquée au BS, c'est-à-dire que l'on emprunte de façon vertueuse, uniquement pour préparer l'avenir sur des projets majeurs. Notre proposition est très claire : nous n'empruntons pas pour de l'investissement courant, nous maintenons la performance de la Commune à autofinancer ses investissements courants, nous gardons une capacité d'emprunt intacte, il reste quelques centaines de milliers d'euros. Donc le jour où nous aurons à nous poser la question sur des programmes plus majeurs, sur une durée longue, nous pourrons lever de l'investissement et faire de façon vertueuse, c'est-à-dire avec une bonne ingénierie, dégager suffisamment d'économies sur le programme engagé pour garantir le remboursement de l'emprunt. C'est la finalité, utiliser l'emprunt avec un effet de levier.

Naturellement, il n'y a pas d'emprunt sur le fonctionnement et on reste dans la performance du traitement par l'autofinancement des investissements courants auxquels doit faire face la commune pour maintenir son patrimoine. C'est notre objectif. Certains pourront arguer d'une tendance à la baisse de la capacité d'autofinancement, je réponds tout de suite : j'étais tout seul pendant trois mois mais, à partir de lundi, vous m'aurez sur le dos ainsi qu'un directeur financier performant. Faites-moi confiance pour activer tous les leviers pour améliorer la recette, mettre du contrôle de gestion et sortir du cash-flow ; ne vous inquiétez pas là-dessus.

**M. MINETTO.-** Je poursuis avec mes questions rapides :

Dans les chantiers à venir, nous avons échangé en Conseil municipal avec M. ZARLOWSKI d'une mutuelle municipale et, ce soir, vous parlez de plus de mutuelle pour les agents. Qu'en est-il de vos projets de cette fameuse mutuelle municipale sur laquelle vous n'étiez pas tout à fait contre ?

Dans la répartition titulaire/contractuel, avez-vous tenu compte des contractuels qui ne sont pas annualisés ? Par exemple ceux qui sont renouvelés de vacances en vacances, sauf erreur, nous en avons voté une bonne centaine lors d'un précédent Conseil.

De la même manière, on avait évoqué la notion des droits de mutation. À partir du moment où, dans votre projet, vous partez du principe qu'il y a moins de constructions, donc indirectement moins de ventes, qu'en est-il des recettes par rapport aux droits de mutation et à l'argent en recette pour la ville lorsqu'il y a des promotions ?

Par ailleurs, certains d'entre nous sont chefs d'entreprise et sont plutôt habitués à avoir une colonne 2020, une colonne 2021 et une dernière colonne pour l'écart. Vous avez évoqué que vous n'aviez pas le temps de le faire pour ce soir mais ce serait bien d'avoir ce type de tableau au moins sur les grandes masses pour le 25 mars, ce qui nous permettra d'avoir un regard sur les grandes masses plus fin, même si vous nous avez expliqué que, au final, il y avait peu de différence entre 2020 et 2021.

Dernière question, vous présentez un tableau des effectifs sur 2018, 2019 et 2020. C'est vous qui gérez, donc nous souhaiterions connaître votre prévision d'effectif pour 2021, sachant que, cette année et sauf erreur, on a +1,6 M€ en frais de personnel, que vous évoquez 15 postes pour la Police Municipale et 7 postes d'ATSEM. Toutefois, cela ne fait pas la différence entre 2019 et 2020 et peut-être 2021. Quelle est votre perspective là-dessus ?

**M. CALMÉJANE.-** D'abord, merci monsieur ROLLAND et aux services qui ont permis la préparation de ce document.

Première petite question plus globale : pourrions-nous avoir la transmission du diaporama qui vient compléter les documents que nous avons reçus au moment de la convocation du Conseil municipal ?

**M. le MAIRE.-** Oui.

**M. ROLLAND.-** Oui.

**M. CALMÉJANE.-** Ce soir, nous abordons un dossier important pour l'année 2021 pour notre ville et pour les années suivantes de deux manières.

La première sur la forme qui, je le rappelle, doit comporter au minimum les éléments suivants :

- les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement ; sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, en matière de concours financier, de fiscalité, de tarification, de subvention ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la Commune et l'Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre.
- La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissements comportant une prévision de dépenses et de recettes. Le rapport présente le cas échéant les orientations en matière d'autorisation de programme.
- Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette contractée, et perspectives pour le projet de budget, elle présente notamment le profil de l'encours de la dette qui vise la collectivité pour la fin d'exercice auquel se rapporte le projet de Budget.
- Les orientations avisées dans les trois premiers chapitres devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de Budget.

En plus, dans les communes de plus de 10 000 habitants comme Villemomble,

- Le rapport doit comprendre au titre de l'exercice en cours ou, le cas échéant, des derniers exercices connus : les informations relatives à la structure des effectifs, aux dépenses de personnel comportant notamment les éléments sur la rémunération, le traitement indiciaire, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature, à la durée du travail.
- Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de Budget.
- Ce rapport peut détailler une démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines.
- Ce rapport peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la Collectivité prévu au dixième alinéa de l'article 3 de la loi 8453 du 26 janvier 1984 portant disposition statutaire relative à la fonction publique territoriale.

Je constate à la lecture des documents transmis que je n'ai pas trouvé tous les éléments demandés, ce qui pose un problème de légalité de ce rapport.

Concernant le fond, dans les éléments importants, nous constatons une importante augmentation du budget de fonctionnement (+5,5 % à 2 128 503 €) et plus particulièrement le poste de la masse salariale (+7,62 %, soit 1,6 M€) que nous retrouvons en page 19 du document.

- à la Police Municipale, 455 380 €, sur un exercice plein, la masse deviendra aux alentours de 900 000 € avec en plus :
- un agent de prévention de la délinquance (55 000 €),
- des personnels pour la traversée des écoles (72 000 €),
- des postes d'ATSEM au-delà des normes,
- 2 postes pour la création d'un Relais d'Assistantes Maternelles (39 000 €),
- des assistants managers de centre-ville (66 000 €)
- 2 chargés de projet informatique (88 000 €)
- 1 chargé de mission démocratie (55 000 €)
- Une augmentation des primes du personnel (200 000 €)

Pour trouver un équilibre cette année, les séjours des jeunes à l'étranger (350 000 €) sont supprimés. Avec la Covid-19, nous comprenons mais il y a des choses à faire pour les jeunes à Villemomble et en France en respectant les consignes. Vous avez présenté les séjours « habituels » en France mais il y a bien d'autres choses à faire dans notre pays.

D'ailleurs, nous voyons bien les différents organismes de tourisme, que ce soit à la montagne ou à la mer, propose un certain nombre de séjours que ce soit pour les jeunes ou les moins jeunes pour « sauver » leur saison ou leur chiffre d'affaires. Il y avait beaucoup de choses à rechercher pour nos jeunes.

Sur l'emprunt d'équilibre qui est présenté de 9 583 483 €, il est inscrit une phrase en haut de la page 17 qui pose question. Même si vous nous avez donné quelques éléments complémentaires, je prends le rapport tel qu'il nous a été donné : « l'emprunt d'équilibre de 9 583 k€ pourra être réajusté au budget en fonction de l'exécution budgétaire 2021 et du résultat du compte administratif 2020 ». Alors que nous nous engageons chaque année à le supprimer, là, il est simplement écrit « ajustement ». En Commission des Finances, monsieur ROLLAND, vous avez constaté les bonnes orientations en matière de recette que nous avons engagées dans le mandat précédent à savoir : une augmentation de la taxe d'aménagement sur les constructions neuves et les recettes liées à la vente des terrains à bâtir (droit de mutation). La politique de M. le Maire de bloquer tous les permis dans l'attente d'un nouveau PLU et d'un PLUI fera disparaître dans les deux années une recette de l'ordre de 1 à 2 M€.

La taxe d'habitation étant supprimée pour les contribuables, elle est compensée par l'État et sa masse (vous l'avez démontré) sera soit quasiment stabilisée soit réduite puisque l'on ne récupérera même pas l'inflation.

Il ne restera que la taxe foncière pour augmenter les recettes de la Ville. Or, je rappelle qu'une augmentation de 10 %, ce qui serait déjà énorme, ne rapporterait que 700 000 € à la Commune chaque année. Par rapport aux pertes de recette que je viens d'annoncer, on est loin du compte, et des augmentations de dépense présentées ce soir.

De plus, avant-hier, nous avons le Débat d'Orientations Budgétaires de Grand Paris Grand Est où la situation est encore plus critique. Avec 200 agents, GPGE est devenu un monstre administratif qui consomme toujours plus. Le Président, M. Xavier LEMOINE, n'a pas caché dans les pistes des recettes nouvelles qu'il envisage soit d'augmenter la contribution des villes, c'est-à-dire le FCCT dont vous avez indiqué que vous envisagiez de la réévaluer, soit un impact sur le budget de fonctionnement de la Commune, soit d'augmenter la taxe d'ordures ménagères qui, dans les tableaux, pourrait être de l'ordre de 7,5 % pour les contribuables Villemomblois.

Vous parlez dans votre rapport d'un seul effet ciseau alors que nous constatons un double effet ciseau dans les orientations présentées par la majorité et qui conduira notre Commune très rapidement dans une impasse budgétaire. Le cumul des réformes imposé par l'État, la crise du Covid-19 qui va peser sur la Métropole du Grand Paris et donc sur ses recettes, ce qui diminuera certainement dans les années à venir les compensations que nous recevons, l'augmentation des charges de Grand Paris Grand Est, et surtout les orientations présentées ce soir par la majorité qui, par la rigidité des mesures, c'est-à-dire essentiellement l'augmentation de la masse salariale, augmentent les dépenses.

Contrairement à ce que vous évoquez, je signale une forte augmentation du budget de fonctionnement sans voir en parallèle des nouvelles ressources.

Je me permets par ailleurs de dire que vous avez une sous-évaluation des dépenses et une surévaluation des recettes. Le déséquilibre présenté cette année met à mal le travail accompli depuis de longues années par la majorité précédente au niveau des budgets de notre Commune.

Ce soir, nous ne votons que les orientations. Nous souhaitons donc voir largement amendé ce budget avant son vote tel qu'annoncé le 25 mars.

Voilà les éléments que je voulais vous donner. Je ne sais pas si j'aurai quelques réponses à ces éléments mais, pour terminer, je vous annonce que, en fonction des éléments ou des choses qui manquent dans ce rapport, au nom de mon groupe, nous voterons contre.

**M. le MAIRE.**- Je propose à M. ROLLAND de répondre tout de suite à l'intervention de M. CALMÉJANE et que je réponde ensuite aux points précis de M. MINETTO.

**M. ROLLAND.**- D'abord, monsieur CALMÉJANE, je ne voulais pas vous présenter un PowerPoint qui nous aurait amenés à 2 heures, toutes les informations légales sont donc dans le rapport. Il a exactement le même contenu que les années précédentes.

**M. CALMÉJANE.**- Ce n'est pas une copie que l'on vous demande.

**M. ROLLAND.**- Le rapport annexé à la Délibération contient toutes les informations légales. Je vous mets au défi de prouver le contraire ; tout y est.

Deuxièmement, nous avons gardé les mêmes critères de prudence sur les dépenses. La preuve en est que nous avons un niveau de dépense comparé au BP 2020, même en dehors de la masse salariale, au-dessus. Je dis simplement que, avec cette même prudence et, en termes de sincérité de gestion, en arrêtant de se comparer à un budget pour se comparer à un réalisé. Je n'ai jamais vu cela. Dans le pilotage d'entreprises et autre, on fait une proposition par rapport au réalisé. J'ai été obligé de repartir du même type document en termes de construction

mais, sur le fond, c'est bien pour cela que je vous ai présenté un document avec les dépenses réelles de 2020, je peux aussi vous sortir les dépenses réelles de 2019 du compte administratif et nous sommes parfaitement cohérents.

Sauf si vous prétendez qu'on ne saura pas maîtriser, il ne faut pas confondre un budget et la dépense réelle, et je ne vois pas pourquoi. On vient de le prouver sur 2020. On n'est là que depuis septembre et on a tenu le budget 2020 en dépenses de fonctionnement en ne dépensant que 92 % de ce budget.

On a dépensé -3 M€ en dépenses de fonctionnement que le budget. Donc vous pouvez dire que l'on est des amateurs mais le résultat concret de gestion est que l'on a tenu le budget. Hormis le débat sur la masse salariale, je ne vois pas pourquoi vous nous contestez la capacité à être plus performants que le budget l'année suivante.

Par ailleurs, vous savez parfaitement comme moi qu'un budget est une proposition et qu'il y a ensuite la dynamique de gestion, ce dont nous nous occuperons au jour le jour. Rassurez-vous, c'est moi qui signe les factures. Je vous garantis que, même celles qui sont validées avec les services, je les renvoie quand je ne suis pas d'accord et je les bloque.

**M. le MAIRE.-** Merci beaucoup, Guy ROLLAND, pour ce point d'explication à l'opposition de M. CALMÉJANE.

Monsieur MINETTO, concernant la mutuelle, je suis tenté de dire oui, on va voir. On est plutôt dans cette perspective. Cela se réalisera-t-il dès le budget 2021 ? Je n'en suis pas sûr. En revanche, je vous confirme que nous irons dans ce sens. Cela reste un sujet complexe et coûteux mais dont l'enjeu vaut la chandelle, si vous me permettez l'expression.

Concernant la politique sur les vacataires, ils sont nécessaires pour être agile, c'est-à-dire que, en cas d'absence d'un agent, on prend un vacataire. Aujourd'hui, nous n'avons pas de remarque particulière sur la proportionnalité des vacataires dans nos effectifs.

Après, l'objectif n'est pas non plus de fonctionnariser tout le monde. Il faut aussi rester dans l'esprit de répondre à des besoins ponctuels et de savoir être en retrait. L'exemple n'est pas forcément bien choisi mais vous avez vu ce qu'a mené Patricia FITAMANT vis-à-vis de Minipouss, il faut pouvoir bouger et essayer de rendre un service le plus réactif possible.

Concernant les droits de mutation à titre onéreux, il vous sera fourni avant le 25 mars. Même engagement sur la prévision des effectifs. C'est un gros travail, je sais pouvoir me reposer sur une DRH efficace pour que cela puisse vous être donné pour le budget soumis au prochain Conseil municipal, que nous prévoyons le 25 mars. Comme ce sera avec des dossiers conséquents, vous aurez l'ensemble des éléments d'ici le 15 mars.

Y a-t-il d'autres prises de parole à l'occasion de ce débat ?

**M. MINETTO.-** Pour bien confirmer ce que je disais tout à l'heure concernant les tableaux que vous mettez dans le document, vous parlez de contractuels et de titulaires, la notion de contractuel inclut-elle la centaine de vacataires que l'on a votée au dernier Conseil municipal ?

**M. le MAIRE.-** Oui parce qu'ils sont contractuels.

**M. MINETTO.-** Donc, dans les 600 agents, il y a bien les contractuels ?

**M. le MAIRE.-** Oui.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires appelle un vote. Désormais, il faut se prononcer. On ne prend pas acte, il convient de voter favorablement sur les orientations budgétaires telles que la majorité les a proposées, je le soumets donc aux voix.

***Il est procédé au vote - Résultat : 26 voix pour (RVE), 6 voix contre (UAV) ; à noter que le groupe RGE ne participe pas au vote.***

**M. MINETTO.-** Nous ne participons pas au vote car c'est votre budget.

## 19. Admission en non-valeurs de créances éteintes

**M. le MAIRE.**- C'est un marronnier en application de l'article L.711-1 du Code de la Consommation. Il est proposé les deux créances suivantes :

- Par courrier en date du 22 décembre 2020, Monsieur le Trésorier demande d'admettre en non-valeur, au titre d'une procédure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire, la somme de 1 308,19 € correspondant à des dettes de restauration scolaire, d'accueils de loisirs et d'études dirigées sur les exercices 2018 et 2019 ;
- Dans le même cadre réglementaire, Monsieur le Trésorier nous demande d'admettre en non-valeur, au titre d'une procédure de clôture pour insuffisance d'actifs, la somme de 524,10 € correspondant à la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure de l'année 2012, dont le débiteur est la société PROMAP AFFICHAGE.

**M. MINETTO.**- Bien évidemment, nous voterons pour mais nous demandons l'anonymisation dans le compte-rendu qui sera publié.

**M. le MAIRE.**- Dont nous avons donc déjà parlé.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

## 20. Fixation de l'indemnité attribuée aux agents de l'Administration Fiscale effectuant des permanences en mairie

**M. le MAIRE.**- C'est là encore une Délibération actuelle. Une permanence est tenue le mardi matin en mairie et il est proposé au Conseil municipal de maintenir à 2 500 € le montant de l'indemnité pour 2021.

*Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.*

## 21. Subvention exceptionnelle à l'association « Les Restos du Cœur de Seine-Saint-Denis »

**M. le MAIRE.**- Les Resto du Cœur, dont M. Antoine RICHARD cite assez régulièrement le fondateur, association reconnue d'utilité publique sous le nom officiel de « Les Restaurants du Cœur - Les Relais du Cœur », a pour but d'aider et d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies, notamment dans le domaine alimentaire par l'accès à des repas gratuits, et par la participation à leur insertion sociale et économique, ainsi qu'à toute l'action contre la pauvreté sous toutes ses formes.

L'association « Les Restos du Cœur de Seine-Saint-Denis » est une déclinaison locale de cette association.

Le contexte sanitaire dans lequel nous vivons, né de la crise de la Covid-19 a aggravé la situation des plus fragiles en particulier en Seine-Saint-Denis.

Afin d'encourager l'association dans son action en ces temps difficiles, il convient de verser une subvention de 5 000 € à cette association.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de verser ladite subvention exceptionnelle à l'association « Les Restos du Cœur de Seine-Saint-Denis ».

Je me permets d'ajouter que, suite à l'initiative par un vœu lors de la précédente séance de Conseil municipal porté par le groupe RGE, présidé par M. Jean-Marc MINETTO, il avait été convenu du retrait de ce vœu et que soit inscrit à l'ordre du jour un engagement, la parole est tenue.

**Mme POCHON.**- Même si cela ne correspond pas tout à fait au montant auquel nous avons pensé puisque nous étions sur la mouvance du « 1 € par habitant », vous avez respecté votre parole, comme le dit la publicité en ce moment « *le seul resto qui soit ouvert, c'est le leur* » bien malheureusement. Je crois que les 5 000 € trouveront immédiatement leur fonction non seulement dans la difficulté sanitaire mais également le froid.

**M. le MAIRE.**- Je m'inscris dans vos mots.

**M. CALMÉJANE.**- Nous voterons pour cette Délibération eu égard au caractère exceptionnel de la crise que subit l'ensemble de nos concitoyens à cause de la Covid-19. En revanche, on a du mal à s'expliquer comment on est parti d'une somme de 30 000 € dans la demande du vœu pour arriver à 5 000 €. Ce sont les éléments qu'il nous manque mais nous voterons pour cette subvention à caractère exceptionnel.

**M. le MAIRE.**- Je vous remercie, je le sou mets tout de même aux voix.

**Il est procédé au vote - Résultat : Unanimité.**

**M. le MAIRE.-** Dans la poursuite de notre ordre du jour, avant d'aborder les vœux présentés par deux groupes de notre Assemblée, il convient, si vous le souhaitez et si vous avez des questions, que nous abordions la liste des marchés, décisions et autres contrats.

### **🔗 Listes des décisions, contrats et marchés conclus par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation ou passés par la Ville**

**M. CALMÉJANE.-** Peut-être pouvons-nous décomposer en plusieurs blocs puisque deux questions concernent les décisions.

*2020/156 - OBJET - Signature d'un bail commercial entre Mesdames SULAI DAN et CHENZI ZHAO bailleuses et la commune de Villemomble, preneuse (montant de la recette : 18 000 € net de loyer annuel / 18 000 € pur le pas-de-porte / 4 500 € de dépôt de garantie / 450 € de provision de charge - pour une durée de 9 ans à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2020)*

Quel est l'objet du bail ? Quelle est la localisation du local concerné ?

Je pense que c'est un problème de rédaction, il est noté 9 ans mais, en réalité, c'est 3 ans renouvelables tacitement ou par dénonciation. C'est une précision qu'il faudrait nous donner.

*2020/163 - OBJET - Convention portant conseil au recrutement avec le cabinet Michael Page Public (montant de la dépense : 1 000 € HT au début de la mission / 1 500 € HT au moment de la présentation des candidats / 2 500 € HT au moment de l'acceptation du candidat)*

Quel est l'objet de la mission ?

**M. le MAIRE.-** La signature du bail est pour la boutique éphémère qui est maintenant à disposition à l'angle de la rue Pasteur et l'avenue Outrebon (ancienne Maison de la Presse).

**Mme PAOLANTONACCI.-** C'est une boutique éphémère située au 20 avenue Outrebon avec une surface de vente de 60 m<sup>2</sup>. Elle ouvre ses portes le 1<sup>er</sup> mars. Nous avons lancé les dossiers de candidature la semaine dernière et nous avons déjà 14 semaines réservées. C'est à destination des artisans, des créateurs, des gens qui veulent porter un projet et le tester sur Villemomble.

**M. MINETTO.-** Quel est le temps moyen ?

**Mme PAOLANTONACCI.-** C'est louable d'une semaine à trois mois au maximum.

**M. MINETTO.-** Quel est le prix de la location ?

**Mme PAOLANTONACCI.-** Il est dégressif en fonction de la durée. La semaine est à 350 €.

**M. CALMÉJANE.-** On n'a pas pris de délibération.

**Mme PAOLANTONACCI.-** C'est une Décision du Maire.

**M. CALMÉJANE.-** Où est-elle ?

**M. le MAIRE.-** Elle interviendra par la suite. Nous étions précisément sur la Décision du bail. Je vous confirme effectivement que c'est un bail 3, 6, 9. On a précisé ici la durée maximum à compter du 1<sup>er</sup> novembre dernier.

Sur votre autre question, la Décision 2020/163 concerne le recrutement d'un directeur des Services Techniques dont la phase finale d'entretien aura lieu la semaine prochaine. Nous avons décidé de passer par un prestataire. Cela a fonctionné précédemment, cela fonctionne encore cette fois. Nous pensons donc que c'est une dépense tout à fait justifiée.

*Contrat 2020/C098 - AGRIATE - Mission d'assistance dans le renouvellement du marché public de restauration (16 920 € TTC)*

**M. CALMÉJANE.-** Quel est l'objectif de la Ville ?

**M. le MAIRE.-** On est dans le renouvellement du contrat de restauration (portages repas, restauration scolaire et autres). Le délégataire est la société Elior avec laquelle nous avons des échanges assez dynamiques.

**M. ZARLOWSKI.-** Réguliers.

**M. le MAIRE.-** La ville de Villemomble est enfin devenue exigeante. Ils ont le dos encore un peu plus tendu puisque, une nouvelle fois, nous contractualisons avec cette entreprise pour qu'elle nous accompagne. L'intérêt de la Ville est de prendre le meilleur, au meilleur prix et avec une prestation supérieure à aujourd'hui. En effet, je me tourne vers Mme LECOEUR mais les relations avec le CCAS pour le portage des repas sont... disons que l'on n'est pas d'accord sur tout, cela se dégrade, on le fait savoir. Quant à nos usagers, ils sont plutôt contents que nous pointions un peu du doigt les dysfonctionnements. Ils trouvent que cela change.

*Contrat 2020/C108 - RICOH - Acquisition et maintenance de 2 photocopieurs (7 406,1 € TTC)*

**M. CALMÉJANE.-** Quelle est la localisation des machines concernées ?

*Contrat 2020/C110 - RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES - Assistante financière apportée à la ville de Villemomble (4 800 € TTC)*

Pouvons-nous voir communication du document résultant de la mission ?

**M. le MAIRE.-** Sur ce dernier point, c'est pour optimiser notre parfaite connaissance des recettes parce que, jusqu'ici, on faisait cela au doigt mouillé et nous avons considéré qu'il fallait prendre le sujet sérieusement. Nous avons donc maintenant une estimation des recettes pour la construction du budget 2021 bien meilleure qu'avant.

**M. CALMÉJANE.-** Pourrions-nous avoir communication du document résultant de la mission ?

**M. le MAIRE.-** Oui.

**M. ROLLAND.-** Je précise que nous n'avons engagé la mission que sur la moitié du périmètre.

*Marché 2020/008 - Pierre-Antoine GATIER (ACMH) - Maîtrise d'œuvre pour la restauration du clocher et la réfection des chéneaux, des gouttières et des souches de cheminées défailants de l'église de Villemomble (tranche ferme : 116 478 € TTC ; tranche optionnelle : 16 080 € TTC)*

**M. CALMÉJANE.-** Lorsque l'on retient un architecte, sa mission est souvent au pourcentage de l'estimation du montant total des travaux. Quel a donc été le pourcentage signé avec cet architecte, donc le montant total estimé de l'opération ?

Puis, combien d'autres architectes ont-ils présenté une offre pour ce marché ?

**M. MALLET.-** Plusieurs cabinets d'architecte ont répondu, de mémoire cinq ou six. Celui qui a été retenu est spécialisé dans les bâtiments historiques.

Concernant l'opération, un montant est précisé mais je ne voudrais pas vous dire de bêtise, nous vous le donnerons. Néanmoins, on rentre dans une phase de diagnostic puisque l'on travaille avec les Bâtiments de France. Il y aura aussi un certain nombre de subventions. Les gens sont très intéressés par notre clocher, qui est significatif.

On rentre donc dans une phase de diagnostic pour estimer les travaux. En revanche, ce qui avait été refusé il y a quelques années par la remise d'un courrier, on essaiera d'obtenir le classement de l'église et non pas son inscription pour avoir plus de subventions.

**M. le MAIRE.-** Entre-temps, j'en reviens au marché 2020/C108, les deux photocopieurs sont dévolus à la Police Municipale.

**M. MINETTO.-** Puisque vous avez parlé des audits, sans digresser, quand aurons-nous les retours d'audit de la circulation des pistes cyclables ?

**M. le MAIRE.-** Votre demande est légitime mais je suis bien embêté à vous répondre dans la circulation actuelle avec le nombre de voitures en situation de Covid-19, de télétravail intensifié, des personnes qui ne peuvent plus aller au travail. Nous avons contractualisé avec le prestataire, il devrait pouvoir nous donner du quantitatif, du qualitatif mais le faire maintenant nous ferait partir sur des données erronées. Ce serait rageant. Certes, les conseils de quartier vont commencer à se réunir à partir du 6 mars et nous donneront une lumière « crue » sur la façon dont les gens subissent cela, chacun dans leur pâté de maisons, mais, pour le moment, nous temporisons. Cela ne serait pas scientifiquement valable.

**M. MINETTO.-** Nous sommes d'accord avec vous sur ce point, d'ailleurs, nous l'avions évoqué l'autre jour. D'où l'intérêt pour des Coronapistes, les pistes cyclables provisoires. Nous vous renvoyons vers notre proposition.

**M. le MAIRE.-** Nous en avons parlé ce matin en Commission permanente au Département et personne n'est tellement fier de l'avènement des Coronapistes que ce soit le conseiller départemental de Noisy-le-Grand qui a votre sensibilité ou mon amie Brigitte MARSIGNY, la Maire.

C'est un état de fait provisoire et souhaitons-le aussi révisable que notre monde reviendra dans un monde normal.

**M. GERBAUD.-** Quelques précisions parce que nous sommes bien d'accord que l'audit n'aurait aucune valeur aujourd'hui. Cela ne nous empêche pas de continuer à travailler sur les projets et de discuter notamment avec le groupe TRANSITEC avec qui nous avons fait une visio de deux heures ou deux heures et demie il n'y a pas si longtemps que cela. Nous avons également échangé un certain nombre d'idées et de projets le responsable de la mobilité au Département. Il se trouve qu'il semblerait que nous ayons des intérêts communs ou, en tout cas, des projets qui paraissent se compléter.

On continue d'avancer sur ce sujet. On a évoqué par exemple des idées de circulation partagée. Nous avons donc été amenés à demander un inventaire des rues à 30 km/h de la Ville et nous avons découvert qu'il n'y en avait pas.

Beaucoup de choses se mettent en route et nous poursuivons le travail.

**M. MINETTO.-** Nous sommes contents de l'entendre, tenez-nous informés.

**Mme POCHON.-** J'avais une petite question sur Arthur ?

**M. le MAIRE.-** Si vous dites quelque chose de bien sur Arthur, je vous donne la parole.

**Mme POCHON.-** J'aime bien Arthur, je me posais juste la question de son emplacement.

**M. le MAIRE.-** Je rectifie tout de suite : il y a Arthur et Zoé.

**Mme POCHON.-** Zoé est bien placée. Je trouve en revanche étrange la situation d'Arthur.

**M. le MAIRE.-** Il est surélevé. Tout le monde connaît le secteur de la rue de Neuilly et du groupe solaire Saint-Exupéry.

**Mme POCHON.-** Pourquoi pas avant ?

**M. le MAIRE.-** Il est en position haute. Pour moi, il est bien placé.

**M. GERBAUD.-** Sur le positionnement, il y a plusieurs éléments

Notamment avec le concours de Patrick PRINCE qui est allé sur le terrain, ainsi que les agents, pour voir à partir de quand il était visible, comment, pourquoi, avant, derrière la jardinière. Il se trouve que c'est en le mettant en hauteur que l'on avait la meilleure visibilité, tout simplement.

**Mme POCHON.-** Ce n'est pas qu'une question de visibilité, il y a aussi le temps du ralentissement.

**M. le MAIRE.-** Il semble que le phénomène de nouveauté attire l'œil. Cela remplit son office. Parce qu'il y a eu un accident grave sur la rue de Neuilly dont nous avons parlé ici, il nous importait que ce soit le premier lieu où installer un dispositif de plus pour inviter les automobilistes à ralentir. Arthur et Zoé coûtent particulièrement cher, donc en installer partout dans la Ville implique un coût. J'espère qu'il n'y aura pas de dégradation. Par exemple, à Clichy-sous-Bois, *a priori* cela ne bouge pas.

**Mme POCHON.-** Pantin en a aussi depuis des années et cela ne bouge pas.

**M. le MAIRE.-** En plus, Arthur a été affublé d'un masque, *a priori* il y a donc une appropriation. Après le salage de la Ville, nous sommes allés sur le groupe scolaire Saint-Exupéry, je trouve que cela fonctionne bien. En plus, avec la traversée des piétons, on a un peu pacifié les choses.

S'il n'y a pas d'autres sujets sur les décisions, contrats et marchés, parce qu'ils ont été transmis avant la fixation de l'ordre du jour de notre Conseil, il convient que nous abordions les vœux du groupe UAV et RGE en cette fin de séance.

## 🔗 Vœux

**M. le MAIRE.-** Je me permets de lire celui du groupe UAV :

*« Monsieur le Maire,*

*Au printemps 2020, la précédente majorité de notre Conseil a permis la distribution de masques, à toute la population pour faire face la première « vague » de la Covid-19.*

*Depuis quelques jours nous sommes rentrés dans la phase active de la vaccination de l'ensemble de nos concitoyens.*

*Alors que des zones urbaines sont « sous-dotées », les élus de notre groupe demandent un déploiement d'un ou de plusieurs centres de vaccination à Villemomble et la sanctuarisation de plages de rendez-vous pour les personnes âgées. Nous plaillons pour la mise en œuvre d'une vaccination en proximité.*

*Elle doit se caractériser par le déploiement de petits centres de vaccination cogérés par les professionnels de santé qui connaissent les personnes âgées dépendantes.*

*Ce déploiement doit également s'accompagner d'équipes mobiles de vaccination, de solutions de transport adaptées, prises en charge par l'assurance maladie, et de la sanctuarisation de plages de rendez-vous, pour les personnes âgées les plus fragiles.*

*Nous soulignons l'importance d'informer et de diffuser aux citoyens, notamment aux plus âgés et aux plus fragiles, une information transparente et précise sur l'organisation des prochaines étapes de vaccination et les échéances d'ouvertures de rendez-vous.*

*Nous demandons que les dépenses engagées par les collectivités locales dans le cadre de cette campagne de vaccination, soient intégralement compensées par l'État.*

*Nous demandons donc par ce vœu :*

*Le déploiement dans les prochains jours d'un ou plusieurs centres de vaccination à Villemomble et la sanctuarisation de plages de rendez-vous pour les personnes âgées.*

*Une information transparente et précise sur l'organisation des prochaines étapes de vaccination et les échéances d'ouvertures de rendez-vous.*

*La prise en charge par l'État des frais engagés par la commune.*

*Les élus du groupe UAV »*

Je vous réponds :

Le groupe de la majorité s'oppose à ce vœu. Néanmoins, il a le mérite de me permettre de revenir sur la phase de vaccination lancée le 18 janvier dernier et sur la situation actuelle.

Je tiens tout d'abord à rappeler en préambule que la stratégie vaccinale mise en place relève directement du Gouvernement notamment à travers les préfetures et les Agences Régionales de Santé sur le plan sanitaire. Ces derniers décident en effet de l'implantation des centres de vaccination sur notre département en tenant compte de différents critères.

Dès lors, j'ai entrepris courant décembre de me rapprocher des autorités compétentes pour porter à leur attention la candidature de Villemomble pour l'implantation d'un centre de vaccination dans notre commune. En effet, nous avons constitué un dossier solide répondant aux exigences des autorités comme d'autres communes candidates.

Nous sommes en capacité à Villemomble d'ouvrir un centre de vaccination dès demain : nous avons un lieu, des équipes motivées, une logistique solide et efficace, une stratégie claire définie avec les professionnels de santé villemombois, seul un accord nous fait défaut pour le moment.

Outre notre organisation, nous avons de solides arguments à faire jouer en notre faveur en particulier pour nos aînés, directement concernés par la première phase de vaccination. En effet, 7,4 % de la population de Villemomble a plus de 75 ans (soit plus de 2 200 personnes), un pourcentage supérieur à la moyenne du département. Un élément, parmi d'autres, qui à mon sens imposait alors – et impose toujours – l'implantation d'un centre de vaccination à Villemomble.

Si pour l'heure, les autorités compétentes n'ont pas choisi Villemomble, la forte demande de la population pour se faire vacciner imposera naturellement l'ouverture de nombreux centres de vaccination lorsque les doses de vaccins seront acheminées. Raison pour laquelle je reste en contact régulier, sinon quotidien, avec le préfet de la Seine-Saint-Denis qui m'a assuré avoir une considération toute particulière pour notre dossier notamment à la lumière du dernier centre de dépistage de la Covid-19 pour lequel les autorités sanitaires ont salué le professionnalisme.

Je sou mets ce vœu aux voix.

**M. CALMÉJANE.-** Pouvons-nous commenter le vœu que nous avons déposé ?

J'ai entendu vos propos, monsieur le Maire, mais l'objet de ce vœu était justement d'appuyer la démarche entreprise en décembre telle que vous la notez. Si on avait eu un vœu unanime du Conseil municipal que vous auriez pu transmettre à Monsieur le Préfet et l'ARS, cela aurait aidé la démarche plutôt que vous soyez seul à travailler sur ce dossier. C'est le sens de notre démarche par ce vœu.

Je n'ignore pas, j'avais simplement le nombre d'électeurs puisque c'est celui qui est disponible de manière à peu près fiable, il y a 2 000 personnes de plus de 75 ans sur notre commune, il est donc important qu'il y ait une vaccination de proximité pour la première étape. Il y en aura bien d'autres à avoir puisque notre commune, si on exclut les jeunes ou très jeunes qui ne seront peut-être pas vaccinés cette année en fonction des arrivés de doses, compte tout de même 15 000 ou 20 000 personnes à vacciner.

C'est pourquoi nous souhaitons par ce vœu et en espérant un vote unanime vous aider dans la démarche. Je constate ce soir un rejet.

**M. MINETTO.-** Nous ne participons au vote parce que ce vœu est compliqué. Autant nous sommes pour un centre de vaccination, nous le réclamons autant en demander plusieurs, le remboursement de l'État, etc. un vœu de ce type devait être simplement « *nous demandons à Monsieur le Préfet, dès que les doses sont arrivées, d'avoir un centre de vaccination à Villemomble* », nous aurions voté sans aucun problème un tel vœu.

**M. le MAIRE.-** Je sou mets donc aux voix.

**Il est procédé au vote - Résultat : 6 voix pour (UAV), 26 voix contre (RVE) ; le groupe RGE ne prend pas part au vote.**

Pour le groupe RGE, je me permets de le lire :

« *Vu le dernier alinéa de l'article L2121-29 du CGCT,*

*Considérant que la municipalité de Villemomble n'a jamais commémoré, contrairement aux villes voisines de sa circonscription, du territoire Grand Paris Grand Est, et de la majorité des communes de France la date du 19 mars comme « journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes militaires et civiles de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc ».*

*Considérant que jusqu'ici la municipalité de Villemomble commémorait la date du 5 décembre instituée par Jacques CHIRAC, date où il avait inauguré le Mémorial consacré aux militaires français tués pendant le conflit, manifestation qui s'est révélée insuffisante pour rassembler symboliquement les mémoires autour de cette date.*

*Considérant que le 6 décembre 2012, le Parlement a tranché un débat difficile en officialisant la date du 19 mars comme « journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes militaires et civiles de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc ». Considérant que cette date du 19 mars a été choisie pour sa portée symbolique, commémorant le jour anniversaire du cessez-le-feu en Algérie symbolisé par la signature des accords d'Evian du 18 mars 1962.*

*Considérant que si cette date du 19 mars ne balaie pas pour autant la reconnaissance des exactions et de nombreux morts qui ont eu lieu après cette date parmi les Européens et l'abandon des Harkis, elle rassemble davantage les mémoires.*

*Considérant qu'un récent rapport de Benjamin STORA, historien préconise de commémorer plusieurs dates symboliques du conflit, dont les accords d'Evian le 19 mars 1962, l'hommage aux harkis le 25 septembre, et la répression des travailleurs algériens en France le 17 octobre 1961. Le Conseil municipal de Villemomble, soucieux d'assurer une transmission apaisée de la mémoire de la guerre d'Algérie aux générations futures, émet le vœu de retenir en premier lieu la date du 19 mars comme « journée nationale du souvenir et du recueillement à la mémoire des victimes militaires et civiles de la guerre d'Algérie et des combats en Tunisie et au Maroc » et de procéder à une cérémonie de commémoration de cette journée dans la ville.*

*Le Conseil municipal émet le vœu de procéder à cette commémoration à Villemomble dès le 19 mars 2021. »*

Le groupe majoritaire s'oppose à ce vœu.

Je tiens tout d'abord à rappeler que depuis la loi du 28 février 2012, la commémoration annuelle du 11 novembre consacre l'hommage de la Nation à tous « les morts pour la France », civils ou militaires engagés sur des conflits anciens ou actuels.

Vous évoquez dans votre intervention le récent rapport de l'historien Benjamin STORA commandé par le Président de la République en date du 20 janvier.

Ce rapport a généré de fortes réactions dans les milieux intellectuels aussi bien français qu'algériens. Ce climat polémique était attendu et démontre encore la vive agitation mémorielle qui demeure autour de cette guerre. Cela témoigne, pour reprendre la célèbre expression de l'historien Henri ROUSSO, d'un « passé qui ne passe pas ».

Alors que le gouvernement français relance un débat mémoriel sur la guerre d'Algérie, il ne nous apparaît pas opportun d'organiser à Villemomble une commémoration dans ces conditions.

**M. CALMÉJANE.-** Par rapport à ces événements qui auront bientôt une soixantaine d'années, je voudrais rappeler que les blessures ne sont peut-être pas encore refermées mais on voit bien qu'il y a quand même un problème. Rien que dans le vœu proposé, il y a quatre dates de commémoration (19 mars, 25 septembre, 17 octobre, 5 décembre). Il y a un réel problème par rapport à la commémoration, la mémoire ou les blessures générés par ce conflit en Algérie mais aussi sur notre territoire national.

Au nom de mon groupe, nous ne participerons pas au vote parce que ce n'est pas un sujet purement municipal. Il faudrait que l'État finisse par trancher le sujet, encore que je me méfie parce que c'est toujours assez particulier de rouvrir ce type de sujet à l'approche d'élections régionales dont on connaît l'influence de ce type de débat notamment dans le sud de la France.

**Mme Pochon.-** Vous serez la seule ville de la circonscription puisque Gagny, Rosny-sous-Bois, pratiquement toutes les villes du territoire commémore le 19 mars. Cette date n'est effectivement pas parfaite mais elle est symbolique.

Il faut savoir que les anciens combattants d'Algérie viennent fleurir le rond-point des anciens combattants d'Algérie de Villemomble, dont les anciens combattants d'ailleurs. De la même façon qu'à Villemomble on ne commémore pas le 14 juillet, qu'il a fallu qu'une de nos camarades communistes demande à commémorer les déportés, encore une fois Villemomble ne fait pas une commémoration qui est rentrée comme une date qui, même imparfaite, rassemble symboliquement des choses.

S'il y a autant de dates dans le vœu, monsieur CALMÉJANE, c'est que vous ne l'avez pas bien lu. Je signalais ce qui était préconisé mais on parle bien du 19 mars. Le fait que l'on arrive dans un mois à cette date justifiait de le remettre. J'espère que nous commémorerons le 14 juillet et que la cérémonie des déportés implique davantage la municipalité.

**M. le Maire.-** Je soumetts le vœu aux voix.

**Il est procédé au vote - Résultat : 3 voix pour (RGE), 26 voix contre (RVE) ; le groupe UAV ne prend pas part au vote.**

Nous arrivons au terme de notre séance. Par obligation, je vous informe que Mme Christine CHASSARD a été déchargée de ses fonctions et que cela sera rendu effectif le 1<sup>er</sup> mai prochain.

Ne restant rien à l'ordre du jour, je vous souhaite une bonne soirée.

*(La séance est levée à 22 h 20.)*

~~~~~

La Secrétaire de séance,



Louise GALEY